

République islamique de Mauritanie : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont élaborés par les pays membres à l'issue d'un vaste processus de consultation avec les parties prenantes et les partenaires au développement, dont les services de la Banque mondiale et du FMI. Ils font l'objet de rapports d'avancement annuels et décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales menées par les pays à l'appui de la croissance et de la réduction de la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur et les principales sources de financement en la matière. Le présent document relatif au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de la République islamique de Mauritanie est affiché sur le site internet du FMI et mis à la disposition de ses utilisateurs, avec l'accord des autorités mauritaniennes.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur Fraternité Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement



Rapport de Mise
en Œuvre du
Troisième Plan
d'actions du Cadre
Stratégique de
lutte contre la
Pauvreté

2011



Version finale

Février 2013

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	4
I. RESUME ANALYTIQUE	8
II. INTRODUCTION	12
III. BILAN SYNTHETIQUE D'UNE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP III	13
III.1 LA CROISSANCE ET LE CADRE MACROECONOMIQUE	13
A. UN CADRE MACRO-ECONOMIQUE STABLE ET SAIN	13
EVOLUTION RECENTE DU PIB GLOBAL	13
INFLATION	15
SECTEUR EXTERIEUR	16
FONDEMENTS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	17
B. APPROFONDISSEMENT DES REFORMES STRUCTURELLES	17
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	17
REFORMES DES SYSTEMES D'INCITATION	17
MISE EN PLACE DES PROCEDURES POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	18
AMELIORATION DE LA LIBERALISATION DES ACTIVITES DE COMMERCE	18
C. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE	18
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS TERRESTRES, PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES	18
AMELIORATION ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	19
AMELIORATION DE L'ACCES AUX TICS	20
D. EXPLOITATION OPTIMALE DES SOURCES DE LA CROISSANCE	20
III.2 LES DOMAINES PRIORITAIRES DU CSLP	22
A. EDUCATION ET FORMATION	22
B. SANTE ET NUTRITION	23
C. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	24
D. DEVELOPPEMENT RURAL	26
E. SECURITE ALIMENTAIRE	27
F. DEVELOPPEMENT URBAIN	27
G. VALORISATION ECONOMIQUE DU CAPITAL NATUREL	28
III.3 LES DOMAINES TRANSVERSAUX DU CSLP	29
A. GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LOCALE	29
B. GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE	30
C. EMPLOI	30
D. MICRO FINANCE ET MICRO ENTREPRISE	31
E. GENRE, ENFANCE ET POLITIQUE DE POPULATION	32
F. PROTECTION SOCIALE	33
G. CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS	33
H. L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES DE BASE	34
III.4 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET LA GOUVERNANCE	34
A. GOUVERNANCE POLITIQUE ET DEMOCRATIQUE	34

B. JUSTICE ET POUVOIR JUDICIAIRE	35
C. GOUVERNANCE ECONOMIQUE	35
D. CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	36
E. COMMUNICATION	36
F. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS PUBLICS	36
III.5 L'APPROCHE PARTICIPATIVE	37
III.6 LE SUIVI ET L'EVALUATION	40
III.7 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP III EN 2011	42
IV. PERSPECTIVES 2012-2015	44
AXE I: ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROECONOMIQUE	44
AXE II : ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES.	50
AXE III : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE	61
AXE IV : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	68
AXE V : RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'EVALUATION ET DE LA COORDINATION DU CSLP	73
ANNEXE 1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP	76
ANNEXE 2. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES 2012-2015	77
ANNEXE 3. TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	114
LISTE DES ENCADRES	
<u>ENCADRE N°1. LA CREATION D'EMPLOIS : LEVIER MAJEUR POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE</u>	<u>31</u>
<u>ENCADRE N°2. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES TRAVAUX DES ASSISES NATIONALES</u>	<u>38</u>
<u>ENCADRE N° 3. LA CAISSE DE DEPOTS ET DE DEVELOPPEMENT</u>	<u>49</u>
<u>ENCADRE N°4. PROGRAMME EMEL</u>	<u>51</u>
<u>ENCADRE 5. APPERÇU SUR LA STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE</u>	<u>53</u>
<u>ENCADRE N° 6. REPERES SUR LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE -SNPS</u>	<u>57</u>

Liste des acronymes

ACE	Africa Coast to Europe
ADC	Association de Développement Communautaire
ADER	Agence d'Electrification Rurale
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
ADU	Agence pour le Développement Urbain
AEMP	Agence d'Exécution des Microprojets
AEP	Adduction d'Eau en Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AIS	Automatic Identification System
AMEXTIPE	Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANAIR	Agence Nationale d'Appui à l'Insertion des Réfugiés
ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
ANRPTS	Agence Nationale des Registres des Populations et des Titres Sécurisés
APAUS	Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de base
APC	Approche Par Compétence
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Économique
APROMI	Association des Professionnels de la Micro finance
ARE	Autorité de Régulation
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ATCATF	Affectation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie
AVP	Accidents de la Voie Publique
BAC	Baccalauréat
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BCR	Bureau de Contrôle Routier
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BID	Banque Islamique de Développement
BNP	Banque Nationale de Paris
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAPEC	Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Mauritanie
CCLP	Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDLP	Comité de Concertation État - Donateurs sur la Lutte contre la Pauvreté
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEBNF	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
CECEL	Caisse d'Épargne et de Crédit pour l'Élevage
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CEP	Certificat d'Études Primaires
CFPE	Centre de Formation pour la Petite Enfance
CFPF	Centre de Formation pour la Promotion Féminine
CGA	Centre de Gestion Agréé
CHME	Centre Hospitalier Mère et Enfant
CILP	Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté
CM	Chef de Ménage
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNARM	Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers
CNC	Centre National de Cardiologie
CNCCI	Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International

CNHY	Commission Nationale des Hydrocarbures
CNO	Centre National d'Oncologie
CNTIE	Conseil National de Transparence des Industries Extractives
CPI	Commissariat à la Promotion de l'Investissement
CPM	Conseil de Politique Monétaire
CRDES	Comités Régionaux de Développement Économique et Social
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnel et d'Alimentation Maternelle
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Code du Statut Personnel
CTLP	Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté
CTS	Comité Technique Sectoriel
CTSDP	Comité Technique de Suivi des Dépenses Publiques
CTSPE	Comité Technique de Suivi du Programme Économique
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAPBI	Document Annuel de Programmation Budgétaire Initial
DGB	Direction Générale du Budget
DGELP	Direction Générale des Élections et Libertés Publiques
DGPESD	Direction Générale de la Politique Économique et des Stratégies de Développement
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DHR	Direction des Hydrocarbures Raffinés
EE	Empreinte Écologique
ENAMJ	École Nationale d'Administration, de la Magistrature et du Journalisme
ENEMP	École Nationale d'Enseignement Maritime et de Pêche
ENER	Établissement National de l'Entretien Routier
ENI	École Nationale des Instituteurs
ENS	École Normale Supérieure
EPBR	Établissement du Port de la Baie du Repos
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
EPS	Éducation Physique et Sportive
ESI	Indice de durabilité environnementale
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Formation Continue
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIFA	Fédération Internationale de Football Amateur
FMI	Fonds Monétaire International
FNRC	Fonds National pour le Renforcement de la Société Civile
FNRH	Fonds National des Revenus des Hydrocarbures
FRD	Fonds Régional de Développement
FSAP	Financial Sector Assainissement Program
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GC	Groupe Consultatif
GFEC	Groupement Féminin d'Épargne et de Crédit
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GIP.SA	Gestion des Infrastructures Pétrolière (Société Anonyme)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSE	Groupe Socioéconomique
GSM	Global System for Mobile
GTT	Groupe Technique Thématique
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information – Éducation – Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IMF	Institution de la Micro finance
IRDM	Initiative de Réduction de la Dette Multilatérale
SCAE	l Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises
ISDH	Indice Synthétique de Pauvreté Humaine

ISET	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
ISPS	International Ship and Port facility Security
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
LEHDADE	Programme de Lutte contre la Pauvreté en Zone Frontalière du Sud Est
LFI	Loi des Finances Initiale
LMD	Licence – Master – Doctorat
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
MAED	Ministère des Affaires Économiques et du Développement
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCAT	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MCJS	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MCM	Mining Corporation of Mauritania
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDGF	Millenium Development Goal Fund
MDPMEDD	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Enseignement Fondamental
MPEMi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MESS	Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Enseignement Fondamental
MDEFPNT	Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale chargé de l'emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies Nouvelles
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MFPMA	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MICO	Mutuelle des Institutions du Crédit Oasien
MICS	Enquête Nationale par Grappe à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJ	Ministère de la Justice
MPE	Micro et Petites Entreprises
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
MPN	Marché aux Poissons de Nouakchott
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NDB	Nouadhibou
NKC	Nouakchott
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONMT	Office National de la Médecine du Travail
ONSER	Office National des Services d'Eau en Milieu Rural
OSC	Organisation de la Société Civile
PANE	Plan d'Actions National Environnemental
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PASK	PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS L'AFOUT-SUD ET LE KARAKORO (PHASE II)
PDC	Programme de Développement au Niveau Communautaire
PDPAS	Programme de Développement de la Pêche Artisanale Sud
PDU	Programme de Développement Urbain
PESE	Programme d'Eradication des Séquelles de l'Esclavage
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles

PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PNDSE	Programme National de Développement du Système Educatif
PNIME	Programme National Intégré de la Micro-Entreprise
PNP	Personnel Non Permanent
PNPo	Programme National de Populations
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PPPT	Programme de Promotion de la Pierre Taillée
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRECAMF	Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Microfinance
PRECASP	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public
PRLP	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Réseau Administratif de Commandement
REMOVE	Regroupement Modernisation des Villages
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIM	République Islamique de Mauritanie
RMDH	Rapports Mondiaux sur le Développement Humain
RMO	Rapport de Mise en œuvre
S&E	Suivi et Evaluation
SDAU	Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SIGE	Système d'Information Géographique de l'Education
SIGP	Système d'Information Géographique Pétrolier
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNA	Stratégie Nationale de l'Alphabétisation
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDE	Société Nationale d'Eau
SNEA	Stratégie Nationale d'Enseignement des Adultes
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNIM	Société Nationale des Industries Minières
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SNMF	Stratégie Nationale de la Microfinance
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNS	Stock National de Sécurité
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SSI	Système Statistique d'Information
STCN	Standard of Training Certification and Watch Keeping
STP	Société de Transports Publics
TBA	Taux Brut d'accès en première année du fondamental
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Éducation
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto Juvénile
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TPVIH	Taux de Prévalence du VIH SIDA
UM	Unité Monétaire Mauritanienne
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles, de Crédit et d'Épargne de Mauritanie
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
VAINCRE	Valorisation des Initiatives de Croissances Régionales Équitables
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCT	Vivres Contre Travail
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
Wilaya	Region Administrative

I. Résumé analytique

La Mauritanie a adopté en mars 2011, pour un horizon de moyen terme (2011 – 2015) son troisième plan d'actions du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont la mise en œuvre intervient dans un contexte dans lequel la réduction de la pauvreté s'affirme comme objectif ultime de toutes les politiques de développement économique, social et institutionnel du pays.

La mise en œuvre du CSLP a été largement appuyée par les efforts des acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté, qu'il s'agisse de l'administration, des élus, du secteur privé, de la société civile ou des partenaires au développement. Le soutien de la communauté internationale et les annulations successives de la dette de la part des membres du club de Paris, ont contribué à l'atteinte des résultats obtenus ces dernières années.

Le présent rapport de suivi présente le bilan de l'année 2011 et les perspectives pour la période 2012-2015.

Bilan de la première année de mise en œuvre du CSLP III

Les actions prioritaires menées au cours de la première année de mise en œuvre du CSLP III ont concerné : (i) la poursuite de la mise en œuvre des politiques économiques, financières et des réformes visant à maintenir la stabilité macro-économique et à améliorer la compétitivité de l'économie, (ii) l'approfondissement des politiques d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres à travers la poursuite des programmes de développement rural, l'adoption d'une politique visant à maîtriser la situation de la sécurité alimentaire du pays et à faire face à l'insuffisance des récoltes et des pâturages et des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté ainsi que l'amélioration du cadre de vie des populations à travers les opérations d'habilitation des quartiers précaires; (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) la gouvernance et le renforcement des capacités.

En dépit d'une conjoncture internationale défavorable et des effets de la sécheresse sur le secteur de l'élevage, le bilan de la mise en œuvre du CSLP III pour l'année 2011, permet de constater des évolutions positives, dans un contexte de croissance soutenue et stabilisée, marqué par : (i) un taux de croissance économique qui s'est établi à 4%, expliqué par un dynamisme du secteur de la pêche, du BTP et des services compensant, en partie, la baisse importante de la production agricole (20% en glissement annuel); (ii) une inflation contenue à 5,7% (moyenne annuelle) grâce, en partie, à un effet de transmission réduit de l'inflation importée des produits alimentaires et pétroliers; (iii) un déficit du compte courant réduit grâce à l'effet compensatoire exercé, tout au long de l'année 2011, par la hausse des prix des produits à l'exportation sur le renchérissement de la facture pétrolière et alimentaire.

Les politiques d'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres, dont l'objectif principal est d'orienter les stratégies nationales de développement vers la réduction de la pauvreté et des inégalités en créant un cadre favorable à une redistribution équitable des fruits de la croissance, se sont intensifiées avec : (i) la mise en œuvre, dans le cadre des politiques sociales spécifiques, de l'opération Solidarité 2011 qui traduit l'intérêt que les autorités publiques portent aux conditions de vie des populations; (ii) l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire qui a pour objectif de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités en assurant l'accès de tous les mauritaniens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du programme de développement urbain dans les quartiers périphériques de Nouakchott et à l'intérieur du pays afin de faire face à la forte prévalence de la pauvreté dans ces quartiers et à la précarité des conditions d'habitat des citoyens qui y résident; (v) la forte progression du volume de crédit distribué par les IMF; et (vi) l'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale de protection sociale qui permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables les plus pauvres mais également chez les autres catégories sociales à risques.

Conscients du rôle de leviers que jouent les dépenses de réduction de la pauvreté dans les efforts de redistribution des fruits de la croissance, les pouvoirs publics ont mis l'accent sur l'exécution de ces

dépenses prioritaires qui ont atteint 107,9 milliards d'ouguiyas¹, en 2011. C'est ainsi que l'objectif indicatif de 10.3% du PIB portant sur les dépenses en faveur des pauvres, est atteint au cours de cette première année de mise en œuvre du troisième plan d'actions du CSLP.

Des efforts importants ont été fournis au niveau du développement des ressources humaines et de l'expansion des services de base. Dans le secteur de l'éducation, ces efforts se sont traduits par une augmentation sensible : (i) du taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental qui est passé de 98,8% en 2010 à 98,9% en 2011, approchant ainsi la cible de 100 % prévue en 2015; (ii) des effectifs dans le fondamental (535 976 élèves), accompagnée d'une légère progression du nombre d'écoles (4 075); (iii) de la rétention; et (iv) du taux de participation des filles.

Dans le domaine de la santé, le taux d'accessibilité géographique aux soins de santé dans un rayon de 5 km a augmenté pour atteindre 80.08%. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics en 2011, la dernière enquête MICS 2011 a montré la persistance des taux élevés de mortalité maternelle et infanto juvénile, respectivement de 626 pour 100 000 naissances vivantes, 118 pour 1000 naissances vivantes. Néanmoins, ce retard pourra être jugulé avec la mise en œuvre de l'Initiative Présidentielle visant l'accélération de l'atteinte des OMD de la santé d'ici 2015.

Quant au taux de couverture en eau potable, il a atteint 52% au niveau national. En milieu urbain (villes de plus de 5 000 habitants), le taux d'accès aux branchements privés est de 35% et varie de façon importante. En milieu rural, 60% des ménages ont accès à l'eau potable.

Au cours de la première année de mise en œuvre du CSLP III, les actions visant la bonne gouvernance et le renforcement des capacités ont enregistré des progrès notables dans tous les domaines de la: gouvernance (politique, démocratique, territoriale, locale, environnementale et économique).

Dans ce cadre, la gouvernance politique et démocratique a été renforcée à travers l'engagement affirmé du Gouvernement, conformément au programme du Président de la République, à ancrer le dialogue et la concertation ; et à améliorer ses relations avec toutes les composantes du paysage sociopolitique et communautaire national. Ce choix stratégique s'est concrétisé à la fin de l'année écoulée, par l'organisation d'un dialogue constructif réunissant plusieurs partis politiques, de la majorité avec quelques partis de l'opposition, pour la première fois, pour étudier les mécanismes nécessaires à la promotion de notre vie démocratique et à la garantie d'une stabilité à nos institutions politiques.

A l'issue de ce dialogue les droits de l'homme, l'unité nationale, la justice et le pouvoir judiciaire se sont renforcés à travers notamment: (i) une volonté affirmée par les pouvoirs publics pour le respect des Droits de l'Homme, qui s'est traduite par: les grâces accordées par le Président de la République aux détenus, la dépenalisation du délit de presse, la décision de l'Etat de venir en aide aux indigents dans l'incapacité de payer les dédommagements auxquels ils ont été condamnés, l'appel exercé par le parquet contre la condamnation à mort de mineurs; (ii) le rôle crucial joué par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) dans le sens d'un meilleur ancrage de la Démocratie et de l'Etat de Droit grâce aux prises de positions alertant les Pouvoirs Publics sur les violations des Droits de l'Homme et la conduite de visites inopinées dans les lieux de détention sur toute l'étendue du territoire national pour faire des investigations sur les cas de violation des droits de l'Homme; (iii) le débat ouvert et contradictoire sur l'esclavage dans les médias publics ainsi que l'application par les tribunaux de la loi l'incriminant dans le contexte d'une mobilisation sans précédent des ONG anti esclavagistes; (iv) les solutions apportées aux dérapages du passé qui ont conduit aux violations massives des Droits de l'Homme à travers, notamment: l'accélération du processus d'indemnisation des victimes militaires du passif humanitaire et la continuation du processus de retour organisé des 5200 réfugiés Mauritaniens au Sénégal dont les dossiers étaient en instance ; et (v) les efforts accomplis dans le cadre de la dispense d'une justice diligente, fonctionnelle et efficace poursuivant l'effectivité du droit à un procès équitable pour tous les justiciables ainsi que l'amélioration nette des conditions carcérales.

¹ République Islamique de Mauritanie : lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et protocole d'accord technique; FMI, Juin 2012.

En matière de gouvernance territoriale et locale, des progrès notoires ont été enregistrés avec, notamment : (i) le lancement de l'étude sur le schéma directeur national de l'aménagement du territoire; (ii) la poursuite des efforts de regroupement des collectivités locales ; et (iii) le transfert d'institutions et services publics à l'intérieur du pays en vue de renforcer les acquis en matière de décentralisation.

Les mesures prises par le Gouvernement visant à renforcer la gouvernance économique se sont concrétisées par: (i) la poursuite de la politique visant la rationalisation des ressources et la lutte contre la gabegie avec l'adoption par le Conseil des Ministres de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption; (ii) la mise en place d'un schéma directeur pour la réforme des finances publiques qui couvre toutes les réformes ayant trait à la préparation, à l'exécution, au contrôle et à la transparence du budget; et (iii) la publication, par l'ONS, d'une information statistique fiable dont le rôle est crucial dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi de son plan d'actions ainsi que l'atteinte des OMD.

La gouvernance environnementale s'est améliorée grâce : (i) à la mise en place du cadre juridique approprié avec l'approbation de textes législatifs et d'orientations, dont une Déclaration de politique environnementale et du développement durable, et plusieurs autres projets; et (ii) au lancement des études portant sur l'actualisation du plan national d'adaptation aux changements climatiques.

En matière de suivi de la mise en œuvre du CSLP III il convient de signaler : (i) la mise en application du schéma d'opérationnalisation du suivi du CSLP III, validé en 2011, qui, instaure un dialogue permanent avec les différents acteurs. Ce schéma a, notamment, permis au moment des évaluations intermédiaires, (ii) l'actualisation concertée des informations relatives à l'évolution des indicateurs alimentant le système d'informations du suivi -évaluation du CSLP III.

Ce système est composé du : (i) sous-système « Suivi des conditions de vie des ménages (6 indicateurs) » ; (ii) sous système « Suivi des programmes et projets (44 indicateurs) » ; et (iii) sous-système « évaluation d'impact (24 indicateurs) ».

Les perspectives 2012-2015

Le Gouvernement continuera à mettre en œuvre le plan d'actions du CSLP pour la période 2012-2015 dans une perspective de consolidation des acquis de cette première année de mise en œuvre du CSLP III tout en mettant l'accent sur l'accélération de la croissance et la redistribution de ses fruits afin d'intensifier les efforts en matière de lutte contre la pauvreté et de poursuivre la marche du pays vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce plan d'actions se basera sur **cinq axes stratégiques**, qui se renforcent mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté.

Le premier axe a trait à l'accélération de la croissance économique qui est la base de toute réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et à la réduction de sa dépendance vis à vis des facteurs exogènes. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; et (iv) la valorisation des sources de la croissance.

Le deuxième axe concerne l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres en valorisant le potentiel de la croissance et de la productivité des pauvres. Il s'agit, à travers une redistribution des fruits de la croissance, de promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et les zones de leur concentration. A cet effet, l'action portera sur les domaines suivants : (i) la promotion des activités économiques en milieu rural, notamment l'agriculture et l'élevage ; (ii) la réalisation de la sécurité alimentaire dans le cadre d'une politique nationale cohérente couvrant l'ensemble des dimensions de la problématique et favorisant la production nationale; (iii) le développement urbain ; (iv) la promotion de l'accès des pauvres à des services financiers adaptés et la promotion des MPE ; (v) la valorisation de l'environnement comme bien économique pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté ; et (vi) la protection sociale qui profitera aux populations les plus défavorisées.

Le troisième axe est orienté vers le développement des ressources humaines et à l'amélioration de l'accès aux infrastructures essentielles. Les actions prévues dans cet axe, auront, à long terme, l'effet

le plus sensible sur la pauvreté, à travers leur impact sur la productivité et sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Dans ce cadre, les efforts se concentreront sur : (i) la promotion du système éducatif et de formation; (ii) le développement du système et des services de santé ainsi que l'amélioration des conditions nutritionnelles; (iii) la promotion de l'emploi ; (iv) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural ; (v) la promotion de l'équité en matière de genre, de la protection de l'enfance ainsi que la définition et la mise en œuvre d'une politique de population ; (vi) la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports ; et (vii) l'amélioration de l'accès universel aux services de base.

Le quatrième axe met l'accent sur la promotion d'un développement institutionnel qui s'appuie sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de lutte contre la pauvreté. En s'inscrivant dans la logique de la consolidation des résultats enregistrés, les actions programmées porteront sur les domaines suivants: (i) l'amélioration de la gouvernance politique et démocratique ; (ii) le renforcement de la justice et du pouvoir judiciaire ; (iii) la consolidation de la gouvernance territoriale et locale ; (iv) le renforcement de la gouvernance économique; (v) le renforcement de la gouvernance environnementale ; (vi) l'ancrage des pratiques du contrôle citoyen sur l'action publique ; (vii) le développement du secteur de la communication ; (viii) le renforcement des capacités des acteurs publics ; et (ix) la promotion de l'approche participative.

Le cinquième et dernier axe traduit l'attention spécifique accordée à la mise en œuvre effective et efficace du CSLP. L'accent sera mis sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination. A cet effet, les efforts s'articuleront notamment autour de : (i) la mise en place d'un dispositif institutionnel optimisé ; (ii) le renforcement de la coordination, de l'alignement et de l'harmonisation ; et (iii) l'opérationnalisation du suivi-évaluation du CSLP III.

Coût et financement du plan d'actions 2012-2015

Le coût global du plan d'actions du CSLP au cours de la période 2012-2015 est estimé à un montant global de : **2, 091,360** millions d'ouguiyas, soit **7 162** millions USD.

II. Introduction

En mars 2011, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a élaboré et validé son troisième plan d'actions du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) couvrant la période 2011-2015. Ce plan d'actions s'est inscrit dans les objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Ce plan, qui prend en considération les orientations stratégiques du plan précédent, s'articule autour des axes suivants : (i) l'accélération de la croissance et la stabilisation du cadre macro-économique ; (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base ; (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités; et (v) le Suivi-Evaluation.

Le troisième plan d'actions du CSLP, dont la formulation a commencé au début de l'année 2010, a été conçu dans un contexte marqué par la mise en œuvre du programme électoral du Président de la République élu en 2009, et la mise en place d'institutions démocratiques dont l'objectif primordial est d'affronter les défis et réussir les transformations nécessaires pour mettre le pays sur le chemin du développement et d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment les plus démunies.

Les nouvelles autorités ont été élues sur la base d'un programme ambitieux, dont les principaux axes sont : (i) la refondation de l'État afin d'assurer son relèvement en mettant fin au déclin de son autorité, à la dérive des institutions et à la faiblesse des capacités de l'administration; (ii) la mise en œuvre de réformes structurelles, de politiques et de stratégies sectorielles portant notamment sur l'accélération de la croissance, l'intensification de la lutte contre la pauvreté, la réalisation de la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement; et (iii) le respect des principes humains fondamentaux à travers l'adoption et la mise en œuvre de politiques et stratégies appropriées.

Pour une mise en œuvre effective, ce programme a inspiré, l'élaboration du troisième plan d'actions du CSLP.

Dans la même optique, le Gouvernement a élaboré un cadre global de dépenses à moyen terme 2012-2014 (CDMT) pour renforcer l'adéquation et l'alignement du troisième cadre stratégique de lutte contre la pauvreté avec les lois de finances.

Soucieux de garantir à ce troisième plan d'action du CSLP l'opérationnalisation requise, le Gouvernement a accordé un accent particulier au dispositif de suivi-évaluation de sa mise en œuvre, considéré comme peu performant au cours des deux premiers plans (2001-2004 puis 2006-2010).

Le dispositif de suivi de la mise en œuvre du CSLP prévoit l'élaboration d'un rapport annuel faisant ressortir le bilan et les principaux enseignements tirés d'une année d'exécution dudit plan et les perspectives d'actions pour la période restante.

Le présent rapport retrace le bilan de la première année de mise en œuvre du troisième plan d'actions du CSLP, établit une analyse des principales forces, faiblesses, opportunités et risques de mise en œuvre des actions prioritaires du CSLP III et présente les perspectives pour la période 2012-2015.

Enfin, le rapport présente en annexes: (i) la matrice de suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires, (ii) le plan d'actions prioritaires 2012-2015, (iii) la batterie des indicateurs de suivi du CSLP III; et (iv) le cadrage macroéconomique à moyen terme.

III. Bilan synthétique d'une année de mise en œuvre du CSLP III

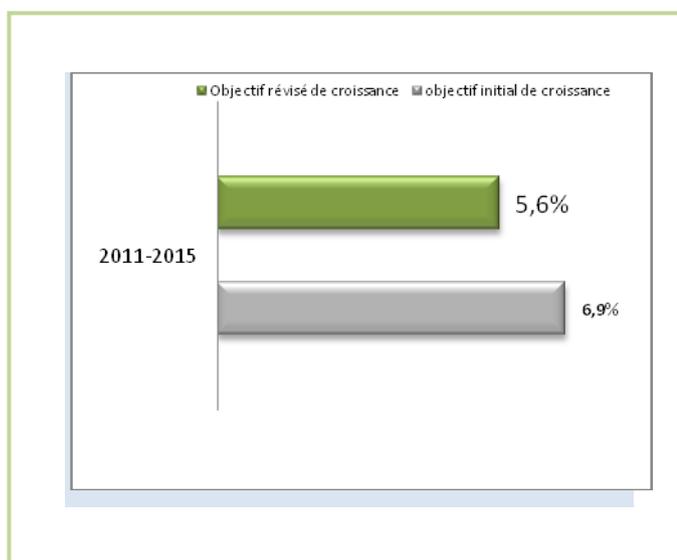
III.1 La Croissance et le Cadre macroéconomique

Le CSLP III met l'accent sur la stabilisation de la situation macroéconomique et la nécessité d'une forte croissance inclusive capable de réduire la pauvreté.

A. Un Cadre macro-économique stable et sain

A moyen terme, l'objectif fondamental du Gouvernement était de créer les conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce cadre, les autorités poursuivaient, pour la période 2011-2015, des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant: (i) d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 6,9% ; (ii) de contenir l'inflation pour la maintenir à près de 6% par an ; (iii) de ramener le déficit budgétaire y compris les dons à 0,8% du PIB hors pétrole en moyenne sur la période ; et (iv) de porter les réserves de change à l'équivalent de 6,3 mois d'importations à l'horizon 2015.

La contribution du secteur secondaire à la croissance globale sera déterminante à moyen terme grâce notamment aux projets d'extension de la SNIM et de la mine d'or de Tasiast. Cette contribution est estimée à : 3,3% en moyenne sur la période 2012-2015. Le secteur tertiaire étant considéré également comme levier essentiel de l'activité économique devait également contribuer à la croissance à hauteur de 2,1% sur cette période contre de 2,3% pour l'année 2011; et (1,8% au cours de la première année de mise en œuvre du CSLP III. Quant au secteur rural elle devait y apporter une contribution, estimée: (i) à 0,8% sur la période 2012-2015; et (ii) -0,8% pour l'année 2011



Dans l'ensemble, il est à noter que l'amélioration de l'environnement économique observée en 2010 s'est poursuivie en 2011. Toutefois, cette année a été particulièrement affectée d'une part, par un important déficit pluviométrique qui aura compromis les prévisions initiales de la campagne agricole 2011/2012 et d'autre part, par un ralentissement de l'activité des industries d'extractions minières.

Evolution récente du PIB global

En 2011, l'économie mauritanienne a continué à enregistrer des résultats satisfaisants en dépit d'une conjoncture économique internationale défavorable et d'un important déficit pluviométrique. Ainsi, la croissance réelle du PIB devrait donc connaître un ralentissement pour se situer à 4% et 4,1% hors pétrole contre respectivement 5,2% et 5,7% en 2010. En termes nominaux le PIB a connu une hausse de près de 17%, pour se situer à environ 1184 Milliards d'UM.

L'année 2011 a été caractérisée par une baisse du secteur primaire par rapport à l'année précédente. Les estimations en 2011 tablaient en effet sur une croissance baissière du secteur primaire de 2,6%. Ainsi, le secteur contribuerait négativement à la croissance, soit -0,5 point. Cette situation a résulté essentiellement du déficit pluviométrique qui a compromis les objectifs de croissance de l'agriculture et l'élevage, le sous secteur de la pêche ayant enregistré des performances qui ont atténué la baisse qu'aurait encourue le secteur primaire au titre de l'année 2011.

Pour **le sous secteur de l'agriculture**, il importe de rappeler que l'objectif de production initialement fixé pour la campagne agricole 2011-2012 en pluvial tablait sur une production de céréales traditionnelles de 130.000 tonnes à travers la mise en culture de 260.000 hectares. Pour l'irrigué, l'objectif portait sur une production de 135.000 tonnes de paddy à travers la mise en valeur de 30.000 hectares pour un rendement moyen estimé à environ 5 tonnes /ha. Sur la base de cet objectif, la valeur ajoutée réelle du secteur agricole devrait s'accroître de près de 7% par rapport à l'année 2010 qui était déjà une année de performance agricole exceptionnelle.

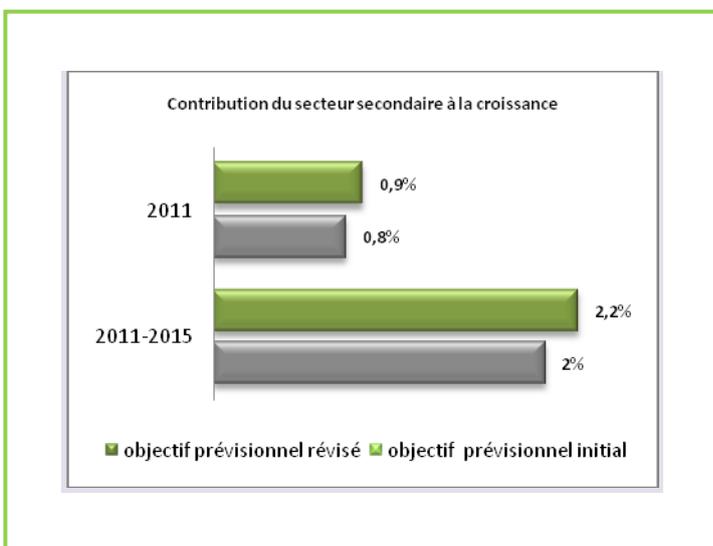
Toutefois, en raison de l'important déficit pluviométrique observé au titre de cette campagne agricole, les objectifs initialement fixés ont été compromis, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour soutenir le secteur. Eu égard à cette situation, la production céréalière traditionnelle a marqué une chute de plus de la moitié (-66,2%) par rapport à la campagne précédente où cette production avait atteint 139.916 tonnes. Cette baisse a été toutefois atténuée par les performances enregistrées sur le secteur rizicole en saison hivernale. En effet les superficies emblavées pour ce type de culture ont atteint 20.356 hectares contre 19.926 hectares au titre de la campagne précédente. Avec un rendement estimé à 5 tonnes/h, la production rizicole aura atteint 102.187 tonnes marquant ainsi une hausse de 2,5% par rapport à la campagne hivernale de l'année précédente. Ainsi, la valeur ajoutée du sous secteur de l'agriculture a affiché une baisse en termes réels de 21%, contre une prévision initiale en hausse de près de 7%.

Concernant le **sous secteur de l'élevage**, le déficit pluviométrique a eu des répercussions négatives sur la situation pastorale, pouvant générer des niveaux de déperdition, surtout pour le stock bovin (le taux de perte était estimé à 9%). Toutefois, les effets de la situation pastorale sur le cheptel ne seront perceptibles que pendant la période de soudure de l'année 2012. Le sous secteur a connu ainsi un léger fléchissement (-0,4%) de sa croissance réelle en 2011.

S'agissant du **sous secteur de la pêche**, les captures se sont établies à un niveau estimé à 1101 805 tonnes en 2011 contre 1047 201 tonnes l'année précédente, soit un niveau d'accroissement de près de 5,2% essentiellement attribuable à la reprise observée sur la pêche industrielle.

Cette performance a résulté des mesures relatives au renforcement de la surveillance en mer et à l'obligation de débarquement des bateaux étrangers pour une meilleure estimation des prises de pêche. En valorisant cette production aux prix unitaires des variétés exportées, il se dégage une valeur ajoutée nominale de 27% et réelle de près de 13%.

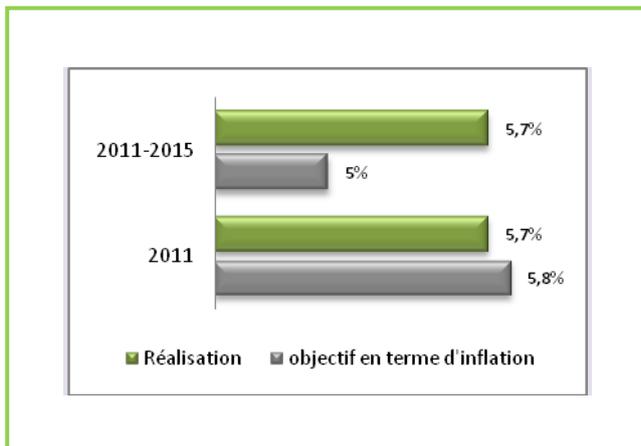
Malgré le ralentissement observé sur l'évolution des industries extractives par rapport à leurs prévisions initiales, **le secteur secondaire** a connu une hausse de près de 4%. Cette performance a essentiellement résulté de la bonne tenue des sous secteurs du BTP (14,5%) et des industries manufacturières (5,8%).



Toutefois, la contribution du secteur à la croissance globale s'est détériorée en 2011, pour se situer à 0,9 point contre 1,2 point en 2010, en raison du fléchissement du secteur minier.

En termes nominaux la valeur ajoutée du **secteur secondaire** a crû de 32,1%, essentiellement sous l'effet de l'appréciation des prix des secteurs exportateurs sur le marché international. La production de *minerai de fer* aurait connu un fléchissement (-3,1%) en 2011 pour se situer à 11,176 millions de tonnes contre 11,534 millions de tonnes en 2010. Cette situation a résulté des retards de minerais concassés et du faible rendement du minerai au niveau

du gisement de Guelb I. Ainsi, la valeur ajoutée du sous secteur a connu une baisse de 2,8% en 2011. En termes nominaux, la valeur ajoutée du sous secteur a toutefois augmenté de 38,4%, eu égard à l'appréciation des prix du fer sur le marché international



Concernant le **sous secteur des métaux non ferreux**, les réalisations de la société MCM au titre de l'année 2011 ont porté la production du cuivre à 39.079 tonnes contre 33.554 tonnes en 2010, soit une augmentation de 16.46%. De même, la production de l'or de la composante MCM a baissé de 3% en 2011 pour se situer à 78 802 onces contre 80 989 onces en 2010. Quant à la société TML, les réalisations ont porté sa production à 216 018 onces d'or en 2011 contre 204 906 onces en 2011, marquant ainsi une hausse de 5.4%.

Dans l'ensemble, la valeur ajoutée du secteur des industries d'extraction métallique (fer, cuivre et or) a connu une baisse de près

de 2% en termes réels et une hausse de près de 38% en termes nominaux, notamment en raison de l'appréciation des cours des métaux.

Quant au **secteur pétrolier**, la tendance baissière amorcée en 2007 s'est progressivement poursuivie. En 2011 la production annuelle s'est établie à 2,650 millions de barils contre 3,025 millions de barils en 2010, soit une baisse de plus de 12%. Cette situation est attribuable aux problèmes techniques récurrents connus par le secteur. Les quantités exportées ont suivi la même tendance baissière (-45,3%), passant de 3,7 à 2 millions de barils entre 2010 et 2011. Ainsi, malgré une appréciation des prix du baril (+36%), la valeur des exportations a marqué une chute de près de 26%.

En tenant compte de la maîtrise des coûts liés à la production en 2011, il se dégage ainsi une valeur ajoutée nominale de 54,3 milliards d'UM contre 44,2 milliards d'UM en 2010, soit une augmentation de 22,1%. A contrario, la valeur ajoutée en termes réels s'est située sur la même période à 4,1 milliards d'ouguiya contre 4,3 milliards d'UM marquant ainsi une baisse de 5,6%.

S'agissant des **industries manufacturières**, l'estimation de leur valeur ajoutée réelle est basée sur l'évolution de l'Indice de Production Industrielle (IPI) hors pétrole et industries extractives, qui a marqué, en 2011, une hausse de 5,8% par rapport à l'année précédente. Cette performance a résulté d'une nette amélioration des capacités d'offre d'électricité de la SOMELEC et d'une augmentation de la production d'eau de la SNDE. En effet, l'indice d'eau et d'électricité a augmenté de près de 7% en 2011 tandis que celui des unités industrielles (hors SOMELEC et SNDE) n'a évolué que de 5,1%.

En termes nominaux, la valeur ajoutée des industries manufacturières a connu un accroissement de près de 12%.

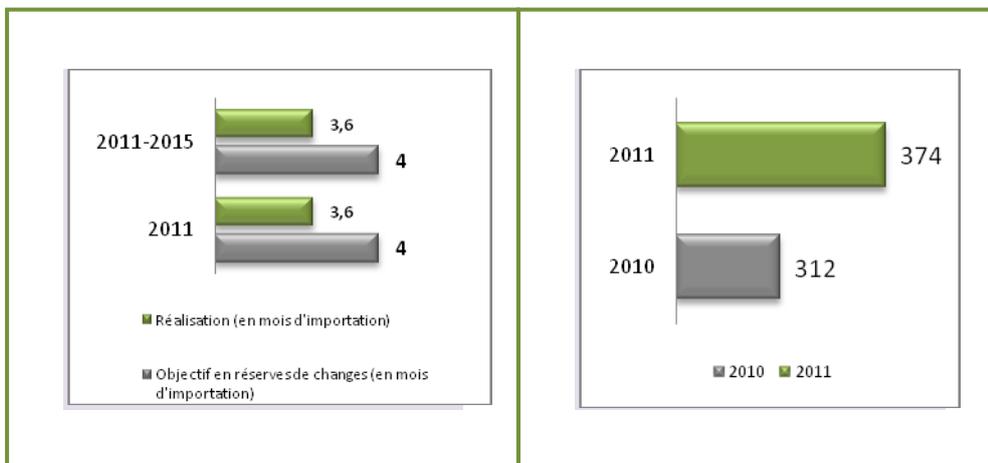
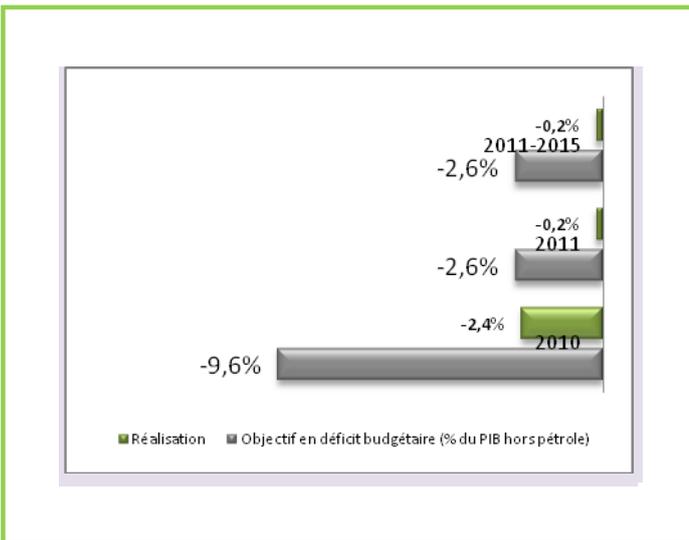
Concernant le **sous secteur du BTP**, l'année 2011 a connu une poursuite de la reprise d'activité observée depuis 2010 où la valeur ajoutée réelle du secteur avait connu un accroissement de 14,5%, au regard de l'exécution des principaux projets d'infrastructures au titre de l'année. En termes nominaux, la valeur ajoutée a augmenté de 21%.

Constitué par **les sous secteurs transports/communications**, commerce, restaurants hôtels et autres services privés, le **secteur des services privés** a connu en 2011 une évolution de sa valeur ajoutée réelle de 8% et nominale de 13,5%. Ce secteur constitue le principal pilier de l'économie de par sa contribution à la croissance qui a représenté 2,7 points de croissance en 2011 contre 1,6 point en 2010, affichant ainsi une augmentation de 0.1% par rapport à l'objectif visé et une atteinte de l'objectif visé pour la période 2011-2015.

Inflation

En dépit du niveau élevé des cours mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie en 2011, l'inflation totale a été contenue à 5,7 % (en glissement annuel), soit un point de pourcentage au-

dessous des prévisions. Ce repli est lié en partie à la décélération du rythme de progression des prix des produits alimentaires et de l'énergie sur les derniers mois de l'année 2011. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a augmenté de 1,3% sur le quatrième trimestre, soit un léger ralentissement par rapport à celle de 2,2% observée au troisième trimestre. Cette maîtrise de l'inflation et de la stabilisation du niveau général des prix est due à la fois (i) à la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, du programme d'urgence, qui a permis d'atténuer les effets de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et les conséquences de la sécheresse sur la production locale de certaines denrées; et (ii) à une politique monétaire prudente menée, au cours de l'année 2011, par les autorités monétaires.



Dans le cadre de cette politique monétaire prudente, guidée par l'objectif de maîtrise de l'inflation, la masse monétaire, dont le niveau est estimé à près de 374 milliards d'UM a connu une croissance de près de 20% par rapport à

l'année 2010. Cette situation s'explique essentiellement par : (i) une forte accumulation des avoirs extérieurs nets qui se sont établis à près de 70,8 milliards d'UM en 2011 contre seulement 9,4 milliards d'UM en 2010, notamment en raison des apports en devises générés par les secteurs exportateurs ; et (ii) un accroissement des crédits à l'économie qui se sont établis à environ 312,9 milliards d'UM, soit un niveau d'accroissement de 10,1% par rapport à l'année 2010, sous l'effet des concours bancaires dans les principaux secteurs d'activité économique.

Secteur Extérieur

En dépit d'une augmentation des importations de biens de près de 29% en 2011, induite par la vigueur des produits pétroliers et celle liée aux activités extractives, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est considérablement amélioré, pour se situer à l'équivalent de 7,4% du PIB, contre 8,6% du PIB en 2010. Cette situation est due essentiellement à la hausse des exportations de 35% résultant notamment de la bonne tenue de la valeur des exportations enregistrées par les secteurs du pétrole et des industries d'extraction métalliques.

En conséquence, les réserves brutes officielles de changes qui s'élevaient à environ 287,8 millions de dollars US en 2010 se sont situées à un niveau estimé à 502 millions de dollars US en 2011, soit respectivement l'équivalent de 2,5 et 3,6 mois d'importations.

L'encours de la dette extérieure publique est passé de 83,7% à 76,8% du PIB entre 2010 et 2011 traduisant ainsi un désendettement de l'état et la volonté du Gouvernement de recourir à des prêts en termes concessionnels.

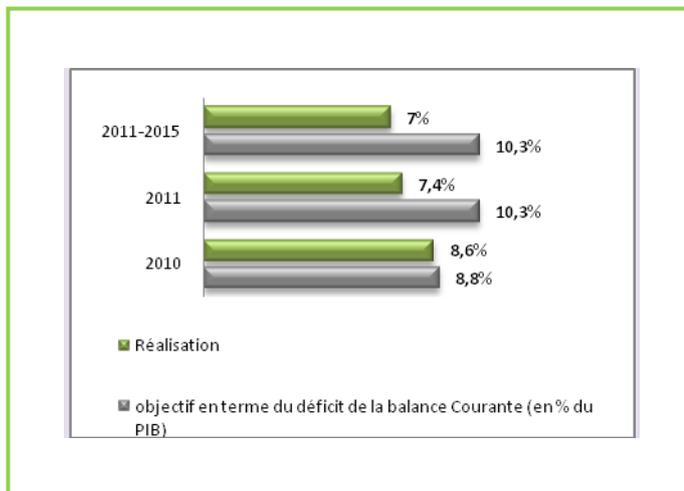
Fondements de la politique budgétaire

Pour ce qui est de la gestion budgétaire, le Gouvernement a continué en 2011 à obtenir de bonnes performances avec un déficit de base hors pétrole qui s'est établi à 0,2% du PIB contre 2,4% en 2010 et ce malgré une forte stimulation des dépenses publiques liée à la mise en œuvre du programme d'urgence. L'effort considérable de recouvrement des impôts et la hausse des recettes minières ont permis de compenser le coût du programme d'urgence mis en place en 2011 pour soulager l'impact de l'augmentation des cours des matières premières sur les populations les plus vulnérables.

Avec la diminution du besoin de financement et un excès de liquidité dans le secteur bancaire, les taux des bons du Trésor sont tombés à des niveaux records juste en-dessous de 3 %.

Les dépenses de l'Etat se sont en effet établies à 341,38 Milliards d'UM en 2011 contre à 282,95 milliards d'UM en 2010.

Quant aux recettes de l'Etat hors dons et pétrole, elles se sont établies, sous l'effet des réalisations fiscales (+27%), à plus de 294 Milliards d'UM en 2011, soit un accroissement de 23% par rapport à 2010.



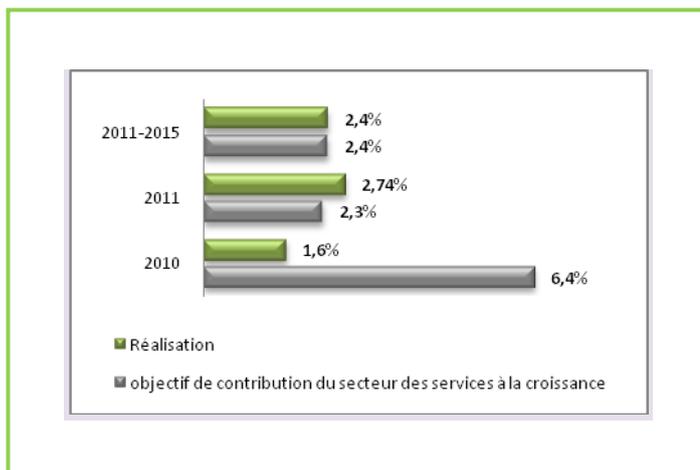
B. Approfondissement des réformes structurelles

Développement du secteur privé

Les principales mesures réalisées dans ce domaine portent sur : (i) la concertation entre partenaires sur le code des investissements; (ii) l'examen et l'approbation du code des investissements; (iii) l'adoption du code des marchés publics; (iv) la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et l'achèvement du processus de mise en place des ses différentes instances (recrutements des cadres).

Réformes des systèmes d'incitation

Au niveau des réformes et des systèmes d'incitation les principales réalisations ont porté sur : (i) la poursuite de la modernisation de l'administration des douanes à travers la migration vers la version du Sydonia ++ dans tous les bureaux de dédouanement qui sont connectés au serveur unique; la création d'une cellule de coordination chargée de gérer le programme de vérification des importations (PVI); l'actualisation du Code des douanes et des Tarifs des douanes en attente de sa validation; et l'opérationnalisation d'une cellule de renseignement pour lutter efficacement contre les trafics illicites. (ii) la réforme et la modernisation de l'administration fiscale à travers la mise en place de la Direction du recouvrement; l'élargissement de l'assiette imposable; et l'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers de l'administration fiscale. (iii) la modernisation du trésor et de la comptabilité publique, à travers la mise en place d'un plan de trésorerie de l'Etat afin d'améliorer la structure et le fonctionnement des services; l'élaboration d'un plan de Trésorerie (mensuel, trimestriel et annuel); la mise en place du compte unique du Trésor à la BCM; la régularité de la publication de tous les rapports produits par le Trésor : (ROFE, Rapport d'activité, Rapport sur la Production, l'exportation et sur les



Recettes Pétrolières); la compensation des chèques Trésor par les banques; l'élaboration d'un plan d'Engagement des dépenses de l'Etat; et l'élaboration d'un plan annuel de passation des marchés.

Par ailleurs, et en matière de réforme des finances publiques, d'importantes actions ont été entreprises et sont soit déjà achevées, soit en cours de réalisation : (i) la rédaction et l'adoption d'une note conceptuelle de la réforme budgétaire; (ii) l'actualisation du PIP et du CDMT (iii) l'amélioration de la préparation du bilan annuel sur l'exécution physique et financière du BCI; (iv) la finalisation des travaux de migration du Sypsim; (v) l'appui à la nouvelle stratégie d'endettement; et (vi) le suivi régulier et exhaustif de la situation de l'endettement de l'Etat.

Mise en place des procédures pour un meilleur financement de l'économie

Les actions entreprises pour assainir et moderniser le secteur financier, ont porté sur : (i) l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur financier; (ii) la définition et l'adoption en cours, des critères de sélection pour les commissaires aux comptes et des auditeurs éligibles à la certification des établissements de crédit afin de renforcer la fiabilité et la crédibilité des informations et des documents; (iii) le renforcement de la fonction d'audit et de contrôle interne au sein des banques; (iv) l'élaboration d'une loi sur le recouvrement des créances;

Afin d'assurer un financement approprié de l'économie, les actions suivantes ont été réalisées: (i) la régularisation, en cours, des réseaux exerçant des activités de Micro finance sans autorisation; (ii) la signature d'une convention avec un partenaire étranger afin de mettre en place l'arsenal juridique dédié aux produits islamiques; et (iii) la création d'une caisse de dépôts et de développement, qui permettra d'offrir des ressources à long terme et d'intervenir aux côtés des banques pour financer des projets d'investissement privés dans différents domaines notamment dans le secteur de l'industrie.

Amélioration de la libéralisation des activités de commerce

La principale mesure prise en matière de libéralisation des activités du commerce a porté sur: la validation de la stratégie commerciale qui a permis de bénéficier de l'appui de l'UE avec la signature du Projet d'appui au Commerce et secteur privé d'un montant de 5 millions d'euros et permettra notamment la mise en œuvre des actions programmées.

C. Développement des infrastructures de soutien à la croissance

Au cours de l'année 2011, le Gouvernement s'est résolument engagé à allouer les ressources requises pour le développement d'infrastructures performantes contribuant à réduire les distances et les quasi-monopoles que crée l'immobilité des biens, à faciliter l'offre de services performants et compétitifs et à réduire les coûts de production et à développer les activités économiques et à soutenir la croissance.

Développement du secteur des transports terrestres, portuaires et aéroportuaires

Dans le domaine des transports terrestres, les réalisations de l'année 2011 ont porté aussi bien sur le cadre juridique et institutionnel du secteur que la conduite des études ou la modernisation et le développement des infrastructures de transport terrestre.

Les actions ont concerné : (i) l'adoption d'une loi portant orientation et organisation des transports routiers ; (ii) l'élaboration d'un schéma directeur de signalisation routière, (ii) l'organisation d'une campagne de mobilisation sociale de la sécurité routière à Nouakchott ; (iv) l'étude relative à l'établissement du compte transport et à l'évaluation des coûts de dysfonctionnement des transports urbains à Nouakchott ; (v) mise en place d'un système de suivi évaluation des activités des transports ; et (iv) le démarrage de la Société des Transports Publics (STP) avec un réseau comprenant 12 lignes desservies par 50 autobus.

En matière d'études : (i) l'élaboration de deux études l'une portant sur les index et séries de prix pouvant servir de référence à la révision des prix pour la construction routière et l'autre sur les conditions d'exploitation des véhicules et d'organisation des opérations de transport à Nouakchott ; (ii) l'élaboration d'études de faisabilité et d'exécution des routes suivantes : périphérique de Nouadhibou, de la route Nema/Timbedra-Diguenni ; route Kaédi-Maghama ; route Néma-Amourj-Adel Bagrou-Frontière du Mali.

Pour ce qui est de la modernisation et le développement des infrastructures de transport : (i) la finalisation du lot 1A de la route Rosso-Boghé et Voirie de Rosso, (ii) la poursuite des travaux d'extension des routes suivantes : Kermecene - axe Rosso – Nouakchott, El ghaira-Barkéol, Chegar-Male-Boulahrath-Barkéole, Atar-Tidjikja, Néma-Bassiknou-frontière Mali, la voirie du Gorgol, des deux Hodh et du Guidimagha, (iii) la réhabilitation de la route Kiffa-Tintane, et (iv) l'amélioration de l'entretien routier par le renforcement des moyens financiers de l'ENER.

Dans le domaine du transport aérien, les actions entreprises comprennent notamment: (i) la révision du cadre législatif et réglementaire de l'aviation civile; (ii) la réalisation des travaux d'amélioration du niveau de service des infrastructures et des équipements des aéroports internationaux de Nouakchott et de Nouadhibou, ainsi que de certains aéroports secondaires (Atar, Néma, Sélibabay, Zouérate) ; et (iii) le démarrage de travaux de construction d'un nouvel aéroport international sur un site dégagé à proximité du littoral situé sur la route de Nouadhibou à environ 25 Km de Nouakchott.

Aussi, le processus de révision du cadre législatif et réglementaire du secteur des transports qui a été lancé depuis quelques années est actuellement en voie d'achèvement. En effet, la **loi 022 du 27 février 2011 portant sur le nouveau Code de l'aviation civile a été** complétée par le décret d'application 90/2011 du 31 mars 2011 et des arrêtés relatifs aux onze (11) règlements techniques aéronautiques. **En outre**, des audits de l'OACI et des inspections des installations aéroportuaires et des compagnies **ont été réalisés**

Dans le domaine du transport maritime et fluvial, les principales mesures réalisées ont concerné les travaux de modernisation et d'extension du Port de l'amitié à travers : (i) la construction de deux postes à quai équipés de grues pour la manutention; (ii) la réalisation, en cours, d'un quai pétrolier, d'un épi et d'une digue de protection de 5 km; (iii) l'achèvement de la rénovation de la protection cathodique des pieux du quai et de la passerelle du port de l'amitié; (iv) l'exécution, en cours, des travaux du dragage pour le désensablement du port; et (v) la mobilisation des ressources nécessaires pour la construction d'un terminal destiné aux porte-conteneurs au port de l'amitié.

En matière de la météorologie, les actions suivantes ont été réalisées : (i) élaboration des projets de textes ratifiant les diverses conventions internationales relatives à la météorologie (Arrêté n° 52 de janvier 2011 du **MET** désignant l'ONM « Administration Météorologique », conformément à l'annexe III relative à l'assistance météorologique à la navigation aérienne, (ii) la détermination des profils pour les postes de gestion du personnel ; (iii) la réhabilitation des stations de Zoueirat et Kaédi ; et (iv) l'acquisition et l'installation de 3 stations automatiques de météorologie marine.

Amélioration et diversification de la production de l'énergie électrique

Dans le domaine de **l'électricité** les principales réalisations sont: (i) la mise en activité en juillet 2011 de la centrale HFO de 36 MW (centrale Wharf); (ii) démarrage des études sur le schéma Directeur Production Transport d'électricité à l'horizon 2030, renforcement des capacités de production et d'évacuation de la ville de Nouakchott, et la faisabilité pour un système de production et de transport d'électricité à partir du Gaz ; (iii) la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat, la SOMELEC et les sociétés minières (SNIM, TML, Sphere Mauritanie et MCM) pour la réalisation d'une étude en vue de la création d'une société de production de l'électricité à partir du gaz; (iv) l'électrification rurale décentralisée via les plateformes MTF; (v) l'électrification des Chefs Lieux de Moughataas restants Amourj, Barkéol, Boumdeid, M'Bagne, Moudjéria et Ould Yengé, (vi) l'électrification et la mise en délégation de services par l'ARE : Vassala, Aïn Varba, Male, Touil, Medboughou, Voulaniya, Monguel, Lexeiba, Belgherbane, Taguilalet, Ajourer, Arr, Wompou, Dafort, Adel Bagrou, Nbeika, et (vii) le raccordement au réseau interconnecté de localités semi-urbaines et périmètres agricoles : Gouraye-Sélibaby (OMVS, en cours), axe Rosso-Boghé .

Dans le domaine de **l'énergie éolienne et solaire**, les principales actions réalisées sont : (i) la finalisation de l'étude de faisabilité de la centrale éolienne de Nouakchott de 30 à 40 MW et le lancement d'un avis de présélection d'un constructeur; (ii) l'hybridation solaire de 8 centres semi-urbains; (iii) la préparation d'un projet hybride solaire de 5 MW à Kiffa; (v) la préparation d'un projet hybride solaire/hydro/diesel dans l'Aftout; et (vi) la négociation avec la société émirati Masdar du projet de construction d'une centrale PV de 15 MW.

Amélioration de l'accès aux TICs

Dans le secteur des TICs les principales mesures entreprises sont : (i) la poursuite des travaux de la connectivité internationale du Pays par un câble sous marin (ii) la réalisation, en cours, de 1.700Km de réseau fibre optique (SNIM et Opérateurs télécoms); (iv) le développement d'une base de données des textes juridiques et judiciaires; (v) le développement, en cours, des systèmes d'information de l'Administration (Gestion des Ressources Humaines de l'Etat, Gestion des Impôts); (vi) la réalisation d'un centre de télé médecine et d'un projet de télé éducation permettant une collaboration avec des centres analogues en Inde; (vii) la mise à jour de la stratégie nationale de développement des TIC; et (viii) la préparation du cadre juridique des TICs.

D. Exploitation optimale des sources de la croissance

Dans le domaine des **hydrocarbures bruts** les principales réalisations sont : (i) l'adoption de la loi portant Code des hydrocarbures bruts et le décret sur le Contrat type d'exploration-production; (ii) la mise en place d'un cadastre pétrolier et l'achèvement de la conception de la base de données pétrolière ; (iii) la signature avec la société Tiulow Oil d'un nouveau contrat off shore et d'avenants pour les champs de Banda, Tiof et Tevet ; et (iv) la signature avec la société Total de deux nouveaux permis en partenariat avec la SMH.

Au niveau des **hydrocarbures raffinés** les actions suivantes ont été menées : (i) lancement de l'appel d'offres international pour l'approvisionnement du pays en produits raffinés (liquides et gaz butane) ;(ii) le suivi du contrat d'approvisionnement 2010-2012 entre l'Etat et Fal Oil, (iii) le suivi des prix du FSD; et (iv) le suivi du bilan de préfinancement.

Quant aux **produits gazeux** le renforcement du rôle du secteur public dans le sous-secteur aval s'est concrétisé à travers : (i) le suivi du contrat approvisionnement; (ii) le suivi des prix; (iii) le suivi de subvention du gaz; (iv) le suivi des Stations Services; (v) l'élaboration du Cahier des charges pour l'attribution des stations service; (vi) l'adoption de l'arrêté déterminant les formes de demandes d'ouvertures des stations service; (vii) la confection d'un décret pour l'enfutage, la mise en bouteille, le stockage et le transport du gaz butane; (viii)l'adoption de l'arrêté sur les spécifications des produits pétroliers; (ix) la mise à niveau du réseau des stations service; (x) la mise en place du suivi quotidien des Paramètres de Risque dans les différents dépôts; (xi) le suivi du transport; (xii) le suivi du stockage; et (xiii) le suivi de la distribution du Gaz Butane

Dans le domaine des **mines** les principales actions réalisées sont : (i) la révision du cadre légal et réglementaire dans le but d'optimiser la rente de l'état ; (ii) l'amélioration du suivi de l'activité Exploration Minière à travers des fiches d'expédition d'Or, du Cuivre et l'élaboration d'une base des données pour le suivi du paiement des redevances ; (iii) l'octroi de 296 permis et 92 carrières en vigueur ; (iv) le lancement du programme de restructuration de l'OMRG ; (iv) la première rentrée scolaire de l'Ecole des mines de Mauritanie (EMIM) 2011/2012 avec une école d'ingénieurs et un centre de formation professionnelle à Akjoujt ; (v) l'installation de la mine de Quartz de Oumagneyna (Dakhlet Nouadhibou); (vi) la mise en œuvre d'une convention pour l'exploitation des phosphates avec une participation de l'Etat à hauteur de 30% ; (v) l'exécution du projet d'extension de Tasiast en vue d'atteindre une production de 1.200.000 onces d'or; (vi) le développement de la mine de Fer de Tamagot près d'Akjoujt.

Dans le secteur de la **pêche** les principales actions réalisées sont : (i) création d'une société publique pour la distribution des poissons en Mauritanie, avec la mise en œuvre d'un système de logistique composé de 6 parcours, refroidissement des chambres, des plateformes de distribution en 13 wilayas, des matériaux roulants ; (ii) création de 1000 postes d'emplois au niveau de la pêche industrielle ; (iii) le démarrage des activités de la société Chinoise Hongdong International (Mauritania) Fishery Developpement Co ; (iv) mise aux normes d'hygiène et de salubrité au niveau du Marché au Poisson de Nouakchott ; (v) construction de trois débarcadères à Nouakchott (Marché de Poisson), au pôle de développement de Legweichich dit PK 93 et au pôle de développement de N'Damech (PK 144) pour développer des pôles de développement de la pêche artisanale et côtière ; (vi) mise en place d'un système performant d'inspection sanitaire des usines, navires, et produits de pêche au niveau de l'Office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONISPA), (vii) mise en place d'un plan de surveillance des contaminants du milieu aquatique, (viii) organisation de visites régulières d'évaluation approfondies au niveau des usines et des bateaux ; (ix) la conduite de l'étude de la bioécologie des espèces; et (x) la collecte de données hydrologiques.

Dans le domaine du **tourisme** les mesures suivantes ont été entreprises : (i) la construction d'une maison d'accueil au PND; (ii) la construction d'une salle d'exposition au PNBA ; (iii) la construction de panneaux de signalisation et d'un observatoire ornithologique au PND; et (iv) la construction de panneaux de signalisation et d'un ponton de plaisance au PNBA.

Pour ce qui est de **l'artisanat**, les actions suivantes ont été menées : (i) la réalisation des plans architecturaux et études techniques de construction de maisons de l'artisanat; et (ii) la mobilisation de certains financements.

Dans le domaine de **l'industrie**, les réalisations ont porté sur : (i) la réalisation des TDRs de l'étude de réalisation de zones industrielles; et (ii) la poursuite des efforts entrepris au niveau de certains volets du Projet Qualité en Afrique de l'Ouest.

Dans le domaine de **l'agriculture**, les principales actions réalisées sont : (i) la création d'une société d'exploitation dénommée Société Sucre de Mauritanie (SSM-SEM) pour le développement de la canne à sucre (Aménagement de 11 000 ha au Gorgol) dont la production à l'horizon 2015 se substituera à 57% de nos importations en sucre; (ii) l'aménagement et l'équipement des centres de collecte et d'entreposage des produits agricoles oasisiens au profit des 3 GIE en cours de constitution ; (iii) *la protection des cultures contre la divagation animale, les attaques acridiennes, les attaques aviaires et la sésamie* à travers la gestion des pesticides; l'amélioration du dispositif de surveillance et d'alerte précoce, la poursuite de la surveillance et des interventions rapides et l'installation de 1131 km de barbelé pour protéger 26 326 ha sur 521 sites.

Dans le domaine de **l'élevage** les principales actions suivantes ont été entreprises : (i) les capacités des *services vétérinaires étaient renforcés* à travers l'équipement du laboratoire de bactériologie, la formation de cadres sur la rage (Diagnostic, surveillance et contrôle); le renforcement en équipement et fournitures des bureaux de contrôle aux frontières ;la formation de 60 agents de terrain sur les principales pathologies ;et l'équipement de 32 postes de surveillance en matériel vétérinaire et de froid ; (ii) l'élaboration et la finalisation du décret portant sur la police sanitaire des animaux domestiques; et l'organisation d'une mission d'appui de l'Organisation Mondiale de la santé animale (OIE) pour la modernisation de la législation ; (iii) l'installation de 14 sites de surveillance de la fièvre de la vallée du Rift ; (iv) le démarrage des activités de la ferme expérimentale d'amélioration Génétique d'Idini avec l'insémination de 50 vaches ; (v) la construction de 20 parcs de vaccination; et (vi) le lancement de l'appel d'offre pour la construction de l'usine de lait à Néma.

III.2 Les domaines prioritaires du CSLP

A. *Education et formation*

La forte corrélation entre la réussite des politiques d'accélération d'une croissance redistributive, fortement ancrée dans la sphère économique des pauvres, le développement des ressources humaines et la généralisation de l'accès des pauvres aux services de base a amené le Gouvernement à placer ces thématiques majeures au centre des priorités du CSLP.

Dans ce cadre, le troisième plan d'action du CSLP couvrant la période 2011-2015 avait défini des domaines prioritaires à fort potentiel de réduction de la pauvreté et des disparités.

L'objectif assigné au secteur de l'**éducation**, dans le CSLP III, était de produire un capital humain à même de favoriser le développement économique et social du pays. La réalisation de cet objectif devait se faire à travers la mise en œuvre d'une stratégie articulée autour de : (i) l'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre scolaire (publique et privée), plus adaptée à la demande pour améliorer la rétention au fondamental et promouvoir l'équité au secondaire ; (ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement ; (iii) l'amélioration de l'efficacité interne et externe afin de fournir une main d'œuvre qualifiée pour améliorer la productivité du secteur traditionnel, favoriser son développement et assurer une offre d'emploi hautement qualifiée pouvant satisfaire les besoins d'un secteur moderne appelé à s'étendre dans les prochaines décennies ; et (iv) l'amélioration et le renforcement de la gestion et du pilotage du système.

La mise en œuvre du CSLP III a été marquée par la poursuite d'efforts en matière de construction/réhabilitation d'infrastructures scolaires et de formation, de recrutement et de formation du personnel enseignant. Au cours de cette période, les efforts ont porté sur la consolidation des acquis et la correction des dysfonctionnements au niveau des différents ordres d'enseignement.

Au niveau du **fondamental (éducation de base)**, les effectifs des élèves ont sensiblement augmenté passant de 465 887 élèves en 2005/2006 à 535 976 élèves en 2010/2011, soit un taux de progression de 13% sur la période. Le nombre d'écoles a atteint 4 075 contre 2 980 sur la même période. La contribution de l'enseignement privé est passée de 7% en 2006 à 11% en 2011.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental qui était de 98,8% en 2010 s'est situé à 98,9% en 2011, approchant ainsi la cible de 100 % prévue en 2015. La parité garçons/filles est légèrement en faveur de ces dernières (50,4%). Le taux de rétention demeure faible car seuls 65,2% des élèves environ restent jusqu'à la fin du fondamental. La probabilité d'achever le cycle du fondamental est plus forte pour les garçons (42%) que pour les filles (34%). La cible du TBS en 2010 a été atteinte dans toutes les wilayas, à l'exception du Gorgol (90,09%) et du Hodh Charghi (86,8 %).

Au niveau du **secondaire** (premier cycle), le TBS a connu une légère amélioration en passant de 26,6% en 2006 à 29,6% en 2011. Cette amélioration traduit la conséquence de la progression de la scolarisation au primaire malgré le faible niveau de transition entre le fondamental et le secondaire : 50,2% en 2011, contre 56% en 2006.

Le second cycle a connu au cours de la même période une régression de 20,7% de ses effectifs avec un TBS de 13,6% pour les garçons et 17% pour les filles. Cette baisse est consécutive au changement structurel imposé par la réforme avec un allongement de la durée du 1er cycle. Il est également observé une baisse de la qualité au niveau de cet ordre d'enseignement, illustrée par la faiblesse des résultats aux examens du BEPC et du Baccalauréat.

En matière **d'enseignement supérieur**, des efforts considérables ont été consentis dans le cadre de la diversification, de l'élargissement et de la professionnalisation de l'offre. Des filières nouvelles ont été créées dans les différents établissements du supérieur en plus de l'ouverture d'un nombre conséquent des masters.. La construction d'un nouveau campus universitaire, très avancée, va certainement contribuer à l'amélioration du rendement et de l'efficacité du système.

Néanmoins, il y a des difficultés qui persistent au niveau de l'efficacité interne de l'enseignement supérieur.

S'agissant de **l'enseignement originel**, les réalisations, au cours de l'année 2011, ont porté sur : (i) la mise en place d'un guide pour les Mahadras et Mosquées du pays ; (ii) l'élaboration d'une étude diagnostic sur l'enseignement originel et le rayonnement religieux et culturel et ; (iii) la réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation.

En matière de **formation technique et professionnelle**, les objectifs du CSLP III étaient : (i) d'opérer des réformes profondes centrées, au niveau institutionnel, sur l'unification du pilotage ; (ii) d'améliorer la gouvernance du système ; et (iii) de dynamiser les instances de concertation Etat-Patronat (Conseil national de la FTP).

Dans ce domaine, les réalisations ont porté sur : (i) l'amélioration de la capacité d'accueil des établissements de formation ; (ii) la rénovation des équipements de plusieurs filières de formation ; (iii) la formation de dizaines de formateurs et de personnels d'encadrement ; (iv) la mise en place du projet d'appui à la FTP (PA-FTP) ; (v) l'identification des besoins en formation qualifiante dans plusieurs secteurs (services, pêche, agriculture, industrie et mines) et ; (vi) la création de 6 ententes dédiées à la formation qualifiante d'environ 5100 jeunes sur la période 2012-2016, dont 1200 pour l'année 2012.

Concernant l'**alphabétisation**, les objectifs du CSLP III étaient de : (i) permettre à toute la population âgée de 14 ans et plus de maîtriser la lecture et le calcul ; (ii) améliorer la rétention au niveau de l'enseignement fondamental ; (iii) consolider l'alphabétisation initiale par une post alphabétisation et par des formations professionnelles de base tournées vers les AGR ; et (iv) développer l'esprit d'autoformation.

Si la situation de l'alphabétisation a connu une progression réelle, des efforts aussi bien en amont (enseignement fondamental) qu'en aval (personnes en activité n'ayant pas été alphabétisées) demeurent requis pour combattre le fléau de l'ignorance qui touche encore une bonne partie de la population active du pays.

B. Santé et nutrition

Pour le secteur **sanitaire et nutritionnel**, le CSLP III vise l'atteinte des objectifs prioritaires suivants : (i) renforcer le pilotage, la bonne gouvernance et la performance du secteur ; (ii) améliorer l'accès universel à des prestations sanitaires de qualité ; (iii) renforcer la lutte intégrée contre la maladie ; et (iv) développer des mécanismes de financement de la santé.

Une analyse récente de la situation **sanitaire** a fait ressortir que les trois principaux défis du système de santé sont liés aux problèmes sanitaires de la population, aux problèmes du système de santé et aux facteurs externes affectant le secteur.

Les problèmes sanitaires de la population sont liés au profil épidémiologique du pays. Ce profil est dominé par les pathologies suivantes: (i) les maladies transmissibles au premier rang desquelles il faut citer le paludisme, la tuberculose, les IST/VIH/SIDA, les parasitoses intestinales et urinaires, les infections broncho-pulmonaires et oculaires et les dermatoses infectieuses chez l'enfant (ces pathologies sont largement dominées par les diarrhées, les infections respiratoires aiguës et le paludisme) ; et (ii) les maladies non transmissibles, liées aux facteurs environnementaux et/ou aux changements de comportements des individus et des collectivités.

Ce groupe de maladies est particulièrement dominé par les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les maladies mentales, le diabète, les effets sanitaires de la consommation de tabac et de substances psycho actives ainsi que la recrudescence de maladies professionnelles et de pathologies broncho-pulmonaires liées à la pollution atmosphérique ; (iii) les déséquilibres nutritionnels en particulier chez le couple mère-enfant, avec prépondérance de la malnutrition protéino-calorique, des carences en micronutriments (fer, vitamine A, iode,) et des surcharges pondérales et (iv) la pathologie périnatale avec ses conséquences sur la santé de la mère et de l'enfant.

Ces maladies sont aggravées par des facteurs externes tels que la pauvreté et l'environnement. Les problèmes du système de santé sont principalement liés (i) à une couverture sanitaire insuffisante avec 21% de la population vivant au-delà de cinq kilomètres d'une unité de santé fonctionnelle ; et (ii) à la quantité et à la qualité insuffisantes des ressources humaines pour la santé (infirmières, sages-femmes, médecins, etc ...) à tous les niveaux.

Le système de santé est également affecté négativement par une multitude de facteurs externes. Il s'agit, notamment de problèmes liés à l'hygiène (eau potable et l'élimination des ordures ménagères); de problèmes liés au comportement humain, de problèmes macro-économiques qui affectent le financement et les allocations au profit du secteur, de problèmes liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux catastrophes naturelles.

C'est ainsi que la dernière enquête MICS 2011 a montré la persistance des taux élevés de mortalité maternelle et infanto juvénile, respectivement de 626 pour 100000 naissances vivantes, 118 pour 1000 naissances vivantes.

Au cours de l'année 2011, plusieurs actions ont été menées : (i) l'élaboration du plan national de développement sanitaire 2012-2020, couplé d'un CDMT pour sa première phase 2012-2015 ; (ii) l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA ; (iii) l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le paludisme ; et (iv) l'extension du forfait obstétrical parmi les mesures visant la réduction du ratio de la mortalité maternelle.

Dans le domaine de la couverture sanitaire, 80.08% des populations ont accès à une structure de santé dans un rayon de 5 km, avec une répartition spatiale inégale.

Face à cette situation, d'importantes actions ont été développées en vue de réduire substantiellement la proportion des populations n'ayant pas un accès facile à une structure de santé : (i) la réhabilitation des Centres de Santé de Sebkhya, Teyarett et El Mina ; (ii) la construction de 4 centres de santé (Tarhil Nouakchott, Tarhil Nouadhibou, Hay Sakin et Termessa); (iii) l'extension du centre hospitalier Mère et Enfant et du CNO; et (iv) l'équipement de 15 centres de santé et de 15 postes de santé. A cela s'ajoute le lancement des travaux de construction de 10 postes de santé, la construction des hôpitaux de Rosso et Kaédi, la construction du SAMU, la construction et l'équipement du CNC.

Cependant, la situation de la lutte contre la maladie se caractérise par l'absence d'une stratégie efficace de développement de services de qualité à même de soulager rapidement les souffrances des malades, notamment les enfants et les femmes enceintes, ce qui a engendré une désaffection vis-à-vis des structures de santé (0,6 contact par personne et par an).

Toutefois, des actions importantes ont été menées pour remédier à cette situation. Il s'agit de : (i) l'acquisition et la distribution de plus de 40 000 moustiquaires imprégnées au profit des ménages vivant dans les régions endémiques du paludisme; (ii) l'organisation de plus de 5 passages de vaccination pour contrôler et éradiquer la polio au niveau national; (iii) l'organisation d'une campagne de riposte à l'épidémie de rougeole ciblant les personnes âgées de 5 à 29 ans dans trois wilayas (les deux Hodhs et l'Assaba) ; (iv) l'organisation d'une campagne nationale de suivi contre la rougeole ciblant les enfants de moins de 5 ans sur l'ensemble du territoire ; et (v) la disponibilisation des ARV pour les PVVIH/SIDA.

Concernant l'amélioration et la disponibilité d'un personnel de santé qualifié, les activités suivantes ont été réalisées : (i) recrutement de 296 personnels de santé; (ii) formation en cours de 20 personnes en santé publique ; (iii) création de 3 écoles d'infirmiers (Néma, Sélibaby et Rosso) ; (iv) formation de 25 Professeurs enseignants de santé ; (v) appui à la formation de 43 médecins spécialistes et prise en charge de la formation de 2 radiothérapeutes ; et (vi) formation de 60 infirmiers.

Au niveau de l'amélioration de la performance du secteur, les principales actions entreprises ont porté sur : (i) l'élaboration de la revue des dépenses publiques de santé RDPS; et (ii) l'élaboration des comptes nationaux de santé.

Sur le plan institutionnel, l'année 2011 a été marquée par la création, par décret N°90-2011 du 09 juin 2011, d'une Direction de l'hygiène publique dont la mission principale est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de santé en matière d'hygiène, faire la promotion des règles d'hygiène et élaborer et contrôler l'application de la réglementation dans ce domaine, particulièrement la loi N° 42-2010 du 21 juillet 2010 portant code d'hygiène et ses différents textes d'application.

C. Hydraulique et assainissement

Le plan d'action du CSLP III avait retenu pour le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement un objectif global portant sur «l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous de façon durable ».

Cet objectif devait être réalisé à travers la mise en œuvre des axes stratégiques suivants : (i) améliorer l'accès à l'eau potable ; (ii) connaître et protéger les ressources en eau ; (iii) améliorer les

conditions d'assainissement ; (iv) promouvoir le partenariat public privé ; et (v) renforcer les capacités du secteur.

En matière d'accès à l'eau potable, le taux de couverture en eau potable a atteint 52% en 2010 au niveau national. En milieu urbain (villes de plus de 5 000 habitants), le taux d'accès aux branchements privés est de 35% et varie de façon importante : (i) le périmètre SNDE a été élargi aux centres éligibles passant ainsi à 23 centres ; (ii) à Nouakchott, près de 30% des ménages ont accès à l'eau potable par des branchements privés ; les autres villes du périmètre de la SNDE enregistrent des taux plus importants avec 46% de ménages raccordés à des branchements privés ; et (iv) dans les localités gérées par l'ONSER, le taux de ménages raccordés à des branchements privés est de 50%.

En milieu rural, en 2010, 60% des ménages ont accès à l'**eau potable** et près du tiers des centres de plus de 500 habitants restent à équiper en réseaux d'eau potable.

En termes de réalisation d'infrastructures d'eau potable, l'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre des projets et programmes d'infrastructures de production et de distribution ayant un impact sur l'amélioration de l'accès des populations aux services d'eau et d'assainissement. Parmi ces projets : (i) le projet d'approvisionnement en eau potable de plus de 200 localités de plus de 500 habitants en milieu rural ; (ii) le projet AEP du Fleuve (20 stations de traitement d'eau) ; (iii) le démarrage du projet d'alimentation en eau de l'Aftout Charghi à partir de Fom Legleitta pour couvrir les besoins de plus de 500 localités ; (iv) le programme hydraulique de l'APAUS (réalisation de 18 réseaux AEP et 47 forages) ; (v) l'installation de 3 stations de traitement de l'eau du fleuve programme hydraulique de l'ANAIR ; (vi) la réalisation de 55 AEP dans les deux Hodhs et l'Assaba ; et (vii) le lancement des travaux du projet du réseau de distribution d'eau à Nouakchott.

Concernant le renouvellement des équipements et la mise à niveau des réseaux, les actions suivantes ont été réalisées : (i) le remplacement de 188 groupes électrogènes, 206 pompes immergées, 37 pompes et 18 panneaux solaires ; (ii) la réhabilitation et l'extension de 130 réseaux ; (iii) la remise à niveau du réseau de distribution des AEP de Nouadhibou ; et (iv) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des AEP des centres de l'intérieur de la SNDE.

La connaissance et la protection des ressources en eau est d'une importance capitale dans un contexte de rareté de ressources comme c'est le cas de la Mauritanie. A cet égard, les actions suivantes ont été entreprises : (i) l'élaboration d'un système d'informations sur les ressources en eau des wilayas du Brakna et du Trarza ; (ii) la construction et/ou réhabilitation des locaux des SRH Brakna et Trarza ; (iii) le renforcement en moyens humains et logistiques des services régionaux de l'hydraulique ; (iv) la réalisation d'études hydrogéologiques sur l'inventaire des ressources en eau au niveau des wilayas du Trarza et du Brakna ; et (v) la délimitation des périmètres de protection et de sauvegarde stratégique des champs captant des grandes villes et des villes secondaires (Tidjikja, Seilibaby, Kiffa, Atar, Maghta lahjar, Boghé, Idini et Boulanoir.).

Dans le domaine de l'**assainissement**, les plans directeurs d'assainissement des villes de Nouadhibou, Rosso, Kiffa, Kaédi, et Akjoujt ont été réalisés. Aussi, un document de politique et de stratégie nationale d'assainissement a été finalisé. Cette stratégie organise les actions de promotion de l'assainissement et de l'hygiène dans le pays par la structuration du secteur de l'assainissement des eaux usées et pluviales et de l'hygiène autour d'un projet de développement qui couvre la période 2012-2020.

S'agissant de l'assainissement en milieu rural, l'approche « Assainissement total piloté par la commune (ATPC) » a été vulgarisée comme porte d'entrée aux activités visant le changement de comportement (700 villages sont « latrinisés »). Cette approche intervient dans cinq wilayas du pays (Trarza, Brakna, Tagant, Assaba et l'Adrar).

En ce qui concerne la promotion du partenariat public-privé, le principal objectif du CSLP III était de parvenir à la mise en place des conditions réelles de prise en charge de la filière eau par le secteur privé. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été mises en œuvre : (i) la mise en application des procédures de délégation du service public en eau ; et (ii) l'introduction d'une tarification unifiée de l'eau.

D. Développement rural

Les éléments programmatiques du développement rural définis dans le CSLP III à l'horizon 2015 s'articulaient autour de cinq objectifs majeurs à savoir: (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays ; (ii) assurer un accès équitable aux ressources ; (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement durable du secteur ; (iv) améliorer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif ; et (v) renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies graves (Fièvre de la Vallée du Rift, grippe aviaire, etc.).

Dans ce domaine, les activités suivantes ont été réalisées : (i) la réception des travaux de réhabilitation pour les périmètres de Bolol Dogo (43,6 ha) et de Nejah (141 ha) au Brakna ainsi que de Bambi Diaguily (160 ha) au Guidimakha ; (ii) la poursuite des travaux d'aménagement au niveau du périmètre de Dreimiss au Gorgol pour une superficie totale de 130 ha ; (iii) le démarrage des travaux confortatifs au niveau des périmètres de Rindaw et de Bélinabé pour une superficie totale de 158,5 ha ; (iv) le démarrage des travaux de remise à niveau des périmètres collectifs de Bababé et de Béthié Béthié ; (v) l'aménagement d'importants axes hydrauliques dans le Trarza, sécurisant l'alimentation en eau de plus de 6 000 ha; (vi) l'exécution d'un programme de 31 barrages à l'inférieur du pays ; (vii) l'équipement de 60 puits en pompes solaires individuelles pour irrigation des palmeraies (kits d'irrigation) ; (viii) la réhabilitation des locaux de l'ENFVA de Kaédi ; (ix) l'aménagement de 900 ha nouveaux à M'Pourié en vue de l'insertion de Diplômés chômeurs et réhabilitation de 624 ha autres ; (x) le lancement d'un appel d'offre pour l'aménagement de 2400 ha dans le Brakna et le Trarza pour les localités de Beguemoune, Dakhlet TKane, Aéré M'Bare et Baylane; (xi) la réalisation d'une étude pour une seconde extension de 1 200 ha pour l'insertion d'une nouvelle promotion de diplômés chômeurs ; et (xii) la réalisation d'importantes infrastructures de désenclavement, permettant l'acheminement de la production agricole, tant en zone oasienne que dans la vallée.

Sur le plan institutionnel, les réalisations suivantes ont été enregistrées : (i) la mise en place d'un fonds pour l'acquisition de vaccins et d'aliments de bétail ; (ii) l'amélioration du dispositif de surveillance et d'alerte précoce pour la lutte préventive contre les criquets pèlerins ; (iii) la surveillance et interventions rapides en plus de la définition et du renforcement des capacités du CNLA et de l'UCP-AELP ; (iv) le lancement de l'étude du schéma d'aménagement de la Tamourett Naaj ; (v) l'évaluation de la productivité des variétés et identification d'un programme de développement et d'amélioration des espèces vivrières ; (vi) l'exécution d'un programme de formation et de sensibilisation en IEC ; (vii) la création d'une banque de gènes ainsi que des magasins semenciers villageois ; et (viii) la réactivation du Conseil national des semences et plants.

E. Sécurité Alimentaire

Depuis quelques décennies, et malgré d'importants progrès accomplis en matière de gestion et de prévention des crises alimentaires, la Mauritanie a connu une situation d'insécurité alimentaire dont les origines sont diverses (conjoncturelles et structurelles).

Dans un tel contexte, environ 26 % de la population sont touchés directement ou indirectement par l'insécurité alimentaire. Cette situation est aggravée par le contexte national de pauvreté, d'insuffisance d'investissements dans les secteurs sociaux et productifs. A cet effet, le Gouvernement vient d'approuver une stratégie nationale de sécurité alimentaire sous-tendue par un plan d'action et des programmes spécifiques visant la réduction de la vulnérabilité des populations pauvres aux chocs exogènes ou endogènes et la gestion de l'urgence et des crises.

Il est prévu, dans le cadre de cette stratégie, de renforcer l'intervention de tous les secteurs et sous-secteurs directement ou indirectement concernés dans le but : (i) de promouvoir des solutions durables au développement d'une sécurité alimentaire, de renforcer le système d'alerte précoce et (ii) d'améliorer les capacités des intervenants.

Dans le sous domaine de la prévention et de la gestion des crises et afin de consolider les capacités de prévention des crises et de conception de programmes de sécurité alimentaire, l'année 2011 a connu les principales réalisations suivantes: (i) la conduite d'une enquête sur la vulnérabilité structurelle au niveau communal; (ii) la réalisation d'une enquête d'identification des familles vulnérables à Nouakchott, contribuant à une amélioration notable du ciblage des bénéficiaires de l'assistance alimentaire; et (iii) la réalisation de deux enquêtes d'évaluation de la sécurité alimentaire des ménages.

Pour renforcer les capacités opérationnelles et de mise en œuvre des programmes du CSA, les actions suivantes ont été menées: (i) la réhabilitation d'aires de stockage d'une capacité de 12.600 tonnes; et (ii) le renforcement du stock national de sécurité.

Pour ce qui est du sous domaine des secours d'urgence et dans l'objectif d'assister les populations vulnérables et de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la malnutrition, les principales réalisations, au cours de l'année 2011, ont porté sur: (i) l'ouverture de 688 centres d'alimentation nutritionnelle; (ii) l'exécution du programme d'intervention prolongée de secours au niveau des zones d'insécurité ;(iii) la conduite d'interventions d'urgence en milieu urbain à Nouakchott en faveur des indigents dans trois Moughataas de Nouakchott (Riad, El Mina et Arafat) et à Kaédi ; (iv) la mise en place d'un programme spécial de solidarité pour endiguer les effets de la flambée des prix; et (v) la conduite de plusieurs interventions d'urgence en faveur des sinistrés victimes d'inondations au niveau de plusieurs localités du pays.

Quant au sous domaine des « microprojets de développement » et afin d'atteindre l'objectif de réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes, les réalisations suivantes ont été engagées: (i) la mise en œuvre d'un programme de microprojets « Vivres Contre Travail; (ii) le réapprovisionnement des stocks alimentaires villageois de sécurité (SAVS); et (iii) la mise en œuvre d'un vaste programme de clôture de zones de cultures pluviales.

F. Développement urbain

Dans le domaine du **développement urbain**, le gouvernement a mis en œuvre au cours de l'année 2011 d'importantes actions visant l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement dans les sous-secteurs de l'habitat et du logement, de l'urbanisme et des bâtiments mais également de l'eau et de l'assainissement.

En matière **d'habitat et de logement**, l'action des pouvoirs publics a porté sur la viabilisation et la commercialisation de parcelles sociales pour faciliter l'accès des populations démunies au foncier et conforter ainsi leur insertion urbaine. L'élaboration d'une base de données sur les fonctionnaires et la réalisation d'une enquête sur l'habitat ont concrétisé la volonté d'initier et de lancer un programme

pilote de logement à destination des fonctionnaires. Ces programmes de logement sont destinés à mettre à leur disposition des logements bon marché et rattraper l'énorme retard enregistré dans ce domaine.

En matière *d'urbanisme et de bâtiment*, l'action des pouvoirs Publics s'est d'abord centrée sur la poursuite et l'intensification des programmes de restructuration des quartiers précaires de Nouakchott et Nouadhibou mais également de Zouérate, Kaédi et Rosso. Les opérations conduites ont permis l'intégration de vastes franges urbaines par leur équipement et la réalisation des infrastructures de base. La rénovation de la ville sinistrée de Tintane s'est poursuivie par l'exécution du programme d'équipement ainsi que la distribution aux populations de parcelles d'habitation ou à usage commercial. Les réalisations ont aussi porté sur le renforcement des bâtiments et équipements publics ; 145 bâtiments et équipements publics ont ainsi été édifiés à travers tout le pays (dont notamment, les locaux administratifs des wilayas du Trarza et de Dahklet NDB qui ont été réhabilités avec une extension à Nouadhibou). Un important programme d'infrastructure a également été mis en œuvre, dans le cadre du Programme de Développement urbain, pour renforcer le niveau d'équipement de neuf villes chefs-lieux de wilaya (Atar, Akjoujt, Nouadhibou, Rosso, Aleg, Kaédi, Kiffa, Sélibaby et Tidjikja) en voiries, AEP, électricité et assainissement pluvial.

Dans les sous-secteurs spécifiques de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain, des progrès importants ont été enregistrés au cours de l'année 2011, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable des centres urbains. Les travaux du projet de modernisation du réseau de distribution d'eau potable de Nouakchott ont été lancés ainsi que l'exécution du programme de renforcement des AEP des centres SNDE au niveau des villes de Néma, Djiguenni, Kankossa, Tidjikja, Aleg, Atar, Rosso, M'Bout et Sélibaby. Le projet d'alimentation en eau potable de Maghtaa Lahjar et des localités situées sur l'axe Chegar-Guimi-Maghtaa lahjar à partir du champ captant de Bouhchicha est bien avancé et a connu la réalisation d'une station de pompage et de stockage. C'est ainsi que le taux de couverture en eau potable a atteint 52% au niveau national. S'agissant du milieu urbain, le taux d'accès aux branchements privés a atteint 35% avec cependant des variations importantes selon les centres urbains.

En matière d'assainissement, l'action du Gouvernement, au cours de l'année 2011, a permis d'étoffer le réseau collectif d'assainissement de la ville de Nouakchott par la réhabilitation du réseau de la SOCOGIM TZ et de l'îlot V et leur raccordement au réseau existant. Des efforts importants ont été consentis pour le renouvellement des équipements de pompage et la maintenance et l'entretien du réseau d'assainissement existant à Nouakchott par l'ONAS. Les plans directeurs d'assainissement des villes de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Kiffa, Kaédi, et Akjoujt ont été réalisés et les villes de Rosso et de Zouérate ont fait l'objet d'une attention particulière : Rosso a connu l'exécution d'un projet d'assainissement qui visait l'équipement et la construction d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales et usées et Zouérate a été dotée d'une unité de traitement des eaux usées en provenance des quartiers SNIM.

Sur le plan institutionnel et des réformes, des progrès ont également été enregistrés : une Stratégie nationale de promotion et de développement de l'habitat a été élaborée et un document de politique et de stratégie nationale d'assainissement a été réalisé. La création de la société Iskan a mis un terme à la confusion qui régnait entre les acteurs publics intervenant dans les domaines de la promotion immobilière et de l'aménagement de terrains. La formalisation par Iskan de partenariats avec des groupes internationaux augure de programmes ambitieux en matière de logements.

G. Valorisation économique du capital naturel

Les actions visant la promotion du capital naturel dans le CSLP 2011-2015 avaient pour objectifs principalement de: (i) fournir aux pauvres l'essentiel de leurs besoins à partir de leur environnement naturel ; (ii) réduire les coûts économiques de la dégradation de l'environnement ; et (iii) développer des mécanismes de financement durable pour l'environnement conformément aux principes émis par la stratégie nationale de développement durable.

Afin de restaurer les équilibres écologiques du couvert végétal arboré et herbacé et conserver les ressources ligneuses et non ligneuses, les activités suivantes ont été réalisées : (i) la mise en œuvre de deux importants microprojets au niveau des localités des oueds Ketchi (Brakna) et Amredjel (Assaba) ; l'inventaire et la cartographie de 3 forêts classées : Walaldé (Brakna), Keur-mour (Trarza) et Maraye Sder (Assaba) et élaboration de leurs plans d'aménagement; (ii) la réduction de la demande

sur les combustibles forestiers à travers l'opérationnalisation effective de la stratégie de l'énergie domestique et le développement de sources alternatives comme les plateformes multifonctionnelles introduites en collaboration avec l'APAUS dans deux Wilaya pilotes ; (iii) la mise en œuvre de la campagne nationale de reboisement et de fixation des dunes qui a permis de générer des emplois directs ; (iv) l'adoption de plusieurs textes juridiques et réglementaires portant sur la gestion des ressources naturelles y compris la loi portant Statut Spécial du personnel des eaux, forêts et chasse ; (v) la réduction du nombre de feux de brousse de 11 %; (vi) la réduction de la superficie brûlée de 37,72 % (2032,05 Km² brûlés); (vii) la conduite de la campagne d'information et de sensibilisation impliquant les autorités administratives, sécuritaires, la société civile ainsi que la population locale sur les risques et dégâts de feux de brousse; (viii) l'organisation des festivités nationales et internationales sur la lutte contre la désertification ; (ix) la conduite de la campagne de réalisation des pare-feux mécaniques et manuels et l'extinction des feux de brousse; et (x) l'entretien de 9836 Km linéaires des pare-feux.

En matière de conservation du milieu naturel et au niveau du PNBA, les activités ont porté sur : (i) la surveillance maritime du périmètre du parc ; (ii) le renforcement de la surveillance terrestre du parc; (iii) la promotion des organisations socioprofessionnelles; et (iv) la transformation des produits traditionnels Imraguen.

Dans l'objectif de renforcer les capacités de la recherche en matière de lutte contre la désertification, les principales réalisations ont porté sur: (i) l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la désertification; (ii) la préparation des textes constitutifs d'un observatoire national de désertification (OND); (iii) la mise en œuvre du Cadre stratégique d'investissement de la gestion durable des terres (GDT) au niveau des zones oasiennes; (iv) la promulgation du décret de ratification de l'accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Asie, d'Afrique et d'Europe; et (v) la préparation d'un projet de loi sur la biosécurité et les risques biotechnologiques.

Pour conserver les ressources fauniques, les efforts du Gouvernement ont abouti, aux principales réalisations suivantes : (i) l'élaboration et la diffusion des textes réglementaires régissant la protection et l'exploitation des ressources forestières et fauniques; et (ii) l'élaboration et la diffusion du décret d'application du code de la chasse.

Dans le but de développer et de renforcer les aires protégées (AP) et les zones humides (ZH) , la mise en œuvre du CSLP III, s'est traduite par l'exécution des actions suivantes: (i) l'élaboration d'une stratégie nationale sur les AP; (ii) le dénombrement international des oiseaux d'eaux en Mauritanie; (iii) la poursuite de l'inventaire des sites d'intérêt biologique; (iv) la poursuite de la mise en œuvre des plans d'aménagements et de gestion (PAG); (v) l'exécution du projet de révision du Plan directeur de l'aménagement du littoral mauritanien (PDALM); (vi) l'exécution du projet de réintroduction des Gazelles et Addax au parc national du Diawling; et (vii) la délimitation géographique et zonage de la Baie de l'Etoile en vue de la création d'une aire protégée.

III.3 Les domaines transversaux du CSLP

A. Gouvernance territoriale et locale

En matière de gouvernance territoriale et locale, d'importantes réalisations ont été enregistrées dans les domaines de la décentralisation et de la déconcentration et de l'aménagement du territoire.

*En matière de **décentralisation et de déconcentration***, les actions réalisées ont porté sur (i) la Consolidation du cadre institutionnel de la décentralisation (ii) l'amélioration de la Gouvernance et le renforcement des capacités techniques des collectivités territoriales; (iii) l'amélioration du cadre institutionnel de l'administration territoriale qui date depuis 1969, à travers l'adoption d'un décret n° 2011.282, définissant les attributions des responsables territoriaux et portant organisation des circonscriptions administratives. Dans ces deux domaines, des réalisations importantes ont été enregistrées en matière d'appui spécifique aux communes et de l'assistance ou du renforcement de capacités des élus et du personnel. De nombreuses réalisations visant le renforcement de la déconcentration ont été conduites notamment la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement des résidences des autorités administratives.

En matière *d'aménagement du territoire*, la puissance publique a mis l'accent sur les réformes pour aboutir à : (i) la promulgation de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ; (ii) l'élaboration,

l'adoption et l'application du décret portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de l'aménagement du territoire (ONAT) ;(iii) l'élaboration du projet de décret portant création et fonctionnement de la Commission nationale de la toponymie (iv) Elaboration du décret portant formes, contenus et modalités d'élaboration et d'adoption des outils stratégiques de l'aménagement du territoire ; et (v) l'élaboration du décret portant organisation et encadrement de la sédentarisation,

B. Gouvernance environnementale

En matière de gouvernance environnementale, les efforts ont porté sur : (i) la restauration des équilibres écologiques du couvert végétal arboré et herbacé et la conservation des ressources ligneuses, non ligneuses et agricoles ; (ii) le renforcement des capacités de la recherche en matière de lutte contre la désertification ; (iii) le renforcement de la conservation de la biodiversité (iv) la conservation des ressources fauniques ; et (v) le développement des aires protégées et des zones humides.

La prise en compte de la dimension environnementale dans les stratégies et programmes de développement s'est affirmée à travers :(i) l'élaboration et la diffusion d'une série d'évaluations environnementales stratégiques portant sur les secteurs de l'eau, la santé et le développement rural ; (ii) l'évaluation environnementale de 50 activités d'exploitation industrielle ; et (iii) l'élaboration d'un projet de texte portant sur la révision de la Loi cadre sur l'environnement.

La gouvernance environnementale s'est également renforcée par : (i) la réalisation d'une revue institutionnelle sur le secteur de l'environnement en Mauritanie (RISEM) ; (ii) la formulation du 2^{ème} cycle du PANE couvrant la période 2012 à 2016 et le lancement d'un ambitieux plan de formation et ;(iii) l'élaboration d'une importante base de données assortie d'un système performant de suivi évaluation pour le secteur de l'environnement.

C. Emploi

Dans le domaine de l'emploi, les réalisations au cours de l'année 2011 ont concerné : (i) le renforcement de la qualité et la pertinence de la formation technique et professionnelle ; (ii) l'accroissement et la diversification de l'offre de formation ; (iii) le renforcement de l'aptitude professionnelle des demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'accès à l'emploi ; (iv) la promotion de l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé ; (v) la promotion de l'emploi des jeunes à travers, entre autres, le recrutement de 132 fonctionnaires (Administrateurs civils, Attachés d'administration générale et Rédacteurs d'administration générale), et de 54 techniciens supérieurs en Informatique par (l'ANRPTS); et (vi) le recours à des approches innovantes et à des initiatives, d'insertion en particulier l'octroi de concessions réhabilitées à un certain nombre de demandeurs d'emploi diplômés et la création de plus de 1.500 emplois durables dans le cadre de la réorganisation du secteur privé de la sécurité.

Encadré n°1. La création d'emplois : levier majeur pour la réduction de la pauvreté

Compte tenu de la dynamique démographique (population dont 60% sont des jeunes de moins de 24 ans), d'une importante augmentation annuelle de la population active (5%), de l'inadéquation des compétences et de l'insuffisance des industries à forte intensité de main d'œuvre, les principales orientations stratégiques du secteur, définies sur la base des documents de stratégies de l'emploi, de la formation professionnelle et des nouvelles technologies, s'articulent autour des deux principaux axes d'intervention suivants: (i) l'élargissement du champ des opportunités d'emploi et d'insertion ouvertes devant les mauritaniens à travers la mobilisation de tous les moyens permettant de susciter une offre d'emplois et des opportunités de travail et de revenus plus importantes; et (ii) l'amélioration de l'adéquation entre les qualifications de la main d'œuvre nationale et les besoins de l'économie à travers la mise en place d'un dispositif de formation pertinent, couplant la formation initiale, la préparation à l'emploi et la formation continue et capable de faire face aux besoins actuels et futurs de l'économie nationale.

Conformément à ces orientations, l'action des pouvoirs publics en 2011 a abouti à : (i) la création de plus de 21 000 emplois publics; (ii) la diversification de l'offre de la formation professionnelle: 5 000 places de formation initiale offertes en 2011 contre 2 200 en 2008, création des écoles et instituts spécialisés (Mines, BTP, Agriculture, Nouvelles technologies, Administration publique, Journalisme et justice); (iii) le développement du partenariat public/privé qui a permis de former 1 200 jeunes pour des offres d'emplois non pourvus dans le secteur de la pêche artisanale et du secteur informel (petits métiers et services); et (iv) l'ouverture des crédits d'insertion à plus de 2 500 détenteurs de métiers générateurs de revenus (crédits BCM de 1.5 milliards d'UM, don Koweït de 800 millions USD, crédit BAD de 600 millions d'UM) à travers le réseau Procapec.

Dans le futur, les efforts continueront avec : (i) la mise en œuvre du programme Emel en 2012, (ii) l'intensification des chantiers de routes et des BTP, (iii) la poursuite du programme d'insertion agricole; (iv) la réforme organisationnelle de l'administration publique; (v) l'assainissement de la situation des journaliers; (vi) l'ouverture des postes de l'administration centrale au personnel non permanent (PNP); (vii) le relèvement du SMIG et la réforme de la retraite; (viii) la poursuite de création des écoles d'enseignement technique et professionnel pour les jeunes, afin de remédier à l'inadéquation des compétences à travers une réorientation des filières d'enseignement vers les besoins du marché; (ix) l'octroi d'incitations aux industries à forte intensité de main d'œuvre, essentiellement dans des secteurs naissants tels que l'élevage de volailles, l'agroalimentaire, le textile, le tourisme... et (x) l'amélioration de l'accès au crédit, notamment par le biais des institutions de micro- crédit et de micro finance.

Principaux emplois créés en 2011 :

Secteur	Emplois créés
Fonction publique	1482
Mines	2744
Pêche	1200
BTP	226
Agriculture	9375
Environnement	644
Télécommunications	800
Services et Commerce	617
Education	250
Auto emploi	2500
Total	20 138

D. Micro finance et Micro entreprise

Au niveau du secteur de la micro finance, les efforts d'assainissement visant à garantir la viabilité du secteur se sont poursuivis en 2011. Les Institutions de micro finance agréées, en plus du réseau des CAPEC, de L'UNCECEL et de L'UNCACEM, sont au nombre de 25 majoritairement implantées à Nouakchott. Deux grands réseaux, les CAPEC et l'UNCACEM, se distinguent par le nombre de clients, l'encours des crédits et par la proximité.

L'encours des crédits affichés par ces institutions de micro finance en 2011 est de 14 milliards UM, soit une évolution de 6% par rapport à 2010. Cet encours représente 7 % du total des crédits nets du système bancaire. Le montant des dépôts a enregistré en 2011 une baisse de 4,6% par rapport à 2010, pour s'établir à 4,9 milliards UM. Cette baisse est due à la réduction du niveau des dépôts auprès de l'UNCACEM. Les caisses d'épargne et de crédit détiennent près de 81,9% des dépôts,

alors que l'UNCACEM et les autres institutions détiennent respectivement 12,8% et 5,3% de ces dépôts. Ce volume des dépôts représente seulement 2% du total des dépôts collectés par le système bancaire au 31/12/2011. Les emprunts ont connu une diminution de 5,5% en 2011 par rapport à 2010. Ceci s'explique essentiellement par la diminution des emprunts contractés par l'UNCACEM. Les engagements de celle-ci représentent 80% du total des emprunts. En dépit des difficultés financières qu'a connues le réseau des CAPEC, les fonds propres ont enregistré en 2011 une progression de plus 30% par rapport à 2010. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des fonds propres de l'UNCACEM et des autres IMF.

Les principales actions menées en 2011 dans le domaine de la micro-finance et micro entreprise ont porté sur : (i) l'actualisation de la stratégie nationale de la microfinance pour la période 2012-2016 ; (ii) le renforcement de la supervision de la Micro-finance par la constitution, en cours, d'un corps d'inspecteurs pour ce secteur; (iii) l'élaboration et l'approbation des TDRs pour l'acquisition d'une application informatique permettant l'utilisation du plan comptable spécifique à la micro-finance; (iv) la finalisation du plan comptable spécifique à la micro finance; et (v) l'exécution du plan d'action et la conduite du suivi-évaluation des lignes de crédits dans le cadre de la mise en œuvre du programme national intégré d'appui à la Micro et Petite Entreprise (PNIME).

La mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des acteurs de la micro-finance a permis la réalisations des actions suivantes : (i) la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement des 9 CAPEC de Nouakchott ; (ii) le renforcement des capacités en faveur des bénéficiaires; (iii) l'élaboration de l'étude de faisabilité sur le mécanisme de refinancement des IMF ; et (iv) le démarrage des activités d'octroi de financements aux IMF partenaires.

Le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux relations avec la Société Civile (CDHAHRSc) a mis en œuvre au cours de l'année 2011 des activités de micro-finance qui ont eu un impact positif sur les conditions de vie de populations vulnérables. Il s'agit des activités suivantes : (i) l'identification et la mise en œuvre de 25 AGR au profit de 25 personnes victimes des mines ; (ii) l'identification et la mise en œuvre de 331 AGR dans le cadre du programme national de solidarité phase 1 ; (iii) l'identification et la mise en œuvre d'AGR dans le cadre du programme national de solidarité phase 2 ; et (iv) le financement de 97 AGR au profit de 97 groupements.

E. Genre, enfance et politique de population

Dans le domaine de l'**équité et du genre**, des résultats notables ont été enregistrés à la suite de : (i) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'institutionnalisation du Genre (SNIG) ; (ii) du renforcement de l'accès des femmes à l'éducation et la formation ; et (iii) au renforcement du pouvoir économique des femmes.

La mise en œuvre de ces actions consacre aujourd'hui une nette amélioration de la représentativité des femmes dans la sphère politique, même si dans le même temps, leur visibilité sur le plan économique reste encore très faible. Malgré la ratification par la Mauritanie de plusieurs conventions sur les droits humains dont la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), la société mauritanienne reste encore marquée par de fortes discriminations ancrées dans les traditions culturelles et les mentalités. De nombreuses campagnes de sensibilisation contre ces « rigidités » sociales ont été menées et ont permis de faire évoluer quelque peu les mentalités.

En ce qui concerne l'**enfance**, les efforts ont été focalisés sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection des enfants à travers : (i) le renforcement de l'accès des jeunes enfants à une éducation préscolaire de qualité au niveau national et assurer le pilotage et la gestion du secteur ; et (ii) le renforcement de la coordination et le partenariat pour l'enfance. Dans ce cadre les actions menées ont permis l'amélioration de l'encadrement et l'animation de proximité tout en mettant l'accent sur le développement et la diffusion d'un programme d'éducation parentale au niveau communautaire.

Les activités réalisées en matière de **politique de population** ont, quant à elles, porté sur : (i) la sensibilisation pour l'émergence d'une prise de conscience des questions de population (genre, SR, jeunesse, VIH/Sida, etc.) par les décideurs et les populations ; (ii) la mise en place d'initiatives pour la réduction de la mortalité maternelle ; et (iii) la confection et l'utilisation de données sociodémographiques en vue d'une programmation fiable.

F. Protection sociale

L'importance attachée par le Gouvernement à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté s'est traduite par d'importants efforts entrepris en matière de protection sociale. Ces efforts ont porté sur un ensemble de mesures destinées à garantir une meilleure protection des populations, notamment les groupes les plus défavorisés et les plus démunis, contre les risques sociaux de tous ordres.

L'action du Gouvernement s'est focalisée sur l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale. Dans l'attente de son opérationnalisation, trois aspects fondamentaux ont retenu l'attention en 2011: (i) l'assistance et la gestion de l'indigence ; (ii) l'assurance ; et (iii) la sécurité au travail.

En matière "**d'assistance et de gestion de l'indigence**", les mesures prioritaires concernaient : (i) la mise en œuvre du programme de promotion économique des groupes défavorisés, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion des personnes handicapées ; (ii) la poursuite de la réalisation du programme de lutte contre la mendicité ; (iii) l'exécution du programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale ; et (iv) la poursuite de la mise en œuvre du programme d'éradication des séquelles de l'esclavage.

Au cours de la première année de mise en œuvre du CSLP 2011-2015, les efforts du Gouvernement en matière de protection sociale, dans sa dimension "**assistance et gestion de l'indigence**", ont permis la réalisation des principales actions suivantes: (i) la mise en place d'une base de données sur les groupes vulnérables; (ii) la prise en charge des soins médicaux des malades indigents au niveau national et de 196 malades indigents à l'étranger; (iii) la poursuite de la réalisation du programme de lutte contre la mendicité par l'appui aux mendiants; (iv) la poursuite de la mise en œuvre du programme de promotion économique des groupes défavorisés ; et (v) la validation des enquêtes d'indigence menées à Kiffa et à Zouérate.

Pour le volet « **sécurité au travail** », et afin de garantir une meilleure protection des populations, notamment les groupes les plus défavorisés, contre les risques sociaux de tous ordres, l'action des pouvoirs publics, au cours de l'année 2011 a permis: (i) l'élargissement de la couverture territoriale en matière de sécurité sociale; (ii) la sécurisation des paiements des prestations aux affiliés de la CNSS; et (iii) la conduite d'une campagne de vaccination contre le tétanos en milieu de travail.

Dans le domaine de l'**assurance de la protection sociale**, l'introduction de cette dimension dans le système de santé en Mauritanie, à travers la CNAM, représente une importante mesure qui va dans le sens de la mutualisation du risque- maladie et de la protection sociale contre les dépenses imprévues que pourraient subir les personnes les plus démunies et par la suite contre la paupérisation de ces personnes. Toutefois, la couverture géographique des services de cette institution est insuffisante et l'attente pour les remboursements ne satisfaisait pas encore les usagers. Pour pallier à ces deux insuffisances, la mise en œuvre du CSLP III en 2011 a connu la réalisation d'importantes actions comprenant notamment l'amélioration des délais de remboursement ramenés de 3 mois à 4 jours grâce à l'utilisation du SMS.

Sur le plan institutionnel, les progrès suivants ont été enregistrés: (i) l'élaboration de la Stratégie nationale de protection sociale ; (ii) l'élaboration d'un cadre juridique adapté pour la protection sociale et la solidarité nationale; (iii) la mise en œuvre de la convention internationale des personnes à besoins spécifiques ; (iv) la révision des textes constitutifs de la CNSS ; (v) la conduite d'une large campagne de sensibilisation sur la sécurité sociale; (vi) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la promotion de la médecine du travail ; (vii) l'adoption d'un projet de loi visant l'élargissement du système d'assurance santé aux salariés des collectivités locales, des projets et autres structures administratives; et (viii) l'organisation, par la CNAM et la CNSS d'un séminaire régional sur l'efficacité administrative et opérationnelle en matière de protection sociale.

G. Culture, Jeunesse et Sports

Dans les domaines de la culture, de la jeunesse et des sports, le plan d'action du CSLP III vise à atteindre les objectifs prioritaires suivants : (i) développer le patrimoine culturel national ; (ii) promouvoir et développer une culture ancrée dans les valeurs de la société ; (iii) faire de la culture un facteur de développement économique et social ; (iv) promouvoir l'ancrage de la démocratie et des valeurs citoyennes ; (v) protéger les jeunes contre les fléaux actuels qui les menacent tels que les drogues, les IST, le VIH/SIDA et l'immigration clandestine et (iv) mettre en œuvre une politique de mobilisation et d'encadrement des jeunes à travers des activités socio- éducatives et sportives.

Dans le domaine de la **culture**, les actions réalisées, en 2011, ont porté sur : (i) la création d'un fonds de réhabilitation urbaine et immobilière des villes anciennes, classées patrimoine mondial de l'humanité; (ii) l'organisation de semaines culturelles régionales et départementales et de la première édition du festival des villes anciennes à Chinguitti; (iii) l'organisation de plusieurs festivals culturels, de jeunesse et sports à l'intérieur du pays; (iv) la classification de T'Heydine comme patrimoine culturel immatériel musical au niveau mondial ; (v) la réhabilitation de la mosquée de Tichit et des infrastructures de culture, de jeunesse et des sports dans les 9 Moughataas de Nouakchott ; et (vi) la Création d'un Institut Mauritanien de la Musique.

Concernant la **jeunesse**, les actions ont porté sur : (i) la réhabilitation de l'Office du complexe olympique, du Centre national de formation des cadres de la jeunesse et des sports, de la nouvelle maison des jeunes et de la maison de la culture) ; (ii) la réalisation de la maison des jeunes de Néma et l'inauguration de la maison des jeunes de Tidjikdja ; (iii) la mise en place de 13 bureaux de réseaux jeunes régionaux ; et (iv) l'adoption d'une politique nationale de la jeunesse, de loisirs et des sports.

En matière des **sports**, les activités engagées sont: (i) le lancement des travaux de construction des 3 stades de 1000 places (Zouerate, Kiffa, Néma) et de 3 maisons des jeunes (Akjoujt, Nouadhibou, Arafat secteur 18) ; et (ii) la finalisation des études du projet de construction d'un parcours sportif vers la plage à Nouakchott et du projet de réalisation d'un stade de 5000 places à Nouadhibou.

H. L'accès universel aux services de base

L'une des priorités du Gouvernement mauritanien en matière de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 est centrée sur l'accès universel aux services de base. Dans ce cadre, l'action des pouvoirs publics a permis: (i) la réalisation d'AEP dans 15 localités sur 23 programmées initialement; (ii) la mise en service du réseau Echram- El Ghayré; (iii) la mise en service des réseaux électriques de Adel Begrou, Techtaya et l'interconnexion à la centrale électrique de Belgherbane des localités de Boutalhaya et Rebinet Ehl Cheikh El Hassen ainsi que le Champ captant de 'Rkiz situé à 'Ntleilat; (iv) la réalisation de trente plateformes multifonctionnelles; (v) l'exécution en cours du programme hydraulique de 100.000 habitants dans 9 wilayas; (vi) le démarrage du programme "Facilité énergie avec l'UE pour la réalisation de réseaux électriques; (vii) le lancement du projet d'électrification de l'Aftout (centrale solaire de 2,5 Mgw et un réseau de 200km permettant le raccordement de 30 localités); et (viii) la réalisation de l'étude du projet national de fibre optique.

III.4 Le renforcement des capacités institutionnelles et la gouvernance

A. Gouvernance politique et démocratique

Au cours de l'année 2011, des progrès importants ont été enregistrés, notamment sur le plan du renforcement de la démocratie, de la consolidation de l'unité nationale et de la promotion des Droits de l'Homme.

En ce qui concerne le **renforcement de la démocratie**, les actions réalisées sont été centrées sur (i) la promotion d'une culture démocratique et d'un dialogue permanent entre les divers acteurs de la scène politique (ii) le renforcement de la démocratie locale à travers l'appui aux élus et aux conseils municipaux (iii) la création d'un cadre pérenne de concertation entre la société civile, le conseil municipal et les acteurs locaux pour rapprocher les points de vue et concentrer les efforts sur le développement.

En matière de **droits de l'Homme**, il s'est agit principalement de (i) parachever les processus de retour et de réinsertion des rapatriés et du règlement définitif du contentieux lié au passif humanitaire ; (ii) d'élaborer le rapport initial de la Mauritanie sur la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits civils et politiques ; (iii) d'élaborer le rapport initial sur la mise en œuvre de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; et (iv) de signer le protocole facultatif à la convention contre la torture et la convention internationale pour la protection des droits des personnes contre les disparitions forcées.

En matière de **consolidation de l'unité nationale**, les actions conduites en 2011 ont porté sur l'insertion des rapatriés et la prévention des risques potentiels de conflits. L'accueil, l'insertion et l'accompagnement des rapatriés a été assuré à travers: (i) l'aménagement et l'appui à la mise en valeur de 369 ha de terres par l'ANAIK ;(ii) l'appui en intrants agricoles et l'encadrement de 204 ha en périmètre irrigués; (iii) l'amélioration des revenus des populations ; et (iv) l'insertion durable des rapatriés par la création de magasins communautaires et le soutien à des activités génératrices de revenus.

La prévention des risques potentiels de conflits a été renforcée par la mise en œuvre d'un programme de prévention des conflits qui vise, à travers la promotion de la cohésion sociale et de la citoyenneté, le développement de politiques de répartition équitable des ressources et le renforcement des capacités des acteurs.

B. Justice et pouvoir judiciaire

Dans le domaine de la **justice**, les réalisations au cours de l'année 2011 ont porté sur : (i) la réforme du droit ; (ii) l'amélioration des ressources humaines par le recrutement et la formation (magistrats, greffiers et auxiliaires de la justice) ; et (iii) l'amélioration des conditions de travail ainsi que les conditions de vie des détenus. La réforme du droit a été centrée sur les actions suivantes : (i) l'actualisation des textes juridiques et des études thématiques ; (ii) la préparation de l'ordonnance portant protection pénale de l'enfant pour y introduire les dispositions relatives à l'enfant- témoin et l'enfant victime et l'adoption de l'ensemble de ses textes d'application ; (iii) l'élaboration d'un code de l'enfant ; et (iv) l'élaboration d'une base de données juridiques.

Dans le cadre de l'actualisation des textes juridiques, des actions importantes ont été engagées : (i) une étude d'évaluation des 10 ans de la mise en œuvre du Code du statut personnel (CSP), ainsi que l'assistance juridique apportée aux personnes victimes de violations de leurs droits ; et (ii) une enquête nationale sur la prévalence des violences faites aux filles de 0 à 5 ans.

L'accès au droit et à la justice s'est renforcé à travers : (i) l'élaboration d'une stratégie de communication; et (ii) l'augmentation du nombre de notaires et d'huissiers et l'activation de la fonction Mouslih.

Le renforcement des capacités des ressources humaines a été amélioré à travers : (i) le démarrage des activités de l'ENAJM (formation de 50 magistrats et 76 greffiers et auxiliaires de justice; et (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue du personnel des prisons.

En plus de l'amélioration des conditions d'hygiène des détenus, des réalisations dans le domaine des infrastructures ont permis d'améliorer les conditions de travail dans le secteur de la justice. Il s'agit, en particulier: (i) de la construction du siège de la cour suprême et les palais de justice de Nouadhibou et Kiffa ; (ii) du lancement de la réhabilitation des palais de Justice de Nouakchott, Rosso, Atar, Aleg et Néma ; et (iii) de l'achèvement des travaux de construction de la prison d'Aleg

C. Gouvernance économique

En 2011, les efforts du gouvernement, en matière de **gestion efficiente et transparente des ressources publiques**, ont permis: (i) la finalisation du schéma directeur de la réforme du système de gestion des finances publiques et son plan opérationnel à moyen terme; (ii) le couronnement de l'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) avec l'atteinte du statut de conformité totale; (iii) l'amélioration sensible du contrôle fiscal et du recouvrement des impôts ; (iv) l'achèvement du recensement d'environ 20.000 contribuables potentiels à Nouakchott; (v) l'adoption du nouveau code de passation des marchés publics et de ses décrets d'application; (vi) l'accélération de la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique; (vii) le lancement des audits de certaines entreprises publiques; et (viii) la poursuite de la politique visant la rationalisation des ressources et la lutte contre la gabegie à travers l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

Pour ce qui est de la **planification et de la programmation des ressources**, l'action du gouvernement, au cours de l'année 2011, a permis: (i) dans le cadre de la loi de finances 2012, l'adoption de la nomenclature fonctionnelle de classification des dépenses publiques et la ventilation de toutes les dépenses de subventions inscrites dans la rubrique « dépenses communes»; (ii) l'élaboration d'un CDMT global pour la période 2012-2014, aligné avec le CSLP et le PIP; (iii)

l'actualisation du PIP dans le cadre de l'élaboration du CDMT global 2012-2014; (iv) l'élaboration d'une maquette de programmation financière qui permettra de faire des projections et des simulations macroéconomiques ; et (v) l'acquisition d'un logiciel de gestion de l'aide publique au développement dénommé DAD Mauritanie.

En matière d'**informations statistiques**, la première année de mise en œuvre du CSLP III a abouti à : (i) l'élaboration du projet de refonte de l'IHPC; (ii) la validation de la série des comptes 1996-2008; (iii) le lancement de la préparation des comptes provisoires 2009 puis 2010 et 2011; (iv) la validation des résultats provisoires de l'enquête MICS; et (v) la réalisation de la cartographie dans le cadre de la préparation du Recensement Général de la population et de l'habitat.

D. Contrôle citoyen de l'action publique

Le processus de suivi de la mise en œuvre du CSLP et d'élaboration du présent rapport a permis une implication de la **société civile** qui constitue un acteur apte à jouer réellement un rôle de contre-pouvoir susceptible d'influencer les actions et décisions prises en matière de définition, de mise en œuvre et de suivi des politiques de développement.

Dans ce cadre et en plus du rôle pleinement joué par la société civile dans les différents cadres de concertation autour de l'élaboration du rapport de suivi de la première année de mise en œuvre du CSLP III, le Gouvernement, en vue de la doter des capacités lui permettant d'assurer son contre-pouvoir, a mis en œuvre les principales actions suivantes: (i) l'élaboration d'un projet de recueil des textes de la Société Civile; (ii) l'organisation d'un forum international sur les mécanismes de participation de la Société Civile aux politiques de développement en Mauritanie, auquel ont participé des délégations du Maroc, de l'Algérie, du Sénégal et du Niger; et (iii) le financement, par l'intermédiaire du programme FAPONG, des micros projets réalisés par des ONG sélectionnées suite à un appel à proposition (garderies et jardins d'enfants, couverture médicale pour les élèves, création des AGR, appui aux services communaux, dans les Moughataa d'El Mina, Riad, pérennisation des jardins d'enfants à Dar Naim).

E. Communication

En matière de communication, l'année 2011 a été marquée par la libéralisation du secteur de l'audiovisuel avec en particulier l'adoption de la loi 2011-045 sur la communication audiovisuelle et l'attribution de 7 licences d'exploitation (5 radios privées commerciales et deux télévisions privées commerciales). Ce processus de libéralisation des moyens de communication a également vu la mise en service d'un réseau national de relais FM permettant de couvrir les villes situées en milieu rural ainsi que la création de la radio du Coran et le lancement de 9 nouvelles stations radio au niveau des wilayas.

F. Renforcement des capacités des acteurs publics

Les autorités mauritaniennes font une place de choix au renforcement des capacités des acteurs publics du fait des faiblesses structurelles qui caractérisent encore l'administration publique.

Au cours de l'année 2011, les objectifs ont consisté en : (i) l'amélioration de la qualité du service public et de sa relation avec les usagers ; et (ii) la valorisation des ressources humaines.

Dans le but d'améliorer la qualité du service public et la relation avec les usagers, les actions suivantes ont été mises en œuvre : (i) l'élaboration d'un plan prioritaire de renouvellement et d'entretien des équipements de l'administration ; (ii) la simplification des procédures et formalités administratives ; (iii) la mise en place de dispositifs de communication entre l'administration et ses usagers ; (iv) la réorganisation et la numérisation des archives administratives ; (v) l'institutionnalisation de l'obligation de répondre à la demande des usagers et de la motivation des actes administratifs ; (vi) l'exécution du projet de renforcement des capacités du secteur public ; et (vii) l'exécution du programme de modernisation.

Dans l'optique d'une valorisation des ressources humaines, les actions suivantes ont été mises en œuvre : (i) l'application des dispositions légales portant harmonisation et simplification du système de rémunération des agents de l'Etat par l'adoption des statuts particuliers et la régularisation de la situation du personnel non permanent ; (ii) la mise en œuvre du code de bonne conduite ; (iii) l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion des ressources humaines et d'un guide d'information sur la réglementation et l'éthique à l'intention des agents de l'Etat ; (iv) la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ; (v) l'élaboration et la mise en

œuvre de plans de formation continue des agents de l'Etat ; (vi) la définition et la mise en place d'un système d'évaluation des performances des agents et des services de l'administration publique; et (vii) la formation du personnel de l'administration publique dans différents domaines : décentralisation, développement local, administration et développement des systèmes d'identification...

III.5 L'approche participative

Le processus d'élaboration du Rapport de suivi de la mise en œuvre de la première année du CSLP III s'est fait sur la base d'une approche participative qui a impliqué toutes les parties prenantes à savoir : les administrations, les élus, le secteur privé, les organisations de la société civile, les structures décentralisées et décentralisées de l'Etat, les structures régionales et locales de développement et les partenaires au développement. Il avait pour objectif premier de favoriser l'appropriation du processus et de mettre tous les acteurs du développement au même niveau de compréhension et d'appropriation de cet outil de planification. Cette approche participative a permis de dégager des consensus sur (i) le bilan d'une première année 2011 du CSLP III; (ii) les principales forces, faiblesses, opportunités et risques de mise en œuvre; et (iii) les politiques, les stratégies et les programmes de développement qui seront mis en œuvre au cours des quatre prochaines années dans le cadre du CSLP III.

Le processus d'élaboration du Rapport de suivi de la première année de mise en œuvre du CSLP III a été lancé le 23 février 2012 dans un atelier de concertation qui a regroupé tous les présidents des Comités techniques sectoriels (CTS). Ces CTS qui sont des structures techniques du dispositif de suivi du CSLP, instituées aux termes du décret n° 103-2007 du 12 Avril 2007 portant réorganisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP, des instances d'aide à la décision placés auprès de chaque département ministériel et servant de « point focal » sectoriel pour le suivi programmatique de la lutte contre la pauvreté, notamment dans ses aspects liés à la mise à jour et au suivi - évaluation du CSLP ainsi qu'à l'atteinte des OMD.

Au bout d'une série de réunions, les CTS ont discuté, finalisé et validé un rapport englobant (i) le bilan des secteurs pour l'année 2011; (ii) les principales forces, faiblesses, opportunités et risques ; et (iii) la révision éventuelle des objectifs sectoriels pour la période 2012 – 2015.

Les rapports des CTS ont été consolidés, suivant les axes stratégiques du CSLP, par la Direction du S&E du CSLP qui assure le secrétariat du CTLP, et ont été transmis aux Groupes techniques thématiques (GTT) dont les travaux étaient lancés le 1^{er} juillet 2012. Ces GTT, qui ont une composition diversifiée (administration, élus, société civile, secteur privé, partenaires au développement) ont constitué des espaces de réflexion et d'échanges sur les questions transversales de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Après une série de réunions, les GTT ont, finalisé et validé un rapport englobant : (i) le bilan par thématique pour l'année 2011; (ii) les principales forces, faiblesses, opportunités et risques; et (iii) la révision éventuelle des objectifs thématiques pour la période 2012-2015 avec une mise en œuvre des transversalités. Le dernier rapport validé le 11 septembre 2012 a été celui du GTT 5 "Suivi & Evaluation". Les rapports validés étaient transmis au Comité technique de lutte contre la pauvreté (CTLP) qui, examinant les rapports transmis, a veillé à l'amélioration de leurs contenus et la qualité de l'analyse qu'ils proposent pour les soumettre à nouveau aux autres cadres de concertation à savoir le Comité de concertation sur la lutte contre la pauvreté (CCLP) et le Comité des donateurs (CD).

Les résultats des travaux de ces comités de concertation étaient portés au Comité interministériel de lutte contre la pauvreté (CILP) qui s'est réuni le mardi 13 Novembre 2012 sous la Présidence du Premier Ministre. Le CILP a validé ce document qui a été soumis aux assises nationales de concertation pour sa validation finale.

Les concertations élargies dans le cadre **des assises nationales**, se sont déroulées les 22 et 23 décembre 2012, à Kiffa, et ont regroupé les représentants des administrations, des élus, du secteur privé et de la société civile, des comités régionaux et locaux de développement et des représentants des PTF,. Ces assises ont permis la formulation d'importantes recommandations dont la prise en compte permettra d'enrichir le présent rapport (voir Encadré).

Encadré n°.2. principales recommandations des travaux des assises nationales

Les principales recommandations formulées par les participants aux Assises Nationales de concertation organisées à Kiffa les 22 et 23 décembre 2012 sont présentées dans ce qui suit par axes et domaines du CSLP III:

Axe I. Accélération de la Croissance Economique et Stabilisation du Cadre Macroéconomique

Approfondissement des réformes structurelles et au niveau de la promotion des investissements privés, il est recommandé de (i) faire du Guichet unique une structure capable de prendre les décisions quant à l'investissement; (ii) alléger les procédures de création d'entreprises; (iii) opérationnaliser le comité de concertation Etat-Secteur privé; (iv) faciliter l'accès des PME/PMI au financement ; (v) améliorer la protection juridictionnelle des investissements privés; (vi) rendre opérationnel le centre de médiation et d'arbitrage; et (vii) réduire les coûts des facteurs de production (électricité, eau et le capital financier).

Développement des infrastructures de soutien à la croissance : au niveau du développement du secteur des transports, les recommandations ont porté sur: (i) la conduite de réformes permettant de mieux organiser et restructurer le secteur des transports de personnes et de biens; (ii) la sensibilisation des transporteurs pour limiter les accidents de la route; (iii) l'application de la règle de la réciprocité au niveau du transport des personnes et des biens entre la Mauritanie et les pays limitrophes ; et (iv) la formalisation des activités du secteur des transports.

Exploitation optimale des sources de la croissance :

Pour ce qui est de l'artisanat, il est recommandé (i) la construction d'un village d'artisanat.

Quant à l'Agriculture et Elevage : les participants ont recommandé de (i) mettre en place un mécanisme de financement approprié de l'agriculture ; (ii) créer des abattoirs pour favoriser l'exportation de l'excédent de la production en viandes rouges ; (iii) conduire une opération de recensement du cheptel ; et (iv) faire de l'élevage un secteur créateur de valeur ajoutée contribuant au développement durable en Mauritanie; (v) accroître les investissements notamment en matière d'Aménagement Rural et de diversification de la production agricole; et (vi) améliorer la productivité du cheptel.

AXE II. Ancre de la Croissance dans la Sphère des Pauvres

Développement rural: (i) renforcer la formation en mettant l'accent sur la vulgarisation et l'encadrement agricoles ; (ii) trouver des solutions appropriées pour le rééchelonnement de la dette des acteurs du secteur productif; et (iii) cibler davantage les zones pauvres et/ou à risques pour amortir les chocs de vulnérabilité.

Politique nationale de sécurité alimentaire : il est recommandé de (i) encourager la production locale de lait et de viandes ; (ii) renforcer les capacités de production et de gestion de l'information sur l'insécurité alimentaire; (iii) mettre en place des mécanismes garantissant l'autosuffisance alimentaire ; (iii) mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire ; et (iv) renforcer les stocks de sécurité alimentaire.

Développement urbain : il est recommandé de : (i) développer l'habitat social et renforcer l'assainissement aussi bien en milieu urbain que rural ; (ii) poursuivre le programme de regroupement et d'encadrement de la sédentarisation en vue d'optimiser la programmation des infrastructures et des équipements à l'image de ce qui a été fait à thermessa et Bourrat; et (iii) mettre l'accent sur les projets d'électrification des grandes agglomérations et des quartiers précaires.

Micro finance et Micro entreprise : les recommandations formulées par les participants aux concertations élargies ont porté sur: (i) l'adoption d'un régime fiscal spécial et approprié pour les IMFs ; et (ii) la mise en place d'un crédit agricole adapté aux besoins des coopératives et pour toutes les spéculations agricoles.

Valorisation économique du capital naturel: les participants ont recommandé de : (i) mettre à contribution les opérateurs intervenant dans le secteur minier dans la promotion d'un développement durable ; (ii) opérationnaliser la revue institutionnelle du secteur de l'environnement (RISE) en renforçant les capacités des 13 délégations de l'environnement ; (iii) former et insérer des diplômés ou agents forestiers dans le domaine de la protection de la nature; (iv) accompagner et redynamiser les associations de gestion locale collective des ressources naturelles; (v) créer et doter des brigades mobiles de lutte contre les feux de brousse et autres catastrophes naturelles dans les wilayas agro-sylvo pastorales; (vi) valoriser les résultats des dénombrements des oiseaux et procéder aux procédures de classement de 2 zones par wilaya selon les dispositions RAMSAR, Biodiversité et désertification ; (vii) intégrer la réalisation de pare-feux manuels dans l'exécution du programme national de protection du couvert végétal ; (viii) renforcer l'expertise nationale pour rendre plus efficace et plus opérationnel les Etudes d'Impact Environnemental (EIE); (ix) élaborer et vulgariser des outils de contrôle environnemental ; (x) capitaliser les expériences déjà tentées (biogaz, foyers améliorés...) et en faire bénéficier les populations; (xi) Œuvrer à l'appropriation par les populations de leur environnement; et (xii) accorder une importance aux autres zones humides

AXE III. Développement des ressources humaines et expansion des services de base :

Education : il est recommandé de : (i) définir et mettre en application des normes spécifiques aux mahadras; (ii) former continuellement les alphabétiseurs ; (iii) mettre aux normes les collèges techniques ouverts dans les régions; (iv) impliquer les professionnels de l'éducation dans l'ouverture des établissements tels que les lycées

Santé et nutrition : il est recommandé de : (i) renforcer les capacités des ressources humaines du secteur ; (ii) mettre en place des mécanismes pour accélérer l'atteinte des OMDs en matière de santé ; et (iii) valoriser les efforts de la société civile en matière de santé.

Genre: il est recommandé de : (i) fournir un effort particulier dans le domaine du préscolaire en encourageant la construction et l'équipement des jardins d'enfants et des garderies communautaires.

En matière d'emploi, la principale recommandation a concerné l'encouragement de la concertation entre les partenaires sociaux (État, employeurs, Syndicats).

Pour ce qui est de la formation technique et professionnelle, il est recommandé de: (i) promouvoir la formation technique et professionnelle dans le secteur de l'élevage; et (ii) mettre l'accent sur la formation des cadres spécialisés du sous secteur.

Pour ce qui est de l'eau et de l'assainissement: les participants ont mis l'accent sur : (i) l'hygiène de l'eau (de la source au consommateur); et (ii) l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le développement des infrastructures publiques au niveau de la ville de Nouakchott comportant notamment un volet assainissement.

Accès universel aux services de base: il est recommandé notamment de faciliter l'accès des pauvres à l'eau et à l'électricité.

AXE IV. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités :

Gouvernance politique et démocratique : les recommandations ont porté sur la nécessité de : (i) renforcer la lutte contre les séquelles de l'esclavage; (ii) accorder un intérêt particulier aux langues nationales ; (iii) mettre en place des bureaux pour les élus dans leurs circonscriptions électorales; (iv) exiger un niveau d'instruction pour les candidatures pour les postes électifs; (v) promouvoir le dialogue comme moyen de paix sociale, de stabilité et de sécurité ; (vi) mettre en œuvre les lois et ordonnances foncières pour lutter contre les litiges; (vii) mettre en place les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la réforme parlementaire; et (viii) poursuivre la réforme de l'état civil et la régularisation de la situation des étrangers.

Gouvernance économique : il est recommandé de: (i) adopter les textes de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption; et (ii) renforcer la gouvernance économique en faveur de l'emploi pour lutter contre la pauvreté.

Gouvernance Locale et territoriale: il est recommandé de : (i) renforcer la participation des acteurs locaux à travers des mécanismes spécifiques appropriés; (ii) impliquer les ONG et OSC locales dans les projets locaux; (iii) améliorer le découpage administratif; (iv) réactualiser le code des communes pour l'adapter aux besoins et au contexte; (v) améliorer le découpage communal; (vi) Initier la régionalisation administrative; (vii) augmenter les dotations des communes; (viii) promouvoir l'équilibre régional dans le développement; et (ix) parfaire la décentralisation des services techniques de l'Etat pour accompagner la mise en œuvre des projets de LCP.

Gouvernance environnementale: il est recommandé d'accorder une plus grande importance à la gouvernance environnementale.

Renforcement du contrôle citoyen de l'action publique: il est recommandé de : (i) élaborer et diffuser un recueil des textes régissant la société civile; (ii) promouvoir l'éducation civique des citoyens; et (iii) restructurer la société civile et son opérationnalisation; (iv) dépolitiser les OSC; et (v) organiser le fonctionnement des ONG internationales et leur installation en Mauritanie; et (vi) professionnaliser les actes de la société civile.

Renforcement des capacités nationales des acteurs publics (amélioration de la gouvernance administrative) : il est recommandé de : (i) élaborer et mettre en œuvre un vaste programme de renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants en matière de développement dans tous les domaines (Etat, secteur privé, société civile, etc...); (ii) préparer la relève des personnels de l'Etat; (iii) Mettre à jour et appliquer le code de déontologie des fonctionnaires; (iii) assurer le reversement des fonctionnaires et mettre en place les mécanismes requis; (iv) adopter des mesures incitatives pour lutter contre la fuite des cerveaux; (v) lutter contre la routine administrative par la formation continue; (vi) documenter juridiquement les solutions et règlements faits des dossiers; (vii) poursuivre l'amélioration des conditions de travail des autorités administratives; et (viii) renforcer les capacités de contrôle et de régulation de l'administration; et (ix) mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte (accountability).

Communication : il est recommandé de: (i) élaborer et mettre en application un code de déontologie de la presse, en général, et de la presse électronique en particulier; et (ii) assurer la publication au journal officiel des conventions ratifiées par la Mauritanie.

AXE V. Renforcement du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation du CSLP :

Suivi et évaluation : il est recommandé de : (i) renforcer le système statistique national ; (ii) systématiser et vulgariser les enquêtes sectorielles; (iii) clarifier les rôles des différentes instances régionales impliquées dans le développement local (CRD) ; (iv) opérationnaliser les comités régionaux due développement; (v) améliorer les indicateurs de performance du système de suivi évaluation du CSLP; (vi) respecter les échéances et dates prévues dans le système de suivi du CSLP; (vii) mobiliser les ressources financières nécessaires pour l'opérationnalisation des PRLP; (viii) mettre en place des mécanismes de suivi des risques liés aux changements climatiques.

III.6 Le suivi et l'évaluation

Pour l'année 2011, le système de suivi évaluation du CSLP a permis l'élaboration d'un tableau de bord trimestriel de suivi de sept secteurs dépensiers, la préparation du rapport annuel de mise en œuvre du CSLP et l'élaboration, la validation et la diffusion d'un schéma d'opérationnalisation du suivi du CSLP III.

Le dispositif institutionnel de pilotage du CSLP mis en place initialement a rapidement montré ses limites avec l'essoufflement des groupes thématiques, la déconnexion entre le suivi du CSLP et les activités de suivi opérationnel dans les ministères, le caractère peu formel et ponctuel des travaux techniques et de concertation autour du CSLP. Ce n'est que lors de la préparation du troisième plan d'action du CSLP que le Gouvernement a lancé la réflexion sur le système de suivi et évaluation afin de pouvoir s'appuyer sur un dispositif mieux formalisé et plus efficace tant dans ses produits que dans sa dimension participative. Le résultat de cette réflexion s'est concrétisé par la création, par le conseil des ministres, au cours de sa réunion du 24 mars 2011 d'une direction chargée du Secrétariat du CSLP. En 2012, un décret réorganisant le Ministère des affaires économiques et du développement (n° 082-2012 du 21 mai) a placé la responsabilité technique de la coordination du suivi du CSLP au sein de ce dispositif dans une direction dédiée au Suivi Evaluation du CSLP. La création de cette structure répond au souci de disposer d'un dispositif pérenne chargé de la coordination quotidienne de l'ensemble des activités techniques de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation du CSLP.

Pour assurer un suivi cohérent du CSLP III, les différents acteurs impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du CSLP se sont focalisés sur le **système d'information** pour le suivi et l'évaluation de la stratégie. Ce système d'information pour le suivi et l'évaluation du CSLP repose sur une batterie composée de **74 indicateurs** et s'articule autour de trois composantes appelées sous-systèmes qui se complètent et s'intègrent parfaitement. Il s'agit de : (i) sous-système « Suivi des conditions de vie des ménages » ; (ii) sous système « Suivi des programmes et projets » ; et (iii) sous-système « évaluation d'impact ».

Sous-système « Suivi des conditions de vie des ménages »

Ce sous système a pour objectif la production systématique et la gestion d'indicateurs qui renseignent sur les conditions de vie des ménages. Il s'agit essentiellement d'indicateurs d'impact global fondés sur les approches de la pauvreté monétaire et de celle des conditions de vie. Il repose sur une batterie composée de **6 indicateurs**. Ces indicateurs sont régulièrement actualisés à partir des enquêtes statistiques. Il est placé sous la responsabilité administrative de l'ONS.

Sous-système « Suivi des programmes et projets »

Il a pour objectif de suivre, à travers les indicateurs d'inputs et d'outputs, l'exécution financière et physique des programmes et projets de réduction de la pauvreté. Le suivi des inputs se traduit par le suivi des ressources financières affectées aux programmes et projets. Le suivi des outputs engendrés par la réalisation des activités des programmes et projets passe par le suivi des prestations de services dans le cadre de la réduction de la pauvreté (telles la construction d'écoles, de centres de santé, d'infrastructures hydrauliques, de routes, etc.). Ce suivi permet d'apprécier l'état d'avancement dans la réalisation des programmes et projets destinés à réduire la pauvreté. Il est alimenté par une batterie qui compte **44 indicateurs**. Les données requises, à cet effet, proviennent pour l'essentiel des dossiers administratifs des structures, des programmes et projets ainsi que des statistiques internes des ministères de tutelle. Ce sous-système est géré par le biais d'une coordination technique entre le ministère de tutelle et de celui des finances.

Sous-système « Evaluation d'impact »

L'évaluation d'impact permet d'identifier les changements intervenus dans le bien-être des individus appartenant à une population spécifique, et qui peuvent être attribués à un programme ou à une politique donnée. Il s'agit d'études portant sur un projet, un programme ou une politique spécifique et / ou sur une population bien déterminée. Les résultats de ces évaluations serviront à orienter les décisions d'extension, d'amendement ou de suppression d'une politique, d'un programme ou d'un projet donné et servir au classement des actions publiques par ordre de priorité. C'est un outil d'aide à

la décision qui a l'avantage d'accroître la visibilité des programmes pour l'ensemble de la population (**24 indicateurs**). Ce dernier sous-système est sous la coordination technique de la DG PESD/MAED.

Un dialogue permanent a été engagé au cours de l'année 2011, avec les départements sectoriels, notamment au moment des évaluations intermédiaires et a permis l'actualisation concertée des informations relatives à l'évolution des indicateurs, notamment ceux relevant du sous système "**suivi des programmes et projets**".

Pour une bonne utilisation et compréhension de chaque indicateur par les producteurs et les utilisateurs tout au long du processus de suivi de la mise en œuvre du CSLP au cours de l'année 2011, l'évolution de la matrice des indicateurs était suivie à travers le renseignement d'une fiche signalétique qui comprendait au minimum les informations suivantes: (i) renseignement de base (nom, objectifs recherchés...); (ii) méthode d'élaboration et qualité de l'indicateur (mode de collecte, méthode de calcul, fréquences, niveau de désagrégation...); (iii) organismes responsables; (iv) modalités d'interprétation; (v) séries statistiques éventuellement disponibles; et (vi) commentaires et informations diverses.

Pour les outils de « **reporting** » au cours de l'année 2011, les activités suivantes ont été réalisées: (i) l'élaboration des tableaux de bord trimestriels des 7 secteurs dépensiers (MDR, MHA, MET, MPEMi, MS, MEEN et le MHUAT); (ii) l'élaboration d'une note de synthèse pour le 2ème trimestre. Elle vise, à travers une analyse plus approfondie, à tirer les leçons des résultats du 1er semestre de l'année en cours dans la perspective des conférences budgétaires pour la programmation du budget de l'exercice; (iii) le lancement de l'élaboration de fiches signalétiques par indicateur du CSLP III; et (iv) l'élaboration d'un Cadre de dépenses à moyen terme 2012-2014 établi conjointement avec le MF dans le cadre de la préparation de la loi des finances 2012.

Afin de garantir au suivi de toutes les chances de succès et de permettre aux différents acteurs son appropriation, le Gouvernement a entamé, dans le cadre d'une approche participative son enrichissement régulier par les apports de l'ensemble des acteurs de développement, à travers la mise en place d'un processus de concertation impliquant, l'administration, les élus, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement dont l'aboutissement est le présent rapport de suivi de la mise en œuvre du CSLP III pour 2011.

L'opérationnalisation du suivi de la mise en œuvre du CSLP III

Cette **opérationnalisation** était concrétisée à travers l'élaboration, la validation et la diffusion d'une feuille de route dite "schéma d'opérationnalisation du suivi du CSLP III" qui reposait, notamment, sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires; (ii) la mise en place et l'opérationnalisation du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP III; et (iii) le renforcement des capacités des principaux acteurs devant animer ce dispositif institutionnel.

Ce schéma d'opérationnalisation a englobé les actions prioritaires suivantes: (i) la conduite d'une phase d'information et de sensibilisation sur le CSLP III à travers: la mise en ligne du document et sa diffusion via la mailing list du Data Center, la diffusion d'une lettre circulaire auprès de tous les départements relative à la mise en œuvre du CSLP III, la duplication et la diffusion du document en arabe et en français et l'organisation d'une journée de sensibilisation au profit des administrations clés; (ii) le renforcement des capacités de la Direction du suivi-évaluation du CSLP; (iii) l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation du CSLP à travers: la révision des arrêtés instituant et portant composition et organisation de certains CTS, la conception, la production et la diffusion des fiches signalétiques des indicateurs, la finalisation et la validation des outils de reporting (la production des tableaux de bord trimestriels, la production de la note de synthèse trimestrielle); (iv) l'alignement des documents de programmation pluriannuels à travers l'élaboration du CDMT 2012-2014, en conformité avec le CSLP III; et (v) **la régionalisation du CSLP** à travers l'élaboration et l'actualisation des PRLPs de certaines wilayas.

III.7 Enseignements tirés de la mise en œuvre du CSLP III en 2011

L'analyse du bilan d'une première année de mise en œuvre du CSLP III 2011 – 2015 permet de constater que la Mauritanie a enregistré des avancées perceptibles, mais qu'elle doit encore faire face à des défis majeurs sur la voie de son développement économique et social.

En effet, sur le plan de la gouvernance, au cours de l'année 2011 les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'instauration d'un dialogue inclusif entre la majorité présidentielle et des partis politiques de l'opposition a contribué à la décrispation de la tension politique et à la création d'un climat politique serein, favorable à la relance de l'investissement et à la promotion de la croissance. Ce dialogue, a aussi permis l'enracinement de la démocratie à travers la criminalisation des changements anti constitutionnels et des coups d'Etat, la consolidation de l'unité nationale par la reconnaissance de la diversité culturelle, l'égalité des chances entre les deux sexes dans l'accès aux fonctions et aux mandats électoraux, le raffermissement de l'état de droit et l'indépendance de la justice, la criminalisation de l'esclavage et de la torture qualifiés de crime contre l'humanité, et la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante permanente, ainsi que l'affirmation de l'indépendance de la Commission Nationale des Droits de l'Homme devenue un Organe Constitutionnel Consultatif; (ii) la garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives, marquée par l'effectivité des libertés d'expression, des libertés de réunions et de manifestations pacifiques quasi quotidiennes; (iii) la libéralisation du paysage audiovisuel à travers l'octroi des licences à deux télévisions et à cinq radios privées commerciales nouvellement autorisées dans le pays, signifiant ainsi la fin du monopole d'Etat sur l'information, en vigueur depuis l'indépendance du pays et constituant un pas important pour l'évolution démocratique du pays. En outre, un vaste chantier de la promotion des droits de l'Homme a été amorcé à travers l'achèvement de l'opération du retour organisé des réfugiés et leur jouissance de leurs pleins droits.

Enfin, des avancées notoires ont été également enregistrées, en termes : (i) de mesures prises dans le sens de l'alignement des politiques et stratégies sectorielles sur les axes et objectifs stratégiques du CSLP (ii) l'élaboration du CDMT global 2012-2014 comme outil de programmation permettant d'assurer l'articulation entre le CSLP et le budget ; (iii) des efforts engagés dans le cadre de l'alignement de l'Aide Publique au Développement sur les politiques et les priorités nationales conformément à la Déclaration de Paris ; et (iv) l'adoption d'une approche participative et itérative dans le processus d'élaboration du rapport de suivi de la première année de mise en œuvre du CSLP III, basée sur un suivi infra-annuel qui a permis la production de tableaux de bord trimestriels, d'une note de synthèse trimestrielle et de fiches signalétiques des indicateurs du CSLP III.

Malgré ces bonnes performances, la mise en œuvre du CSLP III au cours de l'année 2011, n'était pas exempte de faiblesses et de contraintes qui constituent des obstacles devant l'atteinte des objectifs assignés, dont notamment: (i) **le manque d'appropriation du CSLP** par un certain nombre d'acteurs : malgré les efforts soutenus d'information et de concertation entamés par le MAED; (ii) **la faiblesse des capacités des ressources humaines** constitue l'une des principales contraintes en matière de programmation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes de développement; et (iii) **le manque des sources de financement** pour certains programmes et projets de développement.

Aux différentes faiblesses et contraintes énumérées plus haut, se sont ajoutées des contraintes d'ordre exogène. Il s'agit notamment de : (i) **la vulnérabilité de l'économie face aux chocs exogènes**, notamment le fort déficit pluviométrique et la menace d'une crise alimentaire aigue. Une telle situation a justifié une intervention des pouvoirs publics à la hauteur du défi afin d'en atténuer les effets; (ii) **la baisse significative de la production pétrolière** qui a eu pour effets une révision majeure des perspectives macroéconomiques du pays, la réduction du programme d'investissement public et le recours à un volume d'aide extérieure plus élevé; et (iii) **le ralentissement économique mondial** a eu des répercussions négatives sur les principaux secteurs exportateurs avec la baisse de la demande extérieure et des prix des principaux produits d'exportation (minerai de fer, cuivre et produits de pêche).

Cependant, **les défis** de développement demeurent importants. La Mauritanie reste classée parmi les pays les moins avancés, avec un produit intérieur brut par habitant de **1 246** dollars en 2011. L'économie, faiblement diversifiée, subit fortement les chocs extérieurs. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) progresse à un rythme décéléré depuis quelques années. Le

rapport de 2010 montre que les déficits principaux concernent les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'emploi et du genre bien que des progrès aient été réalisés.

Le développement des infrastructures économiques dont l'insuffisance constitue une entrave au développement du secteur privé et une contrainte majeure à la croissance économique. En effet, la faiblesse des services des infrastructures (transports, eau et assainissement, télécommunication, électricités, etc.) accroît les coûts des facteurs limitant ainsi la compétitivité de l'économie. C'est ainsi que le réseau routier intérieur est encore rudimentaire et ne permet pas la liaison entre les zones de production et celles de consommations. La production en électricité est en deçà de la demande se traduisant par des prix élevés qui en limitent l'accès. Le taux d'électrification urbaine est en deçà de 50% alors que les taux d'électrification rurale et semi-urbaine sont respectivement de 3% et 5%. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable est estimée à 58,3% en 2008 contre un taux de desserte de 20,7% seulement.

Malgré les efforts du Gouvernement en faveur de l'unité nationale, à travers notamment les programmes de réinsertion des rapatriés et d'éradication des séquelles de l'esclavage, la poursuite des réformes en matière de gouvernance démocratique et économique demeure indispensable. Ainsi convient-il de renforcer les institutions démocratiques, de poursuivre la lutte contre la corruption et de soutenir les politiques d'emploi et de lutte contre la pauvreté afin d'atténuer les risques de fragilisation de la cohésion sociale. Par ailleurs, le climat d'insécurité qui règne dans la sous-région est une autre source de préoccupation majeure qui nécessite des projets à impact rapide de création d'emplois pour les jeunes.

L'amélioration de la gouvernance continuera à constituer un important défi à relever par le Gouvernement à travers le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration afin que celle-ci soit en mesure d'assurer sa mission de pilotage des réformes et de mise en œuvre des stratégies macroéconomiques et sectorielles.

Les défis de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique devront rester au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. En effet, le phénomène du réchauffement planétaire a engendré une dégradation des ressources naturelles nationales, qui s'est accentuée par les modes d'exploitation inadéquats des ressources, provoquant ainsi un grave déséquilibre entre l'homme et son milieu et une paupérisation des populations rurales. Outre ces problèmes de désertification et de déforestation dont l'impact pèse lourdement sur l'équilibre écologique et les conditions de vie des populations, le pays pourrait craindre de nouveaux risques liés à l'exploitation pétrolière et minière.

IV. Perspectives 2012-2015

AXE I : Accélération de la croissance et stabilisation du cadre macroéconomique

Dans le cadre du CSLP III, le Gouvernement s'est fixé des objectifs à moyen terme pour consolider la stabilité macroéconomique et favoriser la création de richesses dans le but d'obtenir des taux de croissance capables de contribuer à la réduction de la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie suivie par le Gouvernement repose sur l'amélioration du cadre macroéconomique, l'approfondissement des réformes structurelles, le développement des infrastructures de soutien à la croissance et l'exploitation optimale des ressources naturelles.

Cadre macro-économique stable et sain

Objectifs macroéconomiques visés pour la période 2012-2015

Les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles envisagées pour la période 2012-2015 permettront : (i) d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 6 % ; (ii) de contenir l'inflation pour la maintenir à 5,7 % en fin de période ; (iii) de ramener le déficit budgétaire y compris dons à 2,5 % du PIB hors pétrole en moyenne sur la période, et ; (iv) de porter les réserves de change à l'équivalent de près de 4,4 mois d'importations à l'horizon 2015.

Les principales actions prévues pour atteindre ces objectifs sont : (i) le développement des activités minières et notamment l'exploitation effective du projet Guelb II, devant porter la production de la SNIM à environs 14 millions de tonnes à l'horizon 2015 ; (ii) le développement des activités dans le secteur des constructions et travaux publics (iii) la relance des activités des unités industrielles ; (iv) le développement attendus des services de transports/télécommunications notamment à travers le projet de la fibre optique ; du commerce/hôtelleries et des services bancaires ; (v) l'exécution de programmes d'investissements sectoriels axés sur l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural ; et (vi) le rebond de la production agricole suite à une bonne pluviométrie.

Secteur extérieur

Le commerce extérieur de la Mauritanie sera caractérisé à moyen terme par deux situations : (i) une détérioration de la balance commerciale entre 2012 et 2013 (déficit moyen de 114 millions de dollars US) dûe essentiellement au programme EMEL 2012 et au projet du nouvel aéroport international de Nouakchott ; et (ii) un excédent moyen de la balance commerciale prévu à 165,3 millions de dollars US sur la période 2014-2015 qui serait lié à une légère reprise de la demande mondiale. L'augmentation de la valeur moyenne des exportations sur cette période (0,4%), quoique moindre, compenserait les importations qui, elles marqueraient une baisse de 6,2%, en raison du recul des importations liées aux industries extractives.

Le déficit du compte courant s'améliorerait pour se situer à de 12,7% du PIB sur la période 2013-2015, contre 19,5% du PIB en 2012. Toutefois, ce déficit serait entièrement résorbé par les emprunts officiels à long terme à hauteur de 262 millions USD et les investissements directs de l'ordre de 475 millions USD par an sur toute la période. La balance globale marquera ainsi un excédent moyen annuel de 247 millions USD sur la période.

Fondements de la politique budgétaire

La politique budgétaire sera marquée par : (i) la poursuite d'un meilleur niveau de recouvrement de recettes, les recettes de l'Etat (hors dons et pétrole) devraient s'établir, en moyenne sur la période 2012-2015, à 366 milliards d'UM (dont près de 70% représentées par les recettes fiscales) pour connaître un niveau d'accroissement de 13% par an ; (ii) l'augmentation des dépenses publiques de près de 11% par an pour se situer à 432 milliards d'UM. Toutefois leur rythme d'accroissement serait modéré à partir de 2013, en raison de la diminution graduelle des charges de subventions et

transferts qui passeront de 102 milliards d'UM en 2012 à près de 70 milliards d'UM en 2015. Ainsi, le solde budgétaire de base, déficitaire de 0,9% du PIB hors pétrole en 2012 s'améliorerait progressivement pour afficher un excédent de 1,2% du PIB hors pétrole en 2015 ; (iii) La mise en place du schéma directeur pour la réforme des finances publiques pour couvrir toutes les réformes ayant trait à la préparation, à l'exécution, au contrôle et à la transparence du budget ;(iv) les efforts visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer la collecte des impôts seront poursuivis ; et (v) la mise en place d'un identifiant unique sera effective cette année avec la poursuite de l'exploitation du plan de collecte des arriérés d'impôts.

Approfondissement des réformes structurelles

L'exécution des réformes et l'adoption de mesures d'accompagnement des PME/PMI et de réformes relatives au régime fiscal pour appuyer l'activité du secteur privé, demeurent les principales préoccupations des pouvoirs publics au cours de la période 2012-2015.

Développement du secteur privé

Le développement du secteur continuera à travers l'amélioration du climat des investissements. Dans ce cadre, un nouveau code des investissements, déjà élaboré, devrait être présenté incessamment pour approbation au Conseil des Ministres. L'ensemble des procédures administratives liées à la création d'entreprises ou à l'investissement seront simplifiées et regroupées dans le cadre du guichet unique prévu par le nouveau code. Le Gouvernement s'engage aussi à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur. Aussi, des activités visant le développement de ce secteur seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration du climat de l'activité économique et la création d'un fonds d'études pour la promotion des investissements.

Réformes des systèmes d'incitation

Les réformes des systèmes d'incitation prévues porteront sur la poursuite de la réforme de la douane à travers : (i) la modernisation du système informatique, son intégration et sa généralisation ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau Code des douanes ; (ii) l'assainissement de la profession de commissionnaires en douane ; (iii) la création des sections de contrôle différé au niveau local; (iv) la création d'une cellule de gestion du risque; (v) la connexion des cellules de contrôle différé, de contrôle à posteriori, de gestion de risque et de renseignement à Sydonia ; (vi) la mise en place d'un mécanisme de consultation et de communication entre la douane et le secteur privé; (vi) l'élaboration d'une étude pour la création de procédures de receveur de douane ; et (vii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un statut particulier des personnels des douanes.

Mise en place des procédures pour un meilleur financement de l'économie

A moyen terme, l'inflation sera maintenue à environ 6% en glissement annuel sous l'effet d'une politique monétaire prudente. La masse monétaire augmentera de 13,9%, soit un niveau plus modéré par rapport à l'année 2011 où elle avait connu un accroissement de près de 20%.

La BCM consolidera les acquis en matière de politique monétaire à travers : (i) l'adoption de titrisation de la créance BCM sur le trésor; (ii) la modernisation du marché de change ; (iii) encourager la création d'une structure spécialisée dans le rachat des créances; (iv) la définition et l'adoption des critères de sélection pour les commissaires aux comptes et des auditeurs éligibles à la certification des établissements de crédit afin de renforcer la fiabilité et la crédibilité des informations et des documents; (v) le renforcement de la fonction d'audit et de contrôle internes au sein des banques; (vi) l'élévation du capital minimum des banques à 4,5 milliards en fin 2010 et 6 Milliards d'UM à fin 2012; (vii) l'élaboration ,au moins une année sur deux, d'un audit international des banques et s'assurer de la mise en œuvre systématique des recommandations de celui-ci; (vii) la mise en place d'une réglementation permettant à la BCM d'avoir un droit de regard sur les sociétés d'assurances ; (viii) l'encouragement de l'ouverture d'agences en dehors de Nouakchott et Nouadhibou en vue d'augmenter la bancarisation; (ix) la préparation du passage du système financier aux nouvelles normes internationales Bâle-II; (x) la préparation du passage aux nouvelles normes comptables et financières IAS/IFRS à travers l'actualisation du cadre comptable spécifique aux banques; (xi) la mise en place d'une centrale d'informations automatisée; (xi) l'élaboration d'une loi sur le recouvrement des

créances; (xii) la mise en place d'un système de communication des données entre BCM et banques; et (xiii) la promotion et l'introduction du virement bancaire dans le système de compensation suivant les standards internationaux.

Le financement de l'économie sera consolidé à travers: (i) la canalisation dans les circuits officiels des transactions financières qui se passent aujourd'hui dans l'informel à travers le développement d'une offre de produits financiers attractifs.

; (ii) la régularisation des réseaux exerçant des activités de Micro finance sans autorisation; (iii); (iii) le développement des produits de la finance islamique en encourageant les banques à élaborer une offre de produits financiers répondant aux exigences de la Charia islamique; (iv) le développement de la caisse de dépôts; et (v) l'encouragement de l'implantation des mutuelles de crédit et d'épargne dans les zones rurales

Amélioration de la libéralisation des activités de commerce

L'amélioration de la libération des activités de commerce se poursuivra à travers : (i) la définition des systèmes de protection des droits de propriété privée; (ii) la définition d'une stratégie de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles; (iii) la définition d'un cadre juridique réglementant l'octroi des aides publiques; (iv) la mise en œuvre du programme d'appui au commerce et au secteur privé; et (v) le développement et la mise en œuvre d'un cadre juridique de la concurrence. Par ailleurs, l'application de la législation sur la concurrence restera limitée, en l'absence d'une agence de la concurrence forte et indépendante.

Développement des infrastructures de soutien à la croissance

Après plusieurs années de réformes dans le secteur des transports, le Gouvernement vient de consolider la stratégie du secteur pour la période 2011-2025. Cette stratégie est fondée sur un diagnostic approfondi de la situation actuelle du secteur. Le Gouvernement a également adopté une lettre de politique sectorielle des transports et élaboré un programme d'investissements à moyen terme (2011-2015) pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Les objectifs généraux fixés au secteur des transports pour la période 2011- 2025, dans l'accomplissement de la vision nationale exprimée dans le CSLP III visent à : (i) contribuer au développement des échanges nationaux et régionaux; (ii) à la réduction des coûts de production; (iii) au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale; et (iv) à l'intégration des zones rurales ou enclavées, où se concentrent beaucoup de pauvres.

Dans le domaine du **transport terrestre**, les principales mesures envisagées porteront sur : (i) la mise en œuvre du projet d'appui institutionnel du secteur des transports ; (ii) appui à la réforme du sous-secteur du transport terrestre en Mauritanie ; (iii) introduction de l'enseignement de la prévention routière dans les programmes scolaires ; (iv) réalisation d'un circuit mobile d'éducation routière ; et (v) la construction et équipement de bureaux de transport ; et (vi) la construction de centres d'examen de permis.

Au niveau de la construction et de la réhabilitation des routes, le plan d'action couvrira les activités suivantes : (i) construction de la route Kseir-Torchane-Choum ; (ii) construction de la route Atar-Tidjikja ; (iii) construction de la route de Néma-Bassikounou-Fassal, (iv) construction de la route Néma-Amourj-Frontière Mali; (v) construction du périphérique de Nouakchott ; (v) construction route Tidjikja-Kiffa-Frontière Malienne, (vi) construction de la route Kaédi-Mbout-Sélibaby-Gouraye ; (vii) Désenclavement de la zone Aftout Chergui, (viii) programme de désenclavement ; (x) construction de la route de désenclavement de Nouamghar, (xi) construction Route de désenclavement de la zone de Bénichab; (xii) programme de voiries urbaines ; et (xiii) construction des autoroutes de Nouakchott-Boutilimitt et Nouakchott-Nouadhibou.

Au niveau de la réhabilitation et de l'entretien routier, les travaux programmés dans le contrat programme Etat/ENER concernent : (i) la réhabilitation de la route Boghe-Kaedi ; (ii) la réhabilitation de la route Boutilimit-Aleg ; (iii) la réhabilitation de la route Tintane-Nema ; (iv) la réhabilitation route Espoir tronçon 4 entre Kiffa-Tintane ; (v) le renforcement de la route Nouakchott-Rosso; (vi) la poursuite des travaux de voirie urbaine de Nouakchott; et (vii) la construction du pont de Kamour.

Des études de faisabilité et d'exécution des routes seront envisagées. Il s'agit des études de faisabilité et d'exécution des routes : (i) Néma-Oualata ; (ii) Selibabi-Ould Yengé ; (iii) Choum-

Zoueiratt-Frontière Algérie ;(iv) Aioun/Zravia-Tamcheket ; (v) Tidjikja-Tichit ; (vi) Kaédi/Lexeiba-Monguel ; (vii) Aleg/Niabina-M'Bagne ; (viii) Rosso-Rkiz ; (ix) Rosso/Rkiz-Boutilimit ; (x) Rosso-Mederdra ; (xi) Atar-Chinguitti et ; (xi) Atar/Chinguitti-Ouadane.

L'amélioration de la compétitivité économique des services du secteur fera l'objet de plusieurs travaux importants dans le cadre de la construction de gares routières modernes à Nouakchott ainsi que la construction d'un chemin de fer entre Kaédi-Nouakchott.

Dans le domaine des **infrastructures maritimes et fluviales**, les principales actions à réaliser porteront sur : (i) la construction au PANPA (ii) la construction de quatre pôles intégrés de développement de la pêche artisanale et côtière, (iii) la construction du pont de Rosso ; (iv) le l'extension du port autonome de Nouakchott/PANPA ;(v) la construction d'un quai à conteneurs à Nouakchott ; (vi) l'extension et la réfection du port artisanal de Nouadhibou ; et (vii) la construction d'un port de pêche à Tanit.

Au niveau du secteur **aérien** les principales actions à mener sont : (i) la construction d'un nouvel aéroport international à Nouakchott, (ii) la construction des clôtures des aéroports de l'intérieur, et (iii) la construction du siège de l'ANAC ; (iv) la mise aux normes de l'aviation civile; (v) l'inspection des installations aéroportuaires et des compagnies; (vi) la mise aux normes des aéroports de l'intérieur du pays ;et (vii) l'équipement de stations météo.

Dans le secteur de **l'Electricité**, les principales mesures envisagées porteront sur: (i)l'élaboration du schéma directeur production transport ;(ii) la réalisation de l'étude tarifaire ; (iii) la construction de la centrale Duale 120 MW ; (iv) le projet de la grande centrale à gaz à Nouakchott; (v) la construction de la centrale PV 15 MW ; (vi) la construction de la centrale éolienne 30 à 40 MW à Nouakchott ; (vii) la réalisation de lignes de transports électriques ; (viii) la construction de la centrale hybride solaire de 5 MW à Kiffa ; (ix) la construction de la centrale hybride solaire/hydro/diesel dans l'Aftout ; (x) l'hybridation solaire de 8 centres semi-urbains et le regroupement et l'hybridation de centres; et (xi) la mise en œuvre du projet d'efficacité énergétique (PELEC 2).

Dans le domaine des **TICs**, les principales actions envisagées porteront sur : (i) la connexion du pays au câble sous-marin (ACE) ; (ii) la réalisation du projet de connectivité nationale; (iii) la définition de la Stratégie et du plan d'action de la politique d'accès universel aux services de télécommunication; (iv) la mise en place d'un centre de veille Internet / vulgarisation des TICs ; (v) la mise à disposition des utilisateurs de l'Intranet d'outils de collaboration et de support deuxième niveau ; (vi) le développement des sites internet de l'administration ; (vii) le développement des services en ligne ; (viii) la mise en œuvre, avec le Ministère de la Santé, du projet Panafricain de services en ligne en Mauritanie avec le Gouvernement indien ; (ix) la connexion haut débit des hôpitaux et centres de santé; (x) le développement des systèmes d'information de l'administration ; (xi) la poursuite de la mise en place d'un système de télé-éducation; (xii) l'adoption de la stratégie nationale des technologies de l'information et de la communication; (xiii) la mise en place des instances de pilotage de la stratégie nationale des technologies de l'information et de la communication; (xiv) l'évaluation de la réforme du secteur des télécommunications et la mise à jour de son cadre juridique et réglementaire; et (xv) l'organisation d'un atelier de validation de la version finale du projet de cadre juridique

Au niveau des **hydrocarbures brutes**, les principales actions porteront sur: (i) la poursuite du suivi rapproché des opérations pétrolières ainsi que les engagements au titre des contrats; (ii) l'exécution d'une campagne sismique sur le bloc 2 du bassin côtier; (iii) l'achèvement par la société des préparatifs pour un forage d'exploration dans le bassin de Taoudenni ; (iv) la relance du processus d'octroi des permis pétroliers; (v) l'achèvement de la mise en place du cadastre pétrolier pour l'octroi et la gestion des permis ; (vi) la mise en place de la base des données pétrolières; (vii) la finalisation d'une décision quant à l'extension demandée par le consortium des zones A&B du bassin côtier; (viii) la prise des mesures nécessaires pour que les opérateurs concernés se prononcent sur les découvertes existantes au niveau de l'offshore ; (ix) la conduite d'un audit technique des instruments de mesure sur le FPSO de Chinguitti ; (x) la conduite d'un audit des coûts pétroliers selon un calendrier préétabli; et (xi) le développement des compétences nationales (MPEMi et SMH) à travers l'exécution du plan de formation.

Au niveau des **hydrocarbures raffinés**, les principales mesures sont : (i) la vérification en cours du bilan de préfinancement pour la période 2004-2007 et Calcul des frais financiers sur le stock de sécurité, pour la période avant 2005 ; (ii) la refonte en cours de la structure des prix des hydrocarbures liquides et gazeux; (iii) le lancement de l'appel d'offres pour l'approvisionnement en produits raffinés; (iv) la modernisation du cadre juridique ; (v) la mise en place de normes de sécurité pour les stations-service; (vi) la réhabilitation des infrastructures de stockage de la SOMAGAZ ; (vii) la réhabilitation des infrastructures de réception et de stockage de la raffinerie de Nouadhibou ; (viii) l'augmentation des capacités de stockage de la zone sud; (ix) la construction de 4 centres emplisseurs de gaz butane des villes : Aioun, Sélibaby, Akjoujt et Aleg; et (x) la réalisation du réseau des stations-service.

Dans le domaine des **mines**, il est prévu : (i) l'accroissement de la production au niveau de Tasiast Mauritanie Limited à partir de 2012 ; (ii) le démarrage de la production de la société China Minmetals (iii) l'exploitation du gisement de phosphate de BOFAL par la Société Bofal Indo Mining Company; et (iv) le développement du gisement de fer de Tazadit Underground Mines en 2012 par le groupe SNIM-MINEMETAL. .

Au niveau du secteur des **pêches** le plan d'action comprend : (i) le développement des infrastructures de base pour la pêche ; (ii) l'amélioration de la gouvernance à travers un aménagement durable et un renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur des pêches et de l'Economie Maritime; (iii) l'accroissement des retombées socio économiques du secteur, l'amélioration des conditions de vie des populations et la lutte contre l'exclusion ; et (iv) la protection des écosystèmes marins, de l'habitat et du littoral.

Dans le domaine du **tourisme**, les objectifs prévus sont : (i) l'intégration de la problématique de la biodiversité; (ii) l'implication du secteur public dans le développement du tourisme; (iii) l'implication du secteur privé dans la promotion des activités touristiques; (iv) l'introduction de produits touristiques innovants; (v) la réduction de la pauvreté; (v) le marketing et la promotion du tourisme; (vi) l'amélioration du cadre juridique et de la gouvernance du secteur; (vii) l'exécution du programme d'appui à la promotion du tourisme ; et (viii) la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une école d'hôtellerie du tourisme et l'hôtel d'application.

Au niveau de *la promotion de l'artisanat*, les principales actions porteront sur: (i) l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale de développement de l'artisanat et la révision du code de l'artisanat en vue de son adaptation au contexte du secteur; (ii) la création d'un centre de formation et de développement de l'artisanat d'art; et (iii) la construction et l'équipement des maisons régionales de l'Artisanat.

Au niveau du secteur **industriel**, les principales mesures prévues viseront : (i) l'augmentation du volume des investissements industriels; (ii) l'augmentation du nombre des industries manufacturières à travers la mise en place d'infrastructures de soutien et de structures d'appui au développement de l'industrie; (iii) l'accroissement des emplois directs dans le secteur de 9 000 en 2010 à 19 500 à l'horizon 2015; (iv) l'augmentation de la valeur de la production industrielle à travers l'amélioration de la compétitivité du secteur ; (v) un meilleur appui-conseil aux entreprises et un pilotage institutionnel et opérationnel efficient; (vi) l'accroissement des recettes fiscales par la densification du tissu industriel ; (vii) l'amélioration de la productivité des unités de production et de la compétitivité des produits pour un meilleur accès au marché national, régional et international ; (viii) le renforcement des capacités de la DDI/MIM ; et (ix) l'étude de réalisation de zones industrielles.

Dans le secteur de **l'agriculture**, le plan d'action couvre : (i) l'exécution du projet de Développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrages; (ii) la réalisation du programme de développement durable des Oasis; (iii) la mise en œuvre du projet d'amélioration de la productivité des cultures stratégiques vivrières; (iv) le renforcement des structures semencières en zones agropastorales; (v) le développement des cultures fourragères; et (vi) l'amélioration de la production maraîchères à travers la vulgarisation des engrais organiques et la gestion rationnelle des ressources hydriques.

Encadré n° 3. La Caisse de dépôts et de Développement**1. I. Introduction**

La création de la CDD par Loi N° 027 – 2011 du 17/03/20 dans l'objectif de répondre à la persistance de défis structurels de l'économie du pays dont les solutions nécessitent la mise en place d'une institution indépendante, dotée d'une bonne gouvernance et d'une large autonomie de gestion, de moyens financiers, opérationnels et humains importants et de l'assistance de partenaires extérieurs. Elle vient compléter le paysage financier national par son positionnement comme acteur de financement de projets à moyen et long terme.

La mise en place de cette Institution répond, également, à l'ensemble des recommandations formulées par les bailleurs de fonds, à savoir: (i) la réponse à la faible capacité historique de mise en œuvre des projets, soulignée par les partenaires au développement ; (ii) la capacité de gérer plus efficacement et plus rapidement l'ensemble des procédures afférentes à l'engagement des lignes de crédit, grâce à l'autonomie de gestion par rapport aux administrations centrales ; (iii) la mise en œuvre de la recommandation des bailleurs de fonds visant à confier la conduite des grands projets à des unités spécifiques, et non aux services publics administratifs chargés de la gestion courante; (iv) la satisfaction des préoccupations formulées par les partenaires au développement concernant la prise en charge du risque de change lié à l'octroi des lignes de financement en devises, la CDD étant, conformément à l'article 68 de la loi de création, responsable de la gestion de ce risque.

2. Mission

La CDD est un acteur financier qui réalise des investissements à court moyen, et long terme. Elle a aussi pour mission de gérer des projets ou des fonds sous mandat et peut filialiser un certain nombre d'activités.

3. Mandat de gestion

Un mandat de gestions a été confié à la CDD avec le Gouvernement : pour la gestion d'un programme national d'appui à l'emploi et à la petite et moyenne entreprise. Le programme national d'appui à l'emploi et la petite et moyenne entreprise a pour objectif de financer des activités génératrices de revenus et de promouvoir l'emploi de trois catégories de bénéficiaires : (i) les diplômés chômeurs; (ii) les habitants des quartiers précaires; et (iii) les petites et moyennes entreprises.

4. Appuis sectorielsLe secteur financier

La loi portant création de la CDD prévoit, dans son article 65, que les prêts accordés par la Direction de Développement doivent entrer dans le cadre de cofinancements avec d'autres établissements bancaires. Dans ce cadre deux pistes ont été explorées : (i) l'amélioration des mécanismes de garantie des crédits domestiques; et (ii) le développement de la finance islamique.

Le secteur privé

La CDD compte soutenir activement les projets servant de catalyseur pour le développement du secteur privé, à travers: (i) l'octroi de financements aux petites et moyennes entreprises. L'identification des projets éligibles aux financements sera conduite par la CDD en partenariat étroit avec le MAED, ainsi que le patronat, et à partir d'une base de données recensant l'ensemble des projets d'ores et déjà identifiés et n'ayant pas encore bénéficié de financements; (ii) l'intervention en appui à la création, souhaitée par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), d'une technopole en Mauritanie pouvant accueillir des activités nouvelles créées à la suite de la connexion du pays au câble sous marin international à haut débit ACE, telles que des activités de type *offshoring*. Une étude sur ce sujet devrait être confiée à un cabinet de consultants international.

Le secteur de l'habitat

En matière de développement, le secteur de l'habitat se situe parmi les secteurs prioritaires de l'action de la CDD. La CDD souhaite intervenir, avec la participation du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, et de l'Aménagement du Territoire, sur un projet de complexe résidentiel et/ou d'habitat social permettant de renforcer la capacité de logements à Nouakchott, dans les grandes villes et les cités minières de l'intérieur du pays. Par ailleurs, Le Gouvernement envisage de confier à la CDD la gestion du Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH) qui est en cours de création.

5. Partenariat et appui technique

Deux partenaires internationaux ont contribué au démarrage technique de la CDD et continuent leur appui nécessaire à la Caisse pour mieux maîtriser le socle de son métier : (i) la Caisse des Dépôts et Consignations française; et (ii) le groupe d'affaires Lazard Frères. Deux partenaires nationaux ont été approchés afin de développer une collaboration servant les objectifs des différentes parties : (i) l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM); et (ii) l'Association Professionnelle des Banques de Mauritanie.

6. Bilan des activités 2011

La CDD a entamé son démarrage par l'adoption d'un certain nombre de textes fixant les conditions de travail de la caisse et s'est orientée sur trois fronts : (i) la nécessité d'un appui technique de la part de spécialistes dans le modèle des caisses de dépôts, (ii) le recrutement des compétences nécessaires au démarrage de l'institution; et (iii) l'acquisition des ressources.

Pour le secteur de *l'élevage*, les priorités sont : (i) la valorisation de la production animale et de la gestion des zones pastorales; (ii) l'exécution du projet d'appui au fonctionnement du dispositif de contrôle et de certification des produits d'élevage pour la promotion de qualité et d'amélioration de la compétitivité; (iii) le développement de la filière viande rouge; (iv) la mise en œuvre du programme de développement du secteur laitier (Bassin laitier SUD); et (v) la construction du complexe avicole.

Au niveau du secteur de *l'aménagement rural* d'importantes activités sont programmées : (i) l'exécution du Projet de Lutte contre la Pauvreté dans l'Aftout-sud et le Karakoro (Phase II) à travers: la restauration des sols, la mobilisation et la gestion des eaux de surface, l'appui aux systèmes agricoles, d'élevage et de valorisation des ressources naturelles et l'appui au développement local; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du programme de développement de l'agriculture irriguée dans la vallée (PDIAIM III) ; (iii) l'exécution du programme de désenclavement des zones de production agricoles; (iv) la réalisation du programme d'aménagement du lac R'KIZ (II); (iv) la mise en œuvre du programme de réhabilitation des grands périmètres (CPB); et (v) l'exécution du programme de réhabilitation des grands périmètres (PPG2).

AXE II : Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres.

Le secteur *rural* assure un rôle social important dans le développement de la Mauritanie. C'est en milieu rural que ce concentre la pauvreté et c'est cela qui justifie qu'il constitue le pilier du développement à la base au regard des différents outils de programmation (CSLP-SNSA et son PNIA/SA).

Pour ce secteur, les objectifs retenus dans le cadre du CSLP III à l'horizon 2015, sont : (i) promouvoir des solutions durables au développement de la sécurité alimentaire ; (ii) favoriser l'émergence d'une agriculture moderne productive et compétitive sur les marchés national, régional et international ; et (iii) favoriser une meilleure intégration de l'élevage à l'économie tout en renforçant son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Ces objectifs sont complétés par ceux définis en matière d'aménagement rural, à savoir (i) augmenter les superficies aménagées et mises en valeur en renforçant les ouvrages de maîtrise de l'eau et les infrastructures structurantes et (ii) améliorer l'accès aux zones de production et aux infrastructures socio-économiques de base.

Le PNIA/SA qui est structuré autour de quatre programmes axés sur les sous-secteurs vitaux relatifs à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement ainsi que sur un programme transversal décomposé en quatre sous-programmes, a comme principal objectif de renforcer la sécurité alimentaire à travers des actions ciblant directement les populations les plus vulnérables vivant en milieu rural.

Ces actions sont les suivantes: (i) l'appui communautaire aux bassins versants; (ii) la promotion de techniques de gestion économes en eau; (iii) l'exécution du programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières; (iv) la conduite du recensement général de l'agriculture et de l'élevage; (v) la réalisation du programme de construction et de réhabilitation de 10 barrages et du projet de réhabilitation des 16 barrages dans l'Assaba; (vi) la mise en œuvre du programme de Développement Intégré de la zone Garak-Sokam; (vii) la réalisation du programme d'aménagement des axes hydrauliques dans la vallée et du programme d'aménagement et de mise en valeur des périmètres irrigués villageois (phase 1 –12000 Ha); (viii) l'exécution du programme de mise en valeur agricole des zones humides (développement Tamouret Naaje); (ix) la mise en œuvre du programme de développement intégré dans les zones rurales du nord de la Mauritanie; (x) l'appui à l'amélioration de la production agricole par la promotion de la petite irrigation; (xi) l'amélioration de l'accès au foncier; (xii) le renforcement des capacités des services vétérinaires; (xiii) le renforcement des capacités des systèmes nationaux de Recherche formation vulgarisation et de la capacité d'exécution du MDR; (xiv) la poursuite de la réhabilitation de l'ENFVA de Kaédi; et (xv) l'exécution du projet d'expérimentation en zone irriguée.

Dans le domaine de la *sécurité alimentaire*, La Stratégie nationale de sécurité alimentaire à l'horizon 2015 comprend un programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA/SA) ainsi qu'un plan d'actions prioritaires. L'objectif global de cette stratégie est de « permettre aux

populations, en particulier aux plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et équilibrée».

Encadré n°4. Programme EMEL

I. Contexte

A l'instar de la majorité des pays de la région sahélienne, la Mauritanie a connu cette année un déficit pluviométrique parmi les plus importants de la décennie. Comparativement à la normale 1971-2000, 60% des stations sont fortement déficitaires¹ tandis que la répartition de la pluviométrie en 2011 est similaire à celle de 2002 qui est classée année de grande sécheresse. Ce déficit s'est traduit par une situation pastorale préoccupante et une forte réduction de la production agricole. Ceci est d'autant plus inquiétant quand on sait qu'au sens large du terme, l'agriculture occupe 67 % de la population active et contribue pour environ 17% au PIB. En année moyenne, les cultures de céréales couvrent 30% des besoins de consommation du pays. 60% de cette production proviennent du système pluvial qui constitue la principale sinon l'unique activité de la majorité des populations les plus vulnérables. Dans certaines zones du pays, cette part atteint plus de 80% des apports alimentaires des ménages. Mais tel n'est pas le cas pour cette année ; En effet, les enquêtes menées par les services spécialisés du MDR laissent prévoir une forte baisse de la production agricole nationale au niveau des différents sous-systèmes du pluvial. Les prévisions les plus optimistes tablent sur une chute de la production de 75%. Celle-ci passerait d'environ 120 000 tonnes en 2011 à 29 000 tonnes cette année.

A son tour, le secteur de l'élevage, qui occupe totalement ou en partie environ 60% de la population active du pays et contribue pour 12% du PIB, verra son important rôle sérieusement compromis par le déficit pluviométrique et l'irrégularité des pluies qui ont eu des répercussions globalement négatives sur l'état de développement des pâturages.

La tendance haussière des cours des céréales sur les marchés mondiaux se répercute directement sur le marché national en accentuant les pressions sur l'approvisionnement et le prix des produits importés.

Cette chute de la production agropastorale consécutive à la sécheresse 2011-2012 qui vient se conjuguer avec les effets de la tendance haussière observée au niveau des prix des denrées de première nécessité accentue davantage le niveau de vulnérabilité déjà bien réel en année normale des populations rurales et périurbaines.

Dans ce contexte et en vue d'atténuer les effets de cette conjoncture exceptionnelle sur les populations et le cheptel, le Gouvernement a mis en œuvre le programme d'intervention sectoriel Emel 2012.

Ce programme comporte deux volets de nature à lutter, d'une part contre la pauvreté et, d'autre part, à garantir la disponibilité des produits de première nécessité en faveur des populations nécessiteuses: (i) **Volet 1: alimentation humaine** : dont les principales composantes sont : (i) Stocks alimentaires Villageois de Solidarité (SAVS) : destinés à soutenir les ménages ruraux à faibles revenus ainsi que l'élevage sédentaire par la disponibilité de produits alimentaires et d'aliment de bétail à un prix subventionné ; (ii) distribution gratuites de vivres : au profit des ménages sans revenus et fortement affectés par la sécheresse ; et (iii) « boutique solidarité 2011 » : dont la reconduction est nécessaire pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages à revenus modestes en milieu rural, urbain et péri urbain; (ii) **Volet 2: assistance au cheptel, constitué des composantes suivantes** : (i) aliment de bétail; (ii) santé animale; (iii) hydraulique pastorale; et (iv) crédit à l'élevage.

II. Suivi de la mise en œuvre du programme

Le dispositif de suivi de la mise en œuvre de ce programme est présent à tous les niveaux de la pyramide (central à travers le Comité Interministériel de Suivi (CIMS), le Comité Technique de Suivi (CTS) et les Coordinations Sectorielles, régional à travers les Comités Régionaux de Suivi (CRS), et départemental par les Comités Départementaux de Suivi (CDS)).

III. Financement

Volets	Coût en Ouguiya
A. Volet: alimentation humaine	
A.1. Approvisionnement des SAVS	7 549 153 000
A.2. Distribution gratuites de vivres	5 011 998 765
A.3. Opérations boutiques de solidarité	8 701 181 704
A.4. Mesures d'accompagnement CSA	450 000 000
Total Volet A	21 712 333 469
B. Volet: Assistance Cheptel	
B.1. Aliment de bétail	21 919 510 000
B.2. Couverture Sanitaire	160 000 000
B.3. Hydraulique pastorale	507 000 000
Total Volet B	22 586 510 000
C. Suivi de la mise en oeuvre	127 500 000
Coût Total	44 426 343 469

Cet objectif majeur est décliné en objectifs spécifiques suivants: (i) promouvoir une économie rurale et péri-urbaine socio-économiquement rentable, diversifiée, adaptée aux changements climatiques; (ii) améliorer les circuits commerciaux et les échanges intra-nationaux, transfrontaliers et régionaux; (iii) améliorer durablement l'accès des groupes vulnérables des zones rurales et urbaines à l'alimentation saine et équilibrée; (iv) renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires au niveau central et décentralisé; et (v) promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans un processus de décentralisation et de développement local.

La SNSA et son PNIA/SA ont été traduits en un plan d'actions prioritaires à l'horizon 2015 qui prévoit des mesures préventives ciblant les systèmes d'informations et d'alerte précoce sur l'insécurité alimentaire et sur les groupes vulnérables et diverses actions couvrant les sous domaines de secours d'urgence et des microprojets de développement.

Au cours des quatre prochaines années 2012-2015, « la prévention et la gestion des crises alimentaires » seront entreprises à travers: (i) la mise en œuvre du programme de consolidation des capacités de prévention du CSA, moyennant la réalisation des actions prioritaires suivantes: la poursuite du renforcement

Encadré 5. Aperçu sur la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire**1. Justification et enjeux**

En Mauritanie, la situation d'insécurité alimentaire touche 26% de la population majoritairement en milieu rural, composée des femmes, des enfants de moins de 5 ans, des jeunes, des petits producteurs, des handicapés, des chômeurs. Il s'agit d'un phénomène à la fois structurel et conjoncturel devenu chronique.

Les pouvoirs publics ont consenti, avec l'appui de leurs partenaires techniques et financiers, des efforts louables pour circonscrire ce phénomène qui demeure une préoccupation majeure à tous les niveaux : de la disponibilité (faible productivité des agro systèmes) à l'accessibilité (faibles revenus liés à la pauvreté) en passant par la stabilité des prix et des approvisionnements (exacerbée par les changements climatiques ainsi que par la crise énergétique et financière mondiale).

2. Vision

La SNSA veut, en harmonie avec le CLSP III et suivant des mécanismes de coordination et de gestion souple et transparents, relancer la production vivrière et s'attaquer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire dans leur transversalité.

Pour ce faire, la formulation de la SNSA a été participative (implication des acteurs aux niveaux national, régional et local), élargie (synergie avec les partenaires techniques et financiers au niveau national, régional et international), concertée (avec les départements sectoriels) et dynamique (tient compte des études thématiques, de la dimension des conflits, de la stabilité sociale et de décentralisation).

3. Objectifs

L'objectif global de la SNSA est de «Permettre aux populations, en particulier aux plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et équilibrée.».

De cet objectif global découlent les principaux objectifs spécifiques suivants : (i) Promouvoir une économie rurale et périurbaine socio-économiquement rentable, diversifiée, adaptée aux changements climatiques ; (ii) Améliorer les circuits commerciaux et les échanges intra nationaux, transfrontaliers et régionaux ; (iii) Améliorer durablement l'accès des groupes vulnérables des zones rurales et urbaines à l'alimentation saine et équilibrée ; (iv) Renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires au niveau central et décentralisé ; (v) Promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans un processus de décentralisation et de développement local.

4. Mise en œuvre

La mise en œuvre efficace et efficiente de la SNSA requiert des principes directeurs, un cadrage programmatique, un mécanisme de coordination, des financements et une atténuation des risques :

4.1 Principes Directeurs :

(i) Le caractère multidimensionnel et multisectoriel de la SNSA ; (ii) la pertinence des échelles territoriales pour le choix des actions; (iii) Le caractère innovateur et décisionnel des acteurs; (iv) L'institutionnalisation de concertations permanentes multi acteurs et interinstitutionnelles; (v) L'équité et l'objectivité dans la prise des décisions; (vi) L'adaptation des fonctions de l'Etat (vii) Le renforcement des capacités des acteurs locaux; (viii) La cohérence des actions et des stratégies des acteurs à tous les niveaux; (ix) La coordination des actions et des investissements de l'Etat ainsi que celles des partenaires au développement.

4.2 Cadrage programmatique

La SNSA est supportée par un programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA/SA) basé sur 4 piliers essentiels : la gestion des terres et des eaux, l'accès aux marchés, l'approvisionnement alimentaire et la recherche agricole qui corroborent ceux du PDDAA et sont couverts par 10 programmes distincts.

4.3 Coordination de la mise en œuvre SNSA et PNIA/SA

Le cadre institutionnel et les mécanismes de suivi/évaluation de la SNSA et du PNIA/SA, s'appuient sur les dispositifs prévus par le CSLP-III. Il comprend les organes suivants aux différents niveaux: Organe de référence, Organe décisionnel, Organe de coordination et concertation, Cellule légère de Gestion et de suivi-évaluation de la SNSA et du PNIA/SA.

4.4 Financement

A l'horizon 2015/20 le budget prévisionnel de la mise en œuvre de la SNSA est de 310639,587 Millions UM.

4.5 Condition et risques liés à la mise en œuvre de la SNSA

(i) Les conditions sont essentiellement l'adoption du programme d'investissement par le gouvernement et la mobilisation des ressources; (ii) les risques sont d'ordre institutionnel (non respect des engagements...), économique (hausse des prix...) et environnemental (inondation, dégradation environnement...)

des outils méthodologiques de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle, le renforcement des capacités de conception de programmes de sécurité alimentaire, la mise en place d'un système de veille pour les principaux risques, l'amélioration du système de prévisions agro hydro météorologiques, le renforcement de l'observatoire de la sécurité alimentaire et l'amélioration du dispositif d'information sur la Sécurité Alimentaire; et (ii) l'exécution du programme de renforcement des capacités opérationnelles du CSA.

Dans le sous domaine secours d'urgence, le programme d'assistance aux populations vulnérables, au cours de la période 2012-2015, sera exécuté à travers: (i) la prise en charge et la récupération nutritionnelle des enfants souffrant de malnutrition pondérale et en situation d'urgence ainsi qu'au profit des femmes enceintes ou allaitantes; (ii) l'exécution du programme d'aide d'urgence; et (iii) la mise en œuvre du programme d'aide d'urgence et de secours aux sinistrés.

Le sous domaine «microprojets de développement» verra la mise en œuvre, au cours de la période 2012-2015, du programme de réduction de la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes à travers: (i) l'exécution du programme de création et de réhabilitation des infrastructures communautaires de production; (ii) la création et le renforcement des SAVS pour une meilleure adéquation des stocks; (iii) la consolidation et la réorganisation de la filière des SAVS; et (iv) la réalisation du programme de microréalisations de Sécurité Alimentaire.

Les perspectives en termes du **développement urbain**, durant la période 2012 -2015, reposent sur les orientations programmées dans le cadre du CSLP III dont les objectifs en la matière restent encore pertinents, et auxquels seront intégrés les nouveaux engagements du gouvernement.

Dans le domaine de **l'urbanisme**, l'action du Gouvernement visera : (i) l'actualisation du SDAU de Nouakchott et des autres capitales régionales; (ii) l'élaboration des plans locaux d'urbanisme des villes de l'intérieur; (iii) la finalisation du règlement général de l'urbanisme simplifié et des textes d'application généraux de son code; (iv) l'adoption des textes d'application du règlement général de la construction et de la Loi relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage ; (v) la finalisation et la validation du plan d'aménagement du centre ville de Nouakchott; (vi) la mise en place d'un observatoire urbain; (vii) l'achèvement du programme de restructuration de Nouakchott; (viii) le lancement des projets d'extension et de modernisation des villes de Zouerate, Boulénoir et Aleg; (ix) la conduite de l'étude sur la restructuration des quartiers précaires et évaluations ex-post des expériences;(x) l'achèvement des infrastructures et clôture de l'opération de restructuration des quartiers précaires de Nouadhibou ; (xi) la réhabilitation et la rénovation de la ville de Tintane et, (xii) la mise en œuvre du programme de développement urbain dans les capitales régionales.

Dans le domaine de **l'habitat**, les efforts des pouvoirs publics s'orienteront vers la réalisations des actions suivantes: (i) la création et la mise en place d'un fonds d'appui et de soutien à l'Habitat ; (ii) l'élaboration d'un projet de loi sur la copropriété en Mauritanie ; (iii) l'adoption de la révision de l'étude relative à la loi 2005 de la promotion immobilière; (iv) l'exécution d'un programme de construction de 6000 logements à destination des fonctionnaires de l'Etat; (v) la mise en œuvre du projet de construction de 118 logements à Teyarett, 50 logements à Chami et du siège de ISKAN; (vi) la réalisation de programmes d'aménagement et de viabilisation de parcelles à Nouakchott sur les ressources générées par la commercialisation des parcelles financées dans le cadre du Programme de Développement Urbain et (vii) la réalisation du projet de 3163 parcelles à l'extension du module M suite, Teyragh Zeina et Nord Arafat et (viii) le projet de construction de 600 logements à Zouérate.

Dans le domaine du **bâtiment**, la priorité sera accordée à la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs (mosquées, maisons des jeunes, écoles, hôpitaux et postes de santé....); (ii) l'exécution du programme de protection des villes inondables; (iii) la construction / réhabilitation et extension des infrastructures de santé; et (iv) le lancement du PQE 3 (Wilayas du Nord).

Etant donné que **la micro finance** constitue le créneau principal pour le financement des activités génératrices de revenus dans le milieu des pauvres, le Gouvernement a adopté en 2003 une stratégie nationale de la micro finance qui demeure pertinente pour le troisième plan d'actions du CSLP. L'objectif poursuivi est d'améliorer l'accès des pauvres économiquement actifs à des services financiers viables et pérennes, en vue de la réduction de la pauvreté.

Le plan d'actions, dans le domaine de la micro finance, pour la période 2012-2015, consistera en (i) la mise en œuvre de crédit agricole et de financement du secteur rural et son extension à toutes les filières de production (maraîchage, décrue); (ii) la mise en place du fonds de développement agropastoral et caisses du microcrédit; (iii) l'élévation du niveau institutionnel de pilotage de la MF; (iv) la création d'un Comité de concertation de la Micro finance; (v) l'adoption d'un régime fiscal approprié aux secteurs de la MF; (vi) la sensibilisation des acteurs (APROMI ; IMF ; Cabinets Comptables, etc.) aux nouvelles exigences réglementaires; (vii) l'utilisation du nouveau plan comptable par les IMF; (viii) l'adoption et la diffusion des outils d'éducation financière; (ix) l'accompagnement de l'APROMI; (x) la mise en place d'un plan d'assainissement pour la PROCAPEC; (xi) l'actualisation et l'adoption de la SNMF ; (xii) la capitalisation des expériences des pays de la sous région; (xiii) l'institutionnalisation de Beit el mal et la création de 02 nouvelles agences; et (xiv) la recherche des financements de la SNMF et la mise en place du programme d'appui de mise en œuvre de la SNMF.

Pour la **micro et petite entreprise**, les pouvoirs publics mettront en œuvre, au cours de la période 2012-2015, les actions suivantes : (i) la mesure de l'impact des lignes de crédits sur les MPE bénéficiaires; (ii) la mesure de l'impact des MPE sur l'environnement Economique; (iii) la redynamisation et l'élargissement de la base de données de la MPE dans trois wilayas pour une nouvelle orientation; (iv) l'identification des MPE formelles et informelles dynamiques et pérennes; (v) l'élaboration et l'édition de guides de l'Entrepreneurs (en arabe et en français); (vi) la formation modulaire en gestion des MPE/PME; (vii) la formation des MPE/PME, sur les DAO; (viii) la formalisation des MPE (accompagnement et conseil pour une reconnaissance juridique); (ix) l'identification et l'accompagnement de projets pilotes de simulation; (x) la sensibilisation des opérateurs Economiques privés sur la SNMPE et sur le PNIME; (xi) l'organisation d'un Forum/Focus Groupe des opérateurs économiques pour impulser un partenariat gagnant -gagnant avec les MPE; (xii) l'organisation d'une journée de la création de l'entreprise (recrutement de consultants +diffusion des manuels de l'entrepreneur); (xiii) la sensibilisation des étudiants sur l'entreprenariat (sortants Université et instituts de formation professionnelle); (xiv) la formation des jeunes sur les métiers de la pierre; rechercher un accompagnent en particulier avec le BIT ; (xv) l'utilisation des matériaux locaux dans les chantiers publics ; et (xvi) la réalisation des trottoirs de la ville en pierres.

La stratégie qui sous-tend la promotion et la **valorisation du capital naturel** dans le CSLP 2011-2015, et qui demeure pertinente, résultait de la conviction du Gouvernement que la dégradation de ce capital naturel renouvelable enferme les populations dans des trappes à pauvreté, dont tous ne parviennent pas à sortir en migrant vers les villes, et que des efforts, visant à empêcher ces cercles vicieux paupérisant, liés à l'épuisement des ressources renouvelables, doivent être entrepris afin d'assurer une croissance favorable aux pauvres.

Cette stratégie, dont les objectifs sont encore d'actualité, consistera principalement à : (i) fournir au pauvre l'essentiel de ses besoins à partir de la nature l'environnant ; (ii) réduire les coûts économiques de la dégradation de l'environnement ; et (iii) développer des mécanismes de financement durable pour l'environnement conformément aux principes émis par la stratégie nationale de développement durable.

Le plan d'action relatif à la valorisation économique du capital naturel et correspondant à la période 2012 - 2015 porte sur (i) la finalisation de l'introduction des évaluations économiques et des évaluations des services rendus par les écosystèmes dans l'établissement des comptes environnementaux ; (ii) la valorisation de la ressource naturelle à travers la promotion d'un partenariat public privé approprié et durable ; (iii) la mise en œuvre des mesures d'adaptations ;(iv) la mise en valeur des actions de reboisement périurbain par l'intégration d'une approche à haute intensité en main d'œuvre ; (v) le reboisement d'espaces sylvoles à valeur économique multiple ; (vi) la mise en œuvre de différentes méthodes disponibles (RNA, agroforesterie, reboisement et mise en défens) ; (vii) la mise en place de systèmes de « paiement des services écologiques » ; (viii) le renforcement de l'intégration des organisations d'exploitants dans le secteur environnemental ; (ix) la vulgarisation des techniques assurant une exploitation durable de la ressource ; (x) l'étude et la structuration des maillons de la filière bois/énergie ; (xi) le reboisement d'espaces sylvoles ; (xii) la gestion durable des Aires protégées marines et côtières ; (xiii) la mise en valeur des Aires marines protégées (AMP) ; (xiv)

le développement de la notion de la valeur ajoutée au recyclage des déchets ; et (xv) la promotion davantage du concept de l'emploi vert.

La politique nationale en matière de **protection sociale** vise l'amélioration du niveau de vie des personnes démunies et la promotion des personnes handicapées.

Au cours des trois dernières décennies, les effets des facteurs liés aux changements climatiques et à la conjoncture économique, ont été fortement ressentis sur le plan social. Ces effets se sont traduits notamment par la détérioration des mécanismes et des systèmes de solidarité traditionnels, de profondes perturbations du système d'organisation et de stratification, la dégradation des conditions de vie, l'abandon des enfants, la marginalisation et l'exclusion urbaine, la délinquance juvénile, la criminalité et la déviance sociale.

Encadré n° 6. Repères sur la Stratégie Nationale de Protection Sociale -SNPS**1. Définition et introduction contextuelle**

Par définition, la protection sociale englobe tout un ensemble d'investissements publics et d'initiatives, tant formelles qu'informelles, susceptibles de remédier directement aux risques, à la vulnérabilité et à la pauvreté chronique. La protection sociale est un droit, reconnu à travers la plupart des conventions internationales du droit humain, en partant de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), qui garantit le droit à la sécurité sociale, à un travail décent et à un niveau de vie suffisant.

On distingue, quatre dimensions de la protection sociale : Mesures de prévention, Mesures de protection, Mesures de promotion et Mesures de transformation.

La protection sociale est de plus en plus perçue au plan mondial comme une composante-clé des stratégies de réduction de la pauvreté. Elle contribue aussi à la croissance économique et fournit un appui essentiel à l'accélération de l'atteinte des Objectifs Millénaires du Développement (OMD). Elle constitue l'une des priorités de la Politique Sociale de l'Union Africaine (UA).

Le Socle de Protection Sociale est l'une des neuf initiatives globales adoptées par le Secrétaire Général des Nations Unies pour faire face à la crise économique et financière. Le processus d'adoption des recommandations sur l'implantation du Socle de Protection Sociale par la Conférence Internationale du Travail (CIT) est en cours.

2. Rappel sur le diagnostic, la vision, les objectifs, les axes et les principes fondamentaux de la protection sociale en Mauritanie : (i) un système formel de sécurité sociale à couverture faible et qui néglige les groupes les plus vulnérables; (ii) des ressources financières inadéquates et non équitables pour permettre un système de santé accessible à tous; (iii) une situation d'insécurité alimentaire structurelle et chronique, surtout dans les zones rurales, et l'absence de mécanismes opérationnels de prise en charge des risques, des catastrophes et des effets des changements climatiques; (iv) un taux de malnutrition élevé (malnutrition chronique 40,1% en 2008 et aigüe 15,6%) ; (v) des efforts encore limités concernant la protection de l'enfant, la promotion de la femme, le soutien aux personnes en situation d'handicap et l'action sociale envers des personnes démunies; (vi) un système éducatif caractérisé par des disparités préoccupantes en matière d'accès à l'école et de rétention scolaire; (vii) un taux élevé de chômage en général (31,2% en 2008), surtout chez les femmes et les jeunes ; et (viii) l'irrégularité d'évaluations globales concernant l'impact et la pérennisation de programmes ciblés des services de base (eau, assainissement, habitat, électricité).

3. Face à cette situation, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de protection sociale constitue une priorité pour la Mauritanie dont la plus value contribuera sans nul doute à l'atteinte de l'objectif global de réduction de la pauvreté, en ciblant les couches sociales les plus vulnérables et en tenant compte d'une répartition spatiale équilibrée des investissements.

La valeur ajoutée de cette action est d'engager les communautés les plus vulnérables au cœur de l'animation du développement du pays. Aussi, la mise en place de cette stratégie de protection sociale se fera de concert avec les initiatives et programmes qui cadrent avec le CSLP.

4. Vision nationale en matière de protection sociale

La Mauritanie se propose conformément à la vision du CSLP III, d'être un pays moderne administrativement et économiquement assaini et décentralisé, politiquement stable, démocratique et bien intégré dans le concert des nations, tourné vers la consolidation de l'unité nationale, le développement économique et social harmonieux et l'amélioration des conditions de vies des populations urbaines et rurales, surtout les plus vulnérables.

Dans ce cadre la stratégie nationale de protection sociale, vise en complément des stratégies sectorielles, à créer les meilleures conditions permanentes, d'équité, de bonne gouvernance, de dignité humaine, de justice et de solidarité sociale, de prévention, de promotion et de transformation sociale. Ces conditions permettront à toutes les couches défavorisées ou vulnérables de faire face aux risques climatiques, environnementaux, sociaux, politiques et économiques et d'accéder à tous les services et infrastructures de base.

5. Les objectifs, axes stratégiques, principes et actions phares

La stratégie de la protection sociale se fixe comme objectif global de contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et d'aider les populations à faire face aux risques les plus importants de la vie. Les objectifs spécifiques sont au nombre de 5 et cadrent parfaitement avec les axes stratégiques: (i) contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les changements climatiques; (ii) réduire les barrières liées à l'accès aux services de santé et de l'éducation ; et (iii) renforcer la sécurité sociale et promouvoir le travail et l'emploi; (iv) Améliorer le cadre de vie à travers l'accès équitable aux infrastructures sociales de base; améliorer et Intensifier les actions de l'assistance sociale et de promotion des groupes; (v) ; renforcer et mettre en place des programmes par axe stratégique, en cohérence avec le CSLP; (vi) concevoir et faire appliquer une nouvelle gouvernance liée à la protection sociale; Stimuler un contenu de croissance favorable aux pauvres et équitable, en soutenant les groupes les plus vulnérables pour qu'ils participent au développement tout en bénéficiant pleinement de ses avantages; (vii) veiller à l'intégration effective des mesures de protection sociale dans les stratégies sectorielles; (viii) Renforcer la solidarité nationale à travers les mécanismes visant à promouvoir l'équité; et (ix) Mettre en place des mécanismes de financement durable de la protection sociale.

7. Analyse Budgétaire et mécanismes de mobilisation de ressources

L'analyse sur le financement public des dépenses de protection sociale au cours des années 2010 et 2011 montre que l'effort de solidarité nationale sur la base des ressources publiques s'est traduit par le financement de nombreuses interventions sous forme de filets de sécurité, d'actions d'assistance sociale, de prise en charge des soins des indigents, de promotion de l'emploi des jeunes chômeurs et des programmes d'urgence et de secours ainsi que des actions plus structurelles de financement des actifs productifs.

Les nouveaux mécanismes proposés pour accroître l'espace budgétaire sont:

- La création d'une taxe dénommée contribution à la solidarité sociale (CSS).
- L'augmentation des recettes fiscales à travers la réduction de l'évasion fiscale et la hausse de la pression fiscale.
- Le creusement du déficit budgétaire de l'équivalent de 1% du PIB par an.
- Une ponction supplémentaire sur le fonds des hydrocarbures
- Le développement d'un plaidoyer pour mobiliser davantage de dons extérieurs.
- L'application rigoureuse des mesures de rationalisation des dépenses
- La réallocation des ressources
- Opérationnalisation et consolidation du Fonds de solidarité sociale (FSS) par :
 - (i) l'institutionnalisation des fonds de ZAKAT, (ii) la contribution à l'effort national de solidarité sociale (iii) les donations privées et (iv) la mobilisation des financements extérieurs.

8. Cadre institutionnel de Coordination

Il est proposé de réaliser une étude de faisabilité d'un dispositif de pilotage de la mise en œuvre de la SNPS.

En attendant les résultats de cette expertise, il est préconisé de charger l'actuel comité de pilotage d'assurer ces fonctions en s'appuyant sur :

- Les structures de mise en œuvre et d'appui : ministères sectoriels ; Organisations de la Société Civile ; Les associations des oulémas et imams ; Les médias ; Les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Un dispositif de suivi évaluation et de plaidoyer/communication
- Un observatoire de la protection sociale
- L'Assemblée Nationale et le Sénat
- Les structures de coordination régionales et locales administratives et communales

9. Prochaines Etapes - Feuille de route

Une feuille de route pour la première année de mise en œuvre de la stratégie est présentée ci-dessous:

ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	REMARQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la SNPS et sa large dissémination • Création de la structure de coordination • Elaboration d'un plan d'action annuel • Identification des mesures d'urgence • Initiation des efforts de renforcement de la base de données et le ciblage • Structuration et mobilisation des partenariats (PTF; société civile...) • Estimations des besoins financiers et élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie adoptée et diffusée dans toutes les wilayas • Cadre de coordination créé et opérationnel • Plan d'actions qui identifie des actions prioritaires par axe élaboré • Mesures d'urgence spécifiques mises en œuvre • réflexions et partage d'expériences dans ce domaine • Partenaires mobilisés • Groupe de protection sociale créé • stratégie de mobilisation de ressources lancée 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande un suivi de la part du comité du pilotage • Structure en vue de la transversalité de la protection sociale • un travail de groupe / axe/ mesure d'accompagnement • Concertation Gouvernement /PTF • Ciblage des groupes les plus vulnérables • Une concertation technique réunissant l'expertise nationale et internationale • Contacts avec la plateforme africaine des OSC pour la protection sociale seraient utiles • A approfondir les lignes directrices proposées dans la stratégie

Face à cette situation, et en conformité avec les orientations du CSLP III, les efforts du Gouvernement et de ses Partenaires Techniques et Financiers se sont focalisés sur l'élaboration d'une Stratégie nationale de protection sociale. Cette stratégie se base sur les principes de notre religion, les valeurs nationales de solidarité, les principes d'équité et de justice sociale et les droits des citoyens et des citoyennes. Elle offre une vision et des perspectives à long terme pour la création progressive d'un système cohérent, efficace et intégré de protection sociale. A travers l'adoption de cette stratégie, la Mauritanie sera l'un des premiers pays de la sous région qui se dote d'une vision globale, intégrée et concertée de protection sociale qui permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables les plus pauvres mais également chez les autres catégories sociales à risques.

L'objectif majeur est de renforcer la sécurité sociale et de promouvoir le travail et l'emploi en faveur des personnes vulnérables à travers notamment (i) l'élargissement de la couverture de l'assurance maladie (CNAM, CNSS) et (ii) l'amélioration et la prise en charge effective des indigents. Cet objectif majeur se décline en plusieurs objectifs spécifiques pour lesquels sont définis des activités à mener au cours de la période 2012-2015.

Pour consolider les acquis en matière de sécurité sociale et étendre la couverture aux populations non encore couvertes, le Gouvernement mettra en œuvre les actions prioritaires suivantes: (i) la conduite d'une étude actuarielle sur les allocations versées par la CNSS en vue de les améliorer (ii) la promotion de la déclaration des travailleurs et l'application des textes dans ce domaine (iii) la révision des textes des Caisses de retraite (fonctionnaires et secteur privé), en vue d'intégrer la réversion aux ayant-droits des pensions des femmes décédées (iv) l'élaboration d'une étude permettant d'asseoir une réglementation en matière de sécurité sociale en faveur des groupes vulnérables (v) la réalisation d'une étude de faisabilité et la mise en place d'un régime d'allocation chômage; (vi) la conduite d'une étude de faisabilité et la mise en place d'une indemnité de vieillesse (vii) la réalisation d'une étude de faisabilité et la mise en place d'un régime d'assurance-maladie au sein de la CNSS au profit des personnes non couvertes par d'autres régimes.

Dans le but de créer des opportunités d'emploi décent pour les populations les plus vulnérables. L'atteinte de cet objectif sera recherchée à travers notamment la mise en œuvre des actions suivantes: (i) le renforcement et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires visant l'accès au travail productif des couches vulnérables (personnes handicapées; femmes...); (ii) le renforcement et la déconcentration des dispositifs de formation et d'insertion des personnes vulnérables (personnes handicapées; jeunes; femmes; personnes agro-pastorales...); (iii) l'intensification et la multiplication des programmes spécifiques pour les groupes vulnérables sans revenus (AGR; HIMO; et GIE); (iv) le renforcement de la capacité institutionnelle des associations socioprofessionnelles (artisans; éleveurs; pêcheurs; femmes.....); (v) la mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi en faveur des couches vulnérables; (vi) l'application des dispositions réglementaires relatives aux conditions de travail et de rémunération des petits emplois; et (vii) le développement et l'élargissement de l'accès des groupes vulnérables à la micro finance et à la micro entreprise.

Dans le domaine spécifique de ***l'assistance sociale et de la promotion des personnes vulnérables***, l'objectif général visé est l'intensification des actions par l'appui aux politiques et programmes en place par le biais notamment de la fourniture de services ciblés et de prestations adéquates.

Dans ce domaine, les actions suivantes seront ciblées : (i) le renforcement de la mise en application des lois et des conventions internationales ; (ii) la préparation d'un plaidoyer pour l'éducation inclusive et le renforcement des structures spécialisées d'accueil ; (iii) l'inclusion des personnes handicapées et leurs familles ou personnes les ayant en charge dans les programmes de transferts sociaux ; (iv) le soutien aux programmes de communication et de sensibilisation ; (v) le soutien aux groupes associatifs ; (vi) le renforcement de la base de données sur les personnes handicapées à travers les enquêtes appropriées ; (vii) l'étude de la faisabilité de la mise en place d'une pension vieillesse ; (viii) le renforcement de la coordination dans l'assistance aux personnes sinistrées ; (ix) la mise en place d'un fonds d'assistance aux personnes sinistrées ; (x) le soutien aux processus de réinstallation des rapatriés et aux mécanismes pour assurer l'accès aux services sociaux de base ; (xi) la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux réfugiés ; (xii) le renforcement des mesures de protection de migrants transitant en Mauritanie ; (xiii) l'identification des mesures de

Année 2011

protection sociale les plus appropriées par le biais des processus de planification participatifs ; (xiv) l'application de la loi de 2007 (décrets d'application) ; (xv) le soutien et le renforcement de la stratégie nationale d'éradication des séquelles de l'esclavage ; et (xvi) l'élaboration, la vulgarisation et la mise en application d'un guide national de prise en charge globale des PVVIH ; (xvii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'appui socio-économique à destination des PVVIH ; (xviii) le renforcement de la prise en charge des prisonniers dans les structures carcérales (nutrition, santé, hygiène) ; et (xix) le renforcement de l'assistance sociale de ces personnes, avec un accent particulier sur les femmes, les mineurs et les personnes démunies.

AXE III : Développement des ressources humaines et expansion des services de base

La lutte contre la pauvreté ne peut valablement porter fruit que si elle prend en compte les dimensions liées au développement des ressources humaines et à l'accès aux services sociaux de base. La problématique de l'accès à un service équitable (éducation de base, santé de base, etc.) doit être envisagée sous l'angle du bien être engendré par cet accès et des externalités positives que génère l'utilisation de ce service.

Ainsi, l'accomplissement de l'enseignement de base est en soi une fin pour l'individu qui reçoit cette éducation, mais c'est aussi le meilleur moyen d'augmenter sa productivité au travail, d'améliorer sa santé et celle de son entourage. Nombreux sont les problèmes de santé dont une part importante de la solution se trouve en dehors du système de santé lui-même. L'amélioration de la santé de l'enfant qui est à la base de la pyramide sanitaire est fortement tributaire du niveau d'éducation de sa mère, de la disponibilité d'une eau potable de qualité et de la mise en place d'un système d'assainissement adéquat. Mais la fourniture de services de santé de qualité dépend de la disponibilité d'un personnel qualifié, de la présence de structures sanitaires équipées en eau et en électricité.

Ce personnel qualifié ne peut être trouvé que si le système éducatif est en mesure de le produire, alors que la qualité de la production de ce système dépend, entre autres, de la santé et des conditions de nutrition de la population et de l'accroissement de la demande sur l'ensemble des services de base et des espoirs et aspirations légitimes de groupes vulnérables à protéger (femmes, jeunes, enfants en difficultés, indigents, etc.).

Cette forte corrélation entre l'individu et son milieu est révélatrice des enjeux majeurs liés au développement des ressources humaines et à l'expansion des services de base. Conscient de l'ampleur de ces enjeux, le Gouvernement a mis l'accent sur le développement des secteurs fondamentaux, complémentaires et interdépendants suivants : (i) l'éducation ; (ii) l'alphabétisation et l'enseignement originel; (iii) la formation technique et professionnelle; (iv) la santé et la nutrition ; (v) l'eau et l'assainissement ; (vi) l'emploi ; (vii) la politique de population ; (viii) la promotion féminine et l'équité de genre ; (ix) l'enfance ; (x) la protection sociale ; et (xi) l'accès universel aux services de base.

Éducation

Au niveau de l'**Enseignement fondamental**, et en conformité avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'objectif principal est de garantir à tous les enfants mauritaniens une éducation primaire complète et de qualité.

La réalisation de cet objectif global est recherchée à travers la poursuite des objectifs spécifiques suivants : (i) améliorer l'offre éducative par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre scolaire (publique et privée), plus adaptée à la demande pour accroître la rétention au fondamental (79% en 2015) ; (ii) éliminer les disparités entre genre dans toutes les wilayas et entre milieux socio-économiques et de résidence ; (iii) renforcer la qualité de l'enseignement au niveau du fondamental ; et (iv) améliorer la gestion du pilotage du système par l'instauration de l'approche de la gestion axée sur les résultats.

Les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs sont: L'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre scolaire, plus adaptée à la demande en vue d'accroître la rétention au fondamental, sera recherchée à travers les actions suivantes : (i) les constructions et réhabilitations des salles de classe ; (ii) le regroupement des écoles et la mise en place de cantines scolaires ; (iii) le recrutement des enseignements ; et (iv) l'amélioration de l'environnement scolaire (tables bancs, latrines, etc.).

En ce qui concerne l'élimination des disparités entre genre dans toutes les wilayas et entre milieux socio-économiques et de résidence, elle sera recherchée à travers la mise en œuvre d'activités spécifiques pour une éducation inclusive visant : (i) l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables et la réduction des disparités entre genre ; et (ii) le développement de l'apprentissage du braille, de la

langue des signes, de l'apprentissage des modes, moyens et formes de communication et le développement des capacités d'orientation et de mobilité.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental, elle sera recherchée à travers une option visant à faire passer le taux de réussite au CEP à 57% des candidats en 2015. Pour ce faire, les mesures suivantes seront entreprises : (i) l'amélioration du niveau des enseignants sortants des ENI (formation initiale) et le renforcement des compétences des enseignants en classe (formation continue) ; (ii) l'amélioration de l'environnement des écoles (équipements, eau potable, latrines, surveillance...); (iii) le renforcement de l'encadrement de proximité; (iv) la révision de la politique du manuel scolaire ; et (v) l'amélioration des actes pédagogiques.

Enfin, la gestion axée sur les résultats et le pilotage du secteur seront basés sur une vision systémique et transparente des ressources du secteur à travers : (i) la meilleure allocation des ressources axée sur une optimisation de l'existant et une transparence dans la gestion des affectations et des carrières; (ii) l'amélioration des capacités d'absorption du secteur par le renforcement de la fonction de planification ; (iii) la mise en place effective du SIGE ; et (iv) l'implication des partenaires (OSC, APE, Syndicats) dans la gestion du système éducatif.

Pour l'**Enseignement secondaire**, les objectifs poursuivis viseront à : (i) améliorer et augmenter les capacités d'accueil ; (ii) renforcer la qualité des enseignements en prenant en compte la dimension emploi et le développement des acquisitions ; et (iii) assurer une meilleure articulation avec les filières de l'enseignement supérieur.

Pour l'atteinte de ces objectifs, il est envisagé la réalisation des actions suivantes : (i) l'extension des établissements et/ou la réhabilitation de salles de classe existantes ; (ii) la promotion de l'enseignement privé (cible : 27 % des effectifs du secondaire en 2015) par la mise en place d'une réglementation adéquate et la recherche de son autonomisation en personnels qualifiés ; (iii) le recrutement de professeurs capables de conduire la réforme ; (iv) l'application de la carte scolaire ; (v) la promotion de la scolarisation des filles en vue d'atteindre la parité garçons et filles au secondaire ; (vi) la rénovation de la formation initiale des professeurs et l'introduction d'une formation initiale des inspecteurs du secondaire à l'ENS pour améliorer l'encadrement de proximité ; (vii) le renforcement de l'expérimentation dans l'enseignement des disciplines scientifiques ; (viii) l'introduction des TICs dans le système éducatif ; (ix) la mise en place d'un dispositif performant pour la formation continue ; et (x) la création de lycées d'excellence.

S'agissant de l'**Enseignement supérieur**, l'amélioration de l'efficacité interne et externe de cet ordre d'enseignement a pour objectifs de : (i) restructurer et améliorer l'offre de l'enseignement supérieur ; et (ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement.

La restructuration et l'amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur seront réalisées à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la construction et l'équipement d'un nouveau Campus moderne pour l'université de Nouakchott ; (ii) la construction et l'équipement de locaux pour l'ISCAE ; (iii) la restructuration et la diversification de l'offre de l'enseignement supérieur (le renforcement de la professionnalisation des filières, le développement d'une offre de formation à distance, le développement de la formation continue en cours d'emploi et la mise en place d'une nouvelle stratégie de gestion des bourses) ; et (iv) la création des conditions de développement d'une offre d'enseignement supérieur privé de qualité (par l'élaboration du cadre juridique et institutionnel, la mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les établissements privés et la mise en place de mesures d'incitation pour la promotion du secteur privé).

L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur sera recherchée à travers la réalisation des actions ci-après : (i) la valorisation du personnel enseignant et de la recherche scientifique et l'amélioration de ses performances (l'élaboration et la réalisation d'un plan de formation et de perfectionnement des enseignants et l'élaboration d'un plan de carrière des enseignants / chercheurs motivant) ; (ii) la consolidation de la réforme pédagogique LMD (poursuite de sa mise en œuvre à l'Université de Nouakchott, son introduction dans les autres établissements de l'enseignement supérieur, la rénovation des programmes des filières générales et professionnelles et l'équipement de l'ensemble des

bibliothèques et des laboratoires par les supports didactiques et les laboratoires) ; et (iii) la redynamisation de la recherche universitaire par la mise en place d'un dispositif de recherche pérenne et performant et la promotion de la production scientifique et la diffusion de ses résultats.

La Formation technique et professionnelle

Concernant la formation technique et professionnelle, les objectifs viseront à : (i) améliorer la gouvernance du dispositif de formation technique et professionnelle ; (ii) améliorer la qualité et la pertinence de la formation ; et (iii) accroître et diversifier l'offre.

La gouvernance du dispositif de la FTP sera améliorée grâce à la mise en œuvre des actions suivantes : (i) le développement du système de pilotage et le renforcement des capacités de gestion au niveau central et régional ; (ii) la transformation du fonds d'appui à la FTP en établissement autonome ; (iii) la mise à jour du cadre juridique et réglementaire de la FTP ; et (iv) la mise en place d'une base de données emploi/formation.

La qualité et la pertinence de la formation seront renforcées à travers (i) la création d'une structure de formation de formateurs et de personnels d'encadrement ; (ii) la mise en œuvre des formations-insertion ; (iii) la poursuite et la consolidation de l'implantation de la démarche qualité au sein des établissements de formation.

L'accroissement et la diversification de l'offre seront assurés par : (i) la création d'une structure de formation de formateurs et de personnels d'encadrement ; (ii) la création de collèges techniques à Nouakchott, Nouahdibou, Aioun et Sélibaby ; (iii) la mise en place de l'Ecole Nationale des métiers du Génie Civil d'Aleg (ENAM-GC) ; (iv) la mise en place de divers dispositifs de formation de courte durée ; et (v) la mise en place d'un large dispositif d'apprentissage et d'insertion ciblant les jeunes déscolarisés.

L'Enseignement originel

En matière d'orientation islamique et d'enseignement originel, les objectifs du secteur visent à (i) assurer une meilleure connaissance du système (diagnostic, base de données, stratégie...) en vue d'en améliorer les pratiques et les normes ; (ii) prendre en compte l'apport de l'enseignement originel dans l'éducation de base pour tous, notamment au niveau de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation des adultes ; (iii) instaurer des passerelles permettant aux élèves et étudiants de cette filière d'intégrer aisément les différents niveaux du système éducatif formel ; et (iv) assurer le renforcement des capacités et l'appui institutionnel en faveur des différents intervenants.

L'atteinte des objectifs dans ce domaine sera recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) l'élargissement de l'offre de formation pour assurer l'habilitation et le perfectionnement des Imams de mosquées ; (ii) la construction et l'équipement de mosquées et de complexes du Waqf ; (iii) l'organisation de colloques et d'ateliers pour valoriser la culture de l'Islam et l'esprit de tolérance ; (iv) la création de structures régionales chargées du pèlerinage et des prêches religieuses ; et (v) l'élaboration d'un cadre législatif et juridique précisant les normes de création et de certification (Ijaza) des Mahadras.

L'Alphabétisation

Dans ce domaine, l'accent sera mis sur l'atteinte des objectifs prioritaires suivants : (i) renforcer le pilotage et la gestion des programmes de l'alphabétisation ; (ii) développer et diversifier l'offre d'alphabétisation ; et (iii) améliorer la qualité des programmes pédagogiques.

Les actions suivantes seront réalisées en vue d'atteindre les objectifs précités : (i) la réactualisation de la SNEA avec révision des curricula ; (ii) la création de centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés ; (iii) la redynamisation de la station radio éducative pour la promotion de la lutte contre l'analphabétisme ; (vi) le renforcement du cadre

institutionnel de la lutte contre l'analphabétisme ; (v) et l'ouverture de nouvelles classes d'éducation de base dans les zones reculées.

La Santé et la nutrition

En matière de **santé**, l'objectif général est d'améliorer l'état sanitaire général des populations par l'accès à une prise en charge sanitaire de qualité en vue de relever les défis auxquels il fait face. Parmi ces défis on peut citer : (i) l'amélioration de l'accès géographique aux services essentiels de santé et la disponibilité des

personnels qualifiés ; (ii) la disponibilité des médicaments, vaccins et consommables de qualité ; et (iii) le renforcement des capacités des structures en charge de la santé.

Pour relever ces défis, le Gouvernement visera l'atteinte des objectifs prioritaires suivants : (i) renforcer le pilotage, la bonne gouvernance et la performance du secteur ; (ii) améliorer l'accès universel à des prestations sanitaires de qualité ; (iii) renforcer la lutte intégrée contre la maladie ; et (iv) développer des mécanismes de financement de la santé.

La mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (2012-2020) devra permettre une réduction significative des taux de mortalité et de morbidité, en particulier : (i) la mortalité maternelle qui passera de 626 pour 100.000 nv actuellement à 400 pour 100.000 nv en 2015 et à 220 pour 100.000 nv en 2020 ; (ii) la mortalité néonatale qui passera de 43 pour 1000 actuellement à 22 pour 1000 en 2015 et moins de 10 pour 1000 en 2020 ; (iii) la mortalité infantile qui passera de 77 pour 1000 actuellement à 38 pour 1000 en 2015 et à 16 pour 1000 en 2020 ; (iv) la mortalité infanto-juvénile qui passera de 118 pour 1000 actuellement à 58 pour 1000 en 2015 et à 30 pour 1000 en 2020 ; (v) l'incidence du VIH qui passera de 9,5 pour 10.000 actuellement à 2,6 pour 10.000 en 2015 et 1,2 pour 10.000 en 2020 ; (vi) l'incidence du paludisme qui passera de 17,5% actuellement à 11% en 2015 et à 9% en 2020 ; (vii) la prévalence de la tuberculose qui passera de 86 pour 100.000 actuellement à 60 pour 100.000 en 2015 et à 25 pour 100.000 en 2020 ; (viii) la prévalence de l'HTA (chez les 16-64 ans) qui passera de 39% actuellement à 35% en 2015 et à 30% en 2020 ; et (x) la prévalence du diabète (chez les 16-64 ans) qui passera de 6% actuellement à 5% en 2015 et à 3,5% en 2020.

Pour améliorer l'accès universel à des prestations sanitaires de qualité, les principales actions envisagées porteront sur : (i) la construction, l'extension et la réhabilitation de locaux des PS, CS, DRAS et hôpitaux en vue de porter la couverture sanitaire à 90% dans un rayon de 5km à l'horizon 2015, (ii) l'acquisition d'équipements médicaux pour les hôpitaux, CS et les PS; (iii) l'amélioration de la disponibilité et de la performance du personnel grâce à la mise en œuvre d'une politique efficace de développement, de gestion et de formation des ressources humaines répondant aux exigences de quantité et de qualité requises pour les deux secteurs public et privé ; (iv) la mise en œuvre de stratégies de contractualisation (avec les personnels retraités encore aptes à exercer), et la mise en place d'un système de motivation et d'incitation du personnel sanitaire; (iv) l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux médicaments essentiels de qualité et des consommables médicaux ; et (v) la formation des formateurs pour les 5 écoles d'infirmiers.

Ainsi, des mesures d'accompagnement seront entreprises pour la mise en œuvre du PNDS. Il s'agit de : (i) l'élaboration de la carte sanitaire ; (ii) l'actualisation et la validation du projet de loi sur la réforme hospitalière ; (iii) l'actualisation du code national de santé publique ; (iv) l'élaboration du schéma directeur des soins ; (v) la mise en œuvre d'une stratégie spécifique efficace de gestion des déchets hospitaliers ; et (vi) la révision du statut des hôpitaux.

Aussi, la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), créée en 2005 pour assurer une couverture sanitaire pour les fonctionnaires civils et militaires, verra-t-elle son activité étendue aux employés des établissements publics et sociétés de l'Etat et au secteur privé.

La Nutrition

Les principales actions engagées pour la période 2012-2015 dans le domaine de la nutrition seront centrées sur : (i) la mise en place d'un fonds national d'assistance aux groupes vulnérables et la

coordination de la solidarité nationale ; (ii) la réalisation d'un programme multimédia ciblé dans les Centres de nutrition communautaire en direction des mères, des femmes en état de grossesse et des femmes allaitantes ; (iii) la promotion de la consommation du sel iodé et des produits agricoles traditionnels locaux ; et (vi) l'implication des communautés dans le domaine de la promotion et de la prévention nutritionnelle.

L'Emploi

La stratégie nationale en matière d'emploi vise à réduire le taux de chômage et le maintenir à des niveaux acceptables.

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis durant la période 2012-2015, sont : (i) prendre en compte la dimension création d'emplois dans la programmation budgétaire des dépenses publiques ; (ii) renforcer les aptitudes professionnelles des demandeurs d'emplois en vue d'améliorer leur employabilité ; (iii) promouvoir l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé et le recours à des approches innovantes et des initiatives d'insertion ; (iv) créer un environnement global favorable à l'emploi à travers la mise en place d'un cadre juridique et de mécanismes de financement appropriés ; (v) mettre en place un système d'information sur le marché de l'emploi ; et (vii) renforcer les capacités de coordination, de pilotage, de programmation et de suivi-évaluation au niveau du secteur.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement engagera la mise en œuvre des actions suivantes durant la période 2012-2015 : (i) l'identification des marchés et chantiers à forte concentration de main d'œuvre (BTP, Génie Civil etc.) ; (ii) le recensement des sous traitants en matière d'embauche ; (iii) la mise en place d'un système national d'information sur le marché de l'emploi à même d'aider à la prise de décision et à donner une information fiable et actualisée sur l'évolution de la situation de l'emploi dans le pays ; (iv) la formation qualifiante et de reconversion et autres formations ; (v) la mise en place d'un mécanisme de financement adapté aux besoins des demandeurs d'emplois ; (vi) le parachèvement de la phase pilote des maisons de services ; (vii) le renforcement des capacités nationales en matière de placement et d'auto-emploi des chômeurs, en fonction de leur profil et de leur aptitude ; et (viii) la réalisation d'une enquête sur l'emploi.

L'Eau et l'assainissement

Pour faire face aux problèmes liés au manque de disponibilité de l'eau et à l'insuffisance du système d'assainissement, le Gouvernement se fixe comme objectif principal d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en quantité, en qualité et à des prix abordables pour tous de façon durable. Par ailleurs, la Mauritanie en adhérant aux OMD, s'est fixée, à l'horizon 2015, comme cible de réduire de moitié, en 2015, la proportion des gens sans accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base.

L'atteinte de l'objectif global sera recherchée à travers les objectifs spécifiques suivants : (i) améliorer l'accès à l'eau potable à travers l'atteinte, en 2015, d'une proportion de 74% de la population ayant accès à une source d'eau potable en milieu rural et semi-urbain ; (ii) cerner les ressources en eau ; (iii) valoriser les eaux de surface ; (iv) améliorer les conditions d'assainissement à travers l'atteinte, en 2015, d'une proportion 70% des ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré ; (v) promouvoir le partenariat public privé dans le domaine de l'eau ; et (vi) renforcer les capacités des différents intervenants au niveau du secteur.

En matière d'accès à l'eau, les efforts seront orientés vers : (i) la sécurisation de la production et de la distribution (AEP, de Boghé, de M'Bout et de Tidjikja) ; (ii) la réhabilitation du réseau de distribution de Nouakchott ; (iii) le renforcement de production des centres de Diguenni, Kankossa et Néma ; (iv) la maîtrise des techniques de forage et l'acquisition du matériel d'équipement (projet indien) ; (v) création de bassins de rétention d'eau à ciel ouvert ; et (vi) la réalisation des AEP (AEP Aleg, AEP centres de l'intérieur, AEP de Nouadhibou, de la zone de recasement, Aftout Echarghi, Maghta Lahjar et Chegar.

Aussi, les activités suivantes seront mises en œuvre : (ii) la mise en œuvre du projet Dhar pour l'alimentation en eau ; (ii) le renouvellement de 200 équipements thermiques (Groupes électrogènes,

pompes immergées...); (iii) la mise en place de 150 équipements solaires ; et (iv) la réhabilitation, l'extension de 130 réseaux et la réalisation de 500 réseaux d'AEP dont 200 thermiques et 300 solaires

A cet égard, et en vue d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux auxquels le pays a souscrit, notamment les OMD, les projets suivants seront mis en œuvre : (i) la construction de 375 AEP dans les différentes wilayas du pays; (ii) l'approvisionnement en eau potable de l'Aftout Echarghi ; (iii) la mise en œuvre du programme de création de bassins de rétention d'eau à ciel ouvert ; et (iv) l'accès à l'eau potable pour les localités traversées par la conduite principale du projet d'Aftout Essahli.

Au niveau de la connaissance des ressources en eau, les activités envisagées concerneront : (i) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (ii) l'encouragement des transferts de ressources en eau des zones excédentaires vers les zones déficitaires à travers des adductions ; (iii) la réalisation de nouvelles études hydrogéologiques générales dans différentes zones du pays ; (iv) la réalisation de la cartographie des ressources en eau au niveau de chaque Wilaya à des échelles appropriées ; (v) la délimitation des périmètres de protection et des périmètres de sauvegarde stratégique des champs captant des grandes villes et des villes secondaires ; et (vi) la réalisation d'une étude sur les indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Aussi, les activités additionnelles seront menées : Délimitation et cartographie des aquifères (y compris réalisation de forages de reconnaissance) pour Benichab, Boulenoir, nappes des grès d'Aioun et Dhar de Néma la reconnaissance des eaux souterraines profondes par la réalisation de 5 forages profonds (plus de 400 m) dans l'Agane, l'Adrar et le Tagant, le réseau national de suivi des fluctuations des nappes et des eaux de surface, par l'acquisition et la mise en place de dispositif de suivi pour les Wilayas du sud, la régionalisation des données par la création de bases de données pour huit Wilayas.

S'agissant de la valorisation des eaux de surface, l'accent sera mis sur : (i) la réalisation d'ouvrages structurants pour valoriser les eaux de surface (barrages, bassins de rétention...) ; (ii) l'intensification de l'investissement dans le domaine de la mobilisation des eaux de surfaces pour satisfaire la demande des différents usagers de l'eau ; (iii) la formation des ressources humaines dans la maîtrise et le traitement des eaux de surface ; et (iv) la conception d'une base de données et d'un SIG sur les ressources en eau de surface.

Au niveau rural et semi urbain, la création de l'Office national des services d'eau en milieu rural (ONSER) permettra d'assurer une meilleure fourniture d'eau, d'optimiser les ressources et de mettre fin à la multiplicité des intervenants tout en garantissant une plus grande implication des populations à travers les comités de gestion de l'eau.

Pour ce qui est des eaux souterraines, 600 forages d'exploitation seront réalisés. Et en ce qui concerne les eaux de surface, l'aménagement de 500 bassins de rétention et la réhabilitation du barrage de Craa lemehrouda (Tintane).

En matière d'amélioration des conditions d'assainissement, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) réalisation du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott ; (ii) réalisation des réseaux d'assainissement des villes de Rosso et de Nouadhibou ; (iii) réalisation de 2 100 Villages "latrinisés" ; (iv) réalisation de 700 latrines communautaires ; et (v) construction de stations de dépotage des boues à Nouadhibou et Kiffa.

Pour ce qui est de la promotion du partenariat public-privé, les principales actions à mener porteront sur : (i) la pérennisation des investissements réalisés ; et (ii) la gestion optimale des infrastructures d'eau.

Enfin, l'ensemble de ces stratégies et actions seront soutenues par un axe de renforcement des capacités des acteurs qui passera par : (i) l'extension de la GIRE dans les Wilayas; (ii) le renforcement des services déconcentrés en personnel qualifié ; (iii) élaboration d'une stratégie à long terme du secteur de l'eau pour la période 2012-2015; (iv) la réalisation des études thématiques (régulation du secteur de l'eau et l'assainissement, le système tarifaire, le code pour l'assainissement, la filière vidange,...) ; et (v) le renforcement des DRHA.

La Promotion féminine et l'équité du genre

La politique de la promotion féminine se fixe comme objectifs de libérer la femme des contraintes sociales et économiques injustifiées Elle vise, en outre, l'intégration de la dimension genre dans les politiques et stratégies nationales de développement.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les actions suivantes seront entreprises : (i) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG et du programme sectoriel de lutte contre le SIDA ; (ii) la poursuite de la campagne de sensibilisation sur la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et la vulgarisation du code de statut personnel (CSP) ; (iii) l'adoption des textes législatifs incriminant les VBG et les MGF ; (iv) le développement de l'approche de famille d'accueil pour les élèves filles issues des milieux pauvres ; (v) le renforcement des structures de micro finance dans le milieu rural à travers les AGR ; (vi) la formation des femmes leaders d'opinion et (vii) la vulgarisation et la mise en œuvre de la SNIG.

L'Enfance

En matière de petite enfance, le principal objectif retenu durant la période de mise en œuvre 2012-2015 est de développer, protéger et de promouvoir les droits de l'enfant.

Les actions à réaliser pour atteindre cet objectif porteront sur : (i) le renforcement de l'offre préscolaire formelle et informelle de qualité ; (ii) la mise en place d'un système d'encadrement et l'animation de proximité au profit des initiatives privées et communautaires ; (iii) le développement et la diffusion d'un programme d'éducation parentale au niveau communautaire ; (iv) la formation initiale et continue des

monitrices de jardins d'enfants ; (v) le développement et la diffusion d'un programme d'éducation parentale ; (vi) la mise en place d'une base de données régionales pour la planification et le suivi ; (vii) l'élaboration d'un code général des droits de l'enfant ; (viii) la généralisation des mouvements régionaux de promotion des droits de l'enfant ; (ix) le renforcement des capacités du Centre de protection et d'intégration sociale des enfants (CPISE) ; (x) la mise en place de systèmes de protection des enfants (VEDAN) au niveau des différentes wilaya ; (xi) la réalisation d'un programme multimédia ciblé en direction des mères, des femmes en état de grossesse et des femmes allaitantes ; (xii) la mise en œuvre d'un programme IEC axé sur la prévention et le dépistage des maladies, et (xiii) la prise en charge des besoins spécifiques des enfants handicapés en matière d'éducation.

La Politique de population

En matière de politique de population, les objectifs retenus dans le CSLP III demeurent toujours pertinents et visent à : (i) réduire l'indice synthétique de fécondité de 4,7 à 4,2 ; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population ; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ; et (iv) réduire les inégalités en matière de genre.

Ces objectifs pourront être atteints à travers la réalisation des actions suivantes : (i) l'adoption d'une déclaration de population actualisée, ainsi que des plans d'action régionaux ; (ii) la mise en œuvre d'une stratégie IEC en santé de la reproduction ; (iii) l'extension de l'utilisation des services en santé de la reproduction ; (iv) la promotion économique des femmes ; (v) la collecte d'informations statistiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population prenant en compte le genre et la dimension régionale ; (vi) la prise en compte des interrelations entre population et développement ; (vii) la mobilisation des fonds pour le financement du programme national de population (PNP) ; et (ix) le renforcement des mécanismes de coordination (entre la Commission nationale de population et les structures d'appui).

La Culture, la jeunesse et les sports

La stratégie en matière de culture, de jeunesse et des sports se concentre sur les objectifs suivants : (i) moderniser et développer les secteurs de la culture, de la jeunesse et des sports ; (ii) renforcer les capacités du secteur ; et (iii) valoriser et promouvoir les activités de la culture de la jeunesse et des sports.

L'exécution de ces objectifs sera possible à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la modernisation du musée national ; (ii) la réorganisation de l'institut Mauritanien des recherches scientifiques ; (iii) la création d'une maison nationale d'édition et de diffusion ; (iv) la création de centres régionaux pour la formation des professeurs d'éducation physique et sportive ; (v) la création d'une académie nationale des sports ; (vi) la mise en œuvre des plans de sauvegarde et schémas directeurs d'urbanisme des villes anciennes ; (vii) l'élaboration des stratégies globales en matière de culture ; (viii) la création des laboratoires régionaux de traitement et de conservation des manuscrits ; (ix) l'organisation de festivals spécialisés en poésie, art et musique et mise en œuvre du programme de sensibilisation des populations sur la sauvegarde du patrimoine culturel ; (x) l'organisation et la participation aux compétitions sportives locales et internationales ; (xi) la valorisation des métiers traditionnels et artisanaux pour contribuer au développement du tourisme culturel dans les villes anciennes ; (xii) l'introduction du sport dans les programmes d'enseignement pour une sensibilisation sur les avantages de l'EPS ; et (xiii) la construction d'un studio d'enregistrement de musique et d'un stade de 20 000 places à Nouakchott.

L'accès universel aux services de base

Le Gouvernement mauritanien a défini l'accès universel aux services de base comme étant l'une des plus grandes priorités de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015. Dans ce cadre, il a entamé la mise en œuvre d'une politique progressive de généralisation des services essentiels au développement économique et au bien-être social, notamment les services d'eau, d'électricité, de télécommunications & TIC. Par ailleurs, le Gouvernement entend-il poursuivre sa politique de désengagement progressif de toutes les activités productives dans le domaine des hydrocarbures, de diversification des choix énergétiques et de modernisation des services de la poste.

En matière d'**énergie électrique**, l'action du Gouvernement, s'articulera autour des quatre programmes visant : (i) l'accordement au réseau interconnecté de localités semi-urbaines et périmètres agricoles ; (ii) le renforcement des moyens de production et l'extension et la réhabilitation des réseaux; et (iii) l'électrification de nouvelles localités par l'énergie renouvelable.

Dans le cadre de l'**électrification par réseau de nouvelles localités**, les projets concernent la poursuite de l'électrification de 24 Chef lieux des Moughataa (Phase II) et l'électrification de la vallée du fleuve (Interconnexion Rosso-Boghé).

En matière de **nouvelles technologies**, il est prévu la poursuite des activités retenues dans le CSLP III notamment : (i) la connexion nationale par fibre optique des wilayas ; (ii) la mise en place d'un fonds de vulgarisation des TICs et de renforcement des capacités ; et (iii) l'installation de 120 cabines de téléphone public dans certaines localités dont les populations sont comprises entre 25000 et 100000 habitants.

AXE IV : Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités

En dépit des avancées remarquables enregistrées dans ce domaine, l'amélioration de la gouvernance demeure parmi les défis majeurs auxquels la Mauritanie fait face. L'attention particulière que les pouvoirs publics accordent à l'atteinte de l'objectif de bonne gouvernance est déjà consignée dans le CSLP III. Il s'agira de mettre en place les mécanismes organisationnels, juridiques, économiques et politiques les plus appropriés, pour créer un cercle vertueux de transformation sociale au service de la Nation.

L'objectif de créer une administration publique moderne, plus efficace et efficiente pour mieux servir les populations devra passer par le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de l'administration, l'amélioration de la qualité du service public et la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat.

La gouvernance économique bénéficiera d'une attention particulière visant une meilleure efficacité, plus de transparence et d'équité et une éradication de la corruption.

L'approfondissement de la démocratie sera soutenu par une nouvelle vision de l'action de l'Etat basée sur une politique d'aménagement du territoire qui garantit un développement plus équilibré et plus harmonieux du pays.

Enfin, pour garantir la durabilité de leur impact, ces différentes mesures seront renforcées par la mise en œuvre d'une politique de bonne gouvernance environnementale dans un cadre de pleine participation qui associe tous les acteurs dans le contrôle du citoyen sur l'action publique.

Gouvernance démocratique

La politique du Gouvernement pour la période 2012-2015 en matière de gouvernance démocratique a comme objectifs de : (i) renforcer la justice ; (ii) consolider la démocratie ; (iii) promouvoir les Droits de l'Homme ; (iv) renforcer la capacité parlementaire ; (v) consolider l'unité nationale ; et (vi) lutter contre l'insécurité et les migrations clandestines.

La réforme de la **justice** sera axée sur : (i) la réforme du droit ; (ii) l'amélioration de l'accès au droit et à la justice ; (iii) l'amélioration de la qualité des ressources humaines ; et (iv) l'amélioration des conditions de travail ainsi que les conditions de vie des détenus :

La réforme du droit comportera : (i) l'adoption d'une loi sur les droits réels ; et (ii) l'actualisation des textes juridiques et des études thématiques.

En vue de garantir l'accès au droit et à la justice, il est envisagé: (i) la mise à disposition de textes juridiques; (ii) la dotation de chaque juridiction d'une bibliothèque et d'un accès aux bases de données juridiques ; et (iii) l'amélioration de l'accueil, de la communication des usagers du service public de la justice.

L'amélioration de la qualité de la ressource humaine sera assurée à travers le renforcement de l'ENAJM et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue du personnel judiciaire tenant compte des besoins de spécialisation.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail ainsi que les conditions de vie des détenus, il est envisagé de mettre en œuvre le programme des infrastructures judiciaires et pénitentiaires à travers : (i) la réhabilitation des bâtiments judiciaires et pénitentiaires existants ; (ii) la construction de nouveaux locaux judiciaires et pénitentiaires; (iii) la poursuite de l'informatisation et de la modernisation des services ; et (iv) l'introduction d'un mécanisme de suivi statistique des décisions judiciaires et de l'action du secteur.

Pour ce qui est de la **consolidation de la démocratie**, les actions envisagées s'articuleront autour de : (i) l'amélioration du cadre juridique des partis politiques et des associations ; (ii) la codification du système électoral ; (iii) la mise en place et le maintien de la CENI en tant que structure permanente ; (iv) la vulgarisation des notions de démocratie et de libertés publiques ; (v) les révisions ordinaires annuelles de la liste électorale ; et (vi) la rénovation du système informatique de traitement des élections.

En matière des **droits de l'Homme**, les actions programmées garantiront le respect des droits de l'Homme, en concordance avec les orientations politiques et les priorités du CSLP. Ces actions concourent à la poursuite : (i) des programmes ciblés de réinsertion des réfugiés et du règlement définitif du contentieux lié au passif humanitaire ; et (ii) des efforts visant la promotion des couches sociales les plus vulnérables ou victimes d'injustices dans le cadre du programme d'éradication des séquelles de l'esclavage (PESE).

Dans le domaine du **renforcement de la capacité parlementaire**, les activités envisagées porteront sur : (i) la modernisation des infrastructures et des équipements ; (ii) la mise en place d'un système performant d'information et de communication ;(iii) la réalisation d'aménagements au niveau des services de la traduction, du vote électronique et de la documentation ; et (iv) le développement des échanges interparlementaires internationaux.

La consolidation de l'**unité nationale** constitue un impératif pour la préservation des acquis et un gage de la reconstruction de l'Etat, de l'efficacité des institutions et de la réhabilitation du droit. Les efforts menés jusqu'ici seront poursuivis à travers les actions suivantes : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'éradication des séquelles de l'esclavage ; (ii) la poursuite du programme d'insertion des réfugiés et l'action de l'ANAIIR; et (iii) la mise en place de cadres de concertation et de mécanismes de gestion des conflits aux niveaux national et local en vue de résoudre tous les dossiers relatifs aux droits de l'homme et de renforcer le dialogue national.

En matière de **sécurité et de migration** et afin de faire face aux menaces liées au trafic de drogue, au terrorisme, à la criminalité transfrontalière et à l'immigration clandestine, les actions initialement mentionnées dans le CSLP restent d'actualité. Il s'agit de: (i) la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la migration ; (ii) le renforcement des moyens et compétences des forces armées et de sécurité ; et (iii) le renforcement de la coopération au niveau régional et international.

Gouvernance territoriale et locale

La stratégie du Gouvernement dans ce domaine s'articulera au tour des volets suivants : la décentralisation, la déconcentration et l'aménagement du territoire.

En matière de décentralisation et d'aménagement du territoire, l'objectif recherché est la transformation du paysage territorial grâce à un nouvel attelage institutionnel et une vision équilibrée du développement des territoires s'inspirant des orientations du CSLP III. Les actions programmées font référence à la déclaration de politique de décentralisation et de développement local adoptée en avril 2010 et dont les grands axes concernent : (i) le renforcement et la consolidation du processus institutionnel de la décentralisation ; (ii) la promotion du développement local ; (iii) le renforcement des capacités financières des collectivités locales ; (iv) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation ; et (v) l'accroissement de la mobilisation et de la formation citoyenne.

Les actions à mettre en œuvre porteront sur : (i) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation, (ii) l'affinement du cadre juridique de la décentralisation, (iii) le renforcement de l'encadrement des communes et de leurs moyens d'action, le renforcement des capacités financières des collectivités locales ; (iv) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation ; et (v) l'accroissement de la mobilisation et de la formation citoyenne.

En ce qui concerne la **déconcentration**, elle sera guidée par un souci de modernisation de l'administration territoriale basé sur : (i) la mise en place d'un découpage territorial cohérent ; (ii) l'amélioration des conditions de travail des autorités par l'adoption prochaine d'un statut plus approprié ; (iii) la mise en place d'un programme de reprise et de réhabilitation des archives administratives au niveau des circonscriptions territoriales ; et (iv) la construction et/ou la réhabilitation des bureaux et résidences des autorités administratives.

Pour l'**aménagement du territoire**, les actions envisagées porteront sur : (i) l'adoption d'une loi cadre d'aménagement du territoire; (ii) l'élaboration d'un schéma national de l'aménagement du territoire; (iii) l'opérationnalisation de l'observatoire de l'aménagement du territoire; (iv) l'opérationnalisation de la commission de la Toponymie ; la poursuite du programme de regroupement des localités; (v) le rapatriement et l'actualisation du fonds cartographique Mauritanie de l'IGN et la réalisation de la base de données géo référencées du pays; et (vi) la mise en œuvre de nouvelles phases des Programme VAINCRE et PDU afin d'accélérer les niveaux de vie des populations cibles par l'amélioration de la gouvernance et du développement local ; et (vii) la création de la Commission nationale de l'information géographique,

La Gouvernance environnementale

Dans le domaine de la gouvernance environnementale, les objectifs stratégiques restent d'actualité. Ils consisteront à : (i) prendre en compte la dimension environnementale dans les stratégies et programmes de développement ; (ii) renforcer la gouvernance environnementale ; et (iii) renforcer les capacités nationales en matière de veille sur les changements climatiques.

La prise en compte de la dimension environnementale dans les stratégies et programmes de développement se fera, entre autres actions, à travers : (i) la valorisation du capital naturel ; (ii) la restauration des sols ; (iii) la gestion intégrée des ressources en eau, des ressources halieutiques, des forêts et écosystèmes en privilégiant les sites naturels et zones humides ; (iv) la conservation de la biodiversité; et (v) l'implication accrue des acteurs riverains dans la gestion de ces ressources.

Le renforcement de la gouvernance environnementale passera par : (i) la révision des mécanismes institutionnels régissant le secteur ; (ii) l'institutionnalisation de la prise en compte de l'environnement dans tous les processus de planification ; (iii) le renforcement du contrôle et du respect de l'application des normes environnementales ; (iv) le développement de l'accès à l'information environnementale et d'outils de gestion et de planification impliquant les parties prenantes ; (v) la mise en place d'un instrument de veille ou de police environnementale avec comme support la réhabilitation du corps des eaux et forêts et chasse ; (vi) le développement d'outils de gestion du littoral ; et (vii) la mise en œuvre des outils prévus par les documents d'orientation qui ont fait l'objet d'une large concertation.

Au niveau de la veille sur les changements climatiques, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes : (i) la poursuite des actions pilotes de protection de l'érosion côtière et de protection de la ville de Nouakchott contre l'élévation du niveau de la mer et l'ensablement ; (ii) l'intégration de la gestion des risques et catastrophes naturelles dans les politiques sectorielles ; (iii) la dotation des structures concernées de moyens appropriés ; et (iv) opérationnalisation de la base de données environnementales.

Enfin, des programmes spécifiques seront mis en place pour assurer le renforcement des capacités nationales (administration et société civile) dans un secteur dont la transversalité demande une expertise et des ressources humaines de qualité capables d'intégrer les préoccupations environnementales dans les stratégies, programmes et projets de développement.

La Gouvernance administrative

Dans le domaine de la gouvernance administrative, les objectifs poursuivis sont les suivants : (i) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel ; (ii) valoriser les ressources humaines ; (iii) améliorer la qualité du service public et de la relation avec les usagers ; et (iv) développer les technologies de l'information et de la communication.

En matière de **renforcement du cadre institutionnel et organisationnel**, les actions programmées porteront sur : (i) la réorganisation de l'administration publique en fonction d'objectifs stratégiques ; (ii) la définition d'une charte de la déconcentration pour appuyer la décentralisation ; et (iii) l'optimisation, la formalisation et l'automatisation des procédures et méthodes de gestion de l'administration publique.

En ce qui concerne la **valorisation des ressources humaines**, les efforts seront concernés sur: (i) la poursuite de réformes visant les dispositions légales portant harmonisation et simplification du système de rémunération des agents de l'Etat par l'adoption des statuts particuliers et la régularisation de la situation du personnel non permanent; (ii) la mise en œuvre du code de bonne conduite ; (iii) l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion des ressources humaines et d'un guide d'information sur la réglementation et l'éthique à l'intention des agents de l'Etat; (iv) la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ; et (v) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation continue des agents de l'Etat.

Aussi, les mesures prévues pour le **renforcement du cadre institutionnel et organisationnel** et les ressources humaines devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du service public. Cette dernière sera réalisée à travers une batterie d'actions portant sur : (i) l'élaboration d'un plan prioritaire de renouvellement et d'entretien des équipements de l'administration et l'adaptation du budget d'équipement de l'Etat aux nouveaux besoins d'investissements; (ii) la simplification des procédures et formalités administratives ; (iii) la généralisation et l'extension du dispositif de communication entre l'administration et ses usagers (la création de nouveaux centres opérationnels d'accueil, d'information et d'assistance pour le public); (iv) l'élaboration d'une charte des services publics ; (v) la

réorganisation et la numérisation des archives administratives ; et (vi) l'institutionnalisation de l'obligation de répondre à la demande des usagers et de la motivation des actes administratifs.

Enfin, pour ce qui est du **renforcement de l'utilisation des TIC** dont les impacts sur les performances et la qualité des services de l'administration sont essentiels, l'accent sera mis sur la poursuite des actions tendant à l'intégration des administrations centrales dans un réseau haut débit afin de leur permettre de collaborer et d'utiliser les systèmes d'information sectoriels qui seront gérés de façon mutualisée afin de réduire les coûts et compenser le manque constaté de ressources humaines qualifiées.

Gouvernance économique

La gouvernance économique sera garantie par une meilleure maîtrise de la planification et la programmation, le développement de l'appareil statistique et des systèmes d'information. Ces mesures seront soutenues par une rationalisation des choix budgétaires et une gestion efficiente et transparente des ressources publiques et la lutte contre toutes les formes de corruption et de gabegie.

Au niveau de la **planification et de la programmation**, les mesures préconisées devront permettre : (i) la poursuite de travaux d'alignement des différents outils de programmation économique et financière (CSLP, CDMT, PIP et LFI); (ii) la mise en place d'un système de suivi du cadre macro-économique et le renforcement des capacités dans le domaine de la modélisation et de l'élaboration des CDMT ; (iii) la mise à jour annuelle du CDMT global ; (iv) le fondement de la loi des finances sur le CDMT ainsi que la présentation du budget suivant une approche cohérente avec une nomenclature fonctionnelle et économique ; (v) le renforcement des capacités du personnel dans les domaines de la macroéconomie et de la statistique, et (vii) la mise en place d'outils d'évaluation permanente des politiques publiques.

En matière de **développement de la statistique et des systèmes d'informations**, il est également prévu de réaliser : (i) la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et l'opérationnalisation de la fonction statistique au sein des ministères ; (ii) le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) ; (iii) le recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE); (iv) des enquêtes spécifiques sur l'emploi et le secteur informel, la pauvreté (EPCV), la santé de la mère et de l'enfant (MICS); (v) le développement des divers outils de suivi de la conjoncture ; et (vi) le renforcement des capacités des agents nationaux en charge de fonctions dans le domaine des statistiques.

En ce qui concerne **l'amélioration de l'efficacité et de la transparence** de la gestion des biens publics, le plan d'action sur la période comprend par ailleurs, des mesures proposées, en matière de mobilisation des ressources et d'efficacité de la dépense publique. Ceci se fera à travers : (i) la réalisation d'un schéma directeur des réformes des finances publiques ; (ii) l'allègement et la simplification des circuits d'ordonnancements, de paiements et de liquidations ; (iii) le recentrage et la moralisation des dépenses communes par l'affectation aux départements ministériels concernés de montants destinés à des opérations spécifiques; (iv) la poursuite de la rationalisation des dépenses de l'Etat en matière de transport et de logement au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat ; (v) la modernisation des administrations douanières et fiscales; et (vi) le renforcement des institutions de contrôle, (Cour des comptes, l'Inspection générale d'Etat, l'Inspection générale des finances et les inspections internes des départements ministériels).

Les efforts visant l'amélioration de la gouvernance économique seront consolidés à travers la programmation de mesures importantes dans les domaines suivants: (i) la coordination de l'aide extérieure ; (ii) la gestion du patrimoine de l'Etat ; et (iii) l'assainissement des entreprises publiques.

Concernant la **coordination de l'aide extérieure** les actions prioritaires porteront sur : (i) le développement d'un système d'information intégré sur l'aide extérieure ; et (ii) la diffusion de rapports afférents à cette aide et la mise en place, conformément à l'esprit de la déclaration de Paris sur l'aide publique au développement, de mécanismes plus efficaces pour une gestion concertée des programmes et projets avec les partenaires techniques et financiers en favorisant un meilleur alignement et harmonisation avec les partenaires et le recours progressif à l'aide budgétaire en lieu et

place des projets dont certains effets pervers sur les administrations sont de plus en plus mis en exergue.

S'agissant de la **gestion du patrimoine de l'Etat**, les mesures proposées sont : (i) la levée des contraintes empêchant la mise en place d'une comptabilité patrimoniale amorcée au cours des dernières années ; (ii) le renforcement des capacités de la direction générale des domaines à travers la mise en place d'un système d'information foncière voire d'un cadastre national ; (iii) la poursuite des opérations de réappropriation/viabilisation du domaine public, en particulier celui de la ville de Nouakchott ; (iv) l'aménagement de la Baie de Nouadhibou ; et (v) la réalisation d'opérations d'inventaires fonciers et de délimitation du domaine public au niveau des capitales régionales.

Pour ce qui est de l'assainissement des entreprises publiques les mesures envisagées porteront sur : (i) l'amélioration de l'efficacité de la gestion à travers la révision des textes de 1990 ; (ii) le renforcement des contrats programmes ; (iii) l'adoption de codes de bonne conduite ; et (iv) la standardisation des méthodes de collecte d'informations et de prévisions budgétaires.

En matière de lutte contre la corruption, la priorité sera accordée à la mise en œuvre des actions suivantes: (i) la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption; (ii) la ratification de toutes les conventions internationales sur la corruption et adhérer tous les traités y afférents ; et (iii) l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action de la SNLC.

Pour ce qui est du **contrôle citoyen sur l'action publique**, le Gouvernement mauritanien a défini comme priorité pour les années à venir le renforcement, et la promotion d'une société civile organisée et pleinement consciente de sa responsabilité en matière de gouvernance. Les efforts importants au niveau des médias et des organisations non gouvernementales en vue de favoriser un réel contrôle citoyen à tous les échelons de la vie publique seront poursuivis.

Dans le domaine de la **communication**, et en plus de la libéralisation du secteur de l'audiovisuel, les actions retenues porteront sur : (i) l'approfondissement des réformes déjà engagées ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication; (iii) l'élaboration d'une stratégie de développement des médias ; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques des différents intervenants dans le secteur de la presse et de la communication.

En matière de concertation Etat-Donateurs-secteur privé-Société civile, l'objectif est d'instaurer une véritable concertation permanente entre tous les acteurs qui va au-delà du déroulement du processus de formulation et de suivi de la mise en œuvre du CSLP et qui portera sur l'ensemble des questions liées au développement économique et social du pays.

En ce qui concerne les **organisations de la société civile**, les mesures visant l'optimisation de leur plan d'action et le renforcement de leurs capacités concerneront: (i) la réalisation d'un « mapping » indépendant des OSC piloté par un comité regroupant des représentants de la société civile et de l'Etat et ouvert à l'observation des partenaires techniques et financiers; (ii) la mise en place d'un fonds national pour le renforcement des capacités de la société civile (FNRC/SC) ; (iii) la création d'une structure dénommée « Dar el Moujtama Elmedeni » (la Maison de la Société Civile) dotée d'un centre de documentation opérationnel ; (iv) l'élaboration d'un mécanisme de suivi des activités des ONG internationales tout en exigeant une association avec des partenaires locaux pour les activités sur le terrain ; (v) la facilitation de l'accès aux prêts bancaires et aux institutions de micro-finance des petites organisations de la société civile ; et (vi) l'étude pour la mise en place d'un observatoire indépendant de la société civile.

AXE V : Renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination du CSLP

L'opérationnalisation du système de suivi évaluation du CSLP III constitue une priorité du Gouvernement et un impératif à la consolidation des outils de programmation sectorielle avec les

orientations stratégiques. Les principaux objectifs en la matière restent pertinents. Il s'agit d' : (i) opérationnaliser le dispositif institutionnel existant ; (ii) mettre en place un système performant de suivi - évaluation et d'outils réguliers de « reporting » ; (iii) concevoir et mettre en œuvre des mécanismes permettant une meilleure coordination des interventions de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Gouvernement, élus, société civile, secteur privé, partenaires au développement) ; (iv) opérationnaliser le processus du CSLP ; et (v) élaborer et mettre en œuvre une stratégie intégrée de communication autour de la politique de développement.

Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP III

Au cours de la période 2012-2015, le pilotage et la concertation autour du suivi de la mise en œuvre du CSLP III continuera à s'appuyer sur un dispositif structuré autour de trois entités: le Conseil interministériel de lutte contre la pauvreté, le Comité de concertation et le Comité des donateurs.

Le système doit reprendre la logique déjà définie dans le dispositif actuel de suivi évaluation du CSLP tout en recherchant à le rendre opérationnel et plus efficace. Le nombre des Comités techniques sectoriels devrait être réduit à raison d'un seul CTS par Ministère. Leur composition devra se limiter aux principaux acteurs sectoriels. Le dispositif institutionnel du CSLP-II sera simplifié en s'appuyant davantage sur les structures opérationnelles de suivi aux niveaux sectoriels. La priorité sera de systématiser la circulation de l'information entre les différents acteurs et d'harmoniser les outils de reporting.

La nouvelle Direction du suivi évaluation du CSLP jouera un rôle central dans la coordination des travaux des CTS, dans la consolidation de leurs contributions sectorielles et dans leur communication aux différentes structures concernées, notamment le Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté.

L'ancrage institutionnel du pilotage du suivi et de l'évaluation du CSLP III devra permettre de disposer de capacités de mobilisation permanente des acteurs sectoriels dont la position hiérarchique leur permet de renseigner une série d'informations souvent disparates dans les services et projets des ministères.

Le système de suivi et d'évaluation et les outils de « reporting »

Le système de suivi du CSLP III se concentre sur les composantes suivantes : (i) un tableau de bord pour le pilotage global (état d'avancement du CSLP résumé en quelques indicateurs, EPCV, IHPC, etc.), administré par le MAED et alimenté par les tableaux de bords sectoriels; (ii) des tableaux de bord sectoriels édités suivant une périodicité trimestrielle et annuelle permettant d'assurer le suivi des différents domaines du CSLP; (iii) trois outils de reporting général comprenant une note de synthèse trimestrielle, un rapport semestriel et un rapport annuel de bilan, et (iv) un système d'information supportant l'ensemble des autres composantes.

La gestion des tableaux de bords devra être facilitée par la mise en place d'une application informatique permettant de réduire substantiellement les délais de mise à jour des données et d'assurer l'harmonisation des outils de reporting.

Le système d'information pour le suivi et l'évaluation de la stratégie continuera à s'articuler autour de ces trois composantes : (i) « suivi des conditions de vie des ménages » ; (ii) « suivi des programmes et projets » ; et (iii) « évaluation d'impact ».

Ces différents sous systèmes reposeront sur une matrice d'indicateurs qui répondra aux besoins du suivi et de l'évaluation du CSLP, sans courir le risque d'avoir des indicateurs non renseignables. Conscients que les domaines du CSLP ne sont pas tous couverts par un indicateur de résultat ou de réalisation, la matrice des indicateurs serait évolutive.

La coordination

Le Gouvernement poursuivra les objectifs du CSLP III en matière de coordination à la fois avec les acteurs sectoriels et les partenaires techniques et financiers. L'opérationnalisation du dispositif doit reposer sur la responsabilisation des ministères techniques dans le suivi de l'exécution. Cette responsabilisation est nécessaire pour garantir une meilleure appropriation de la démarche CSLP par les différents acteurs et pour raffermir les rapports entre la structure de coordination du CSLP et les départements sectoriels.

Dans le cadre de **l'alignement et de l'harmonisation** de l'aide extérieure, le gouvernement poursuivra les efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Paris à travers notamment : (i) la mise en œuvre d'un plan national d'actions pour la mise en œuvre de la déclaration de Paris; (ii) l'élaboration d'un schéma directeur des réformes des finances publiques ; (iii) la mise en œuvre de réformes devant permettre l'éligibilité du pays aux appuis budgétaires appelés à terme à remplacer l'approche projet ; (iv) l'alignement de l'ensemble des outils de programmation (CSLP, CDMT, PIP, LFI) ; et (v) la coordination avec les PTF qui se poursuivra à travers la tenue de réunions périodiques (réunions semestrielles de suivi, groupe consultatif, tables rondes, etc).

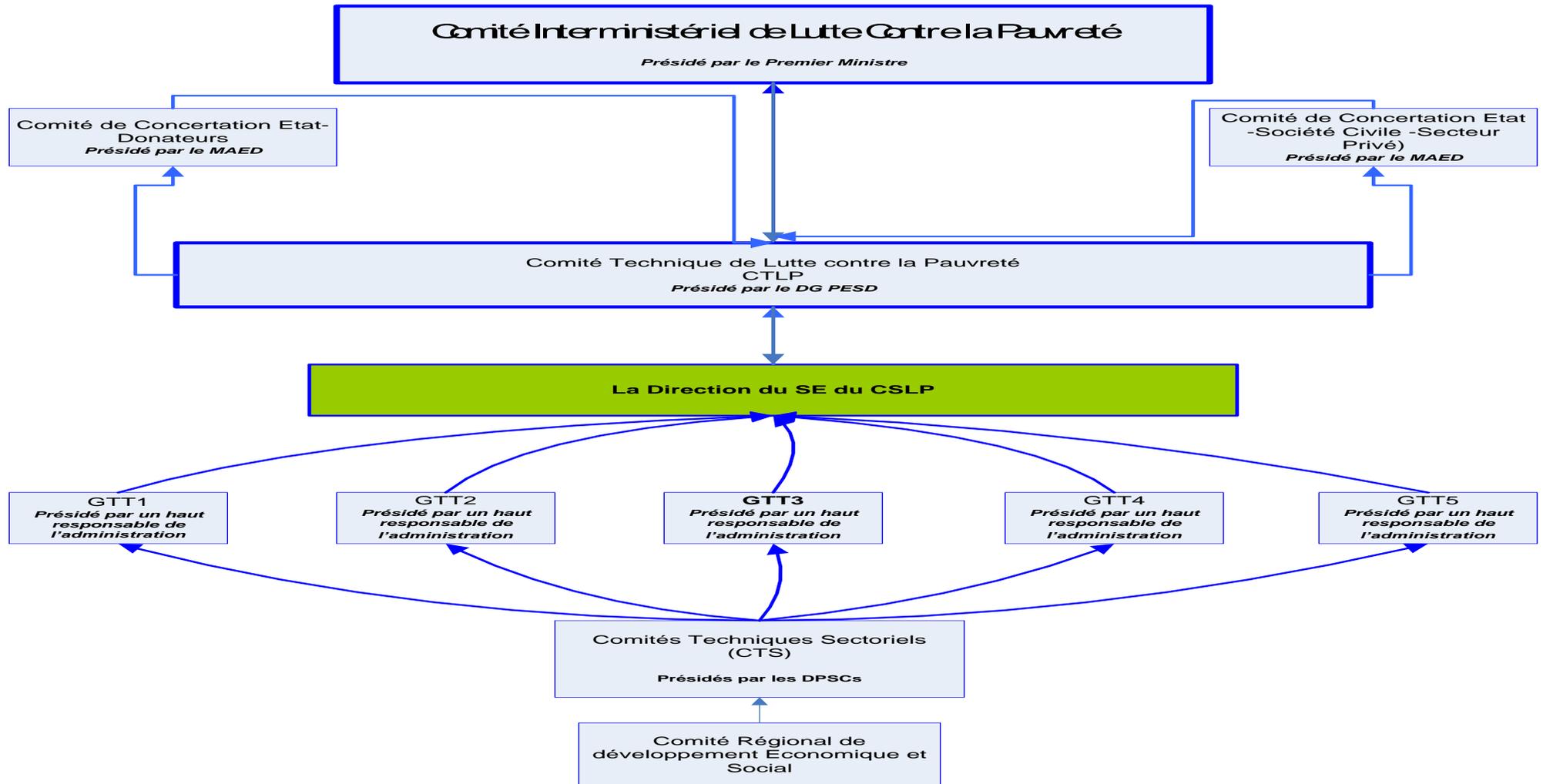
En matière de **rationalisation des dispositifs**, les actions suivantes seront entreprises : (i) l'analyse des faiblesses du dispositif actuel ; (ii) la capitalisation des expériences réussies dans ce domaine dans d'autres pays ; (iii) l'organisation d'une concertation regroupant l'ensemble des acteurs concernés ; et (iv) la préparation et l'adoption d'une loi-cadre sur le suivi-évaluation en Mauritanie.

Enfin, pour améliorer la qualité des données produites, l'ONS assurera la production et la large diffusion des informations chiffrées nécessaires au processus de suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté en utilisant les supports appropriés. Au cours de la période 2012-2015, l'ONS pilotera la réalisation des actions suivantes : (i) l'enquêtes nutritionnelles (2/an); (ii) l'enquêtes annuelles auprès des entreprises du secteur formel; (iii) l'enquête annuelle sur la sécurité alimentaire; et (iv) les enquêtes d'évaluation ex-ante et ex-post de programmes publics.

L'opérationnalisation du CSLP

L'opérationnalisation du CSLP sera garantie au niveau régional, à travers le suivi de la mise en œuvre des Programmes régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP). Les Comités régionaux de développement économique et social (CRDES) sont chargés, en plus du pilotage, de l'orientation, de la validation, de l'attribution et de la mobilisation des fonds du développement, du suivi de la mise en œuvre du CSLP au niveau régional. Enfin, au niveau national, cette opérationnalisation sera recherchée à travers la révision des rapports sectoriels et thématiques et les adapter aux priorités et choix finaux du CSLP. Cette révision prendra en compte l'intégration du système suivi évaluation et les outils de reporting ainsi que les contraintes des CDMT.

ANNEXE 1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP



Année 2011

ANNEXE 2. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES 2012-2015

En Millions d'RMO

AXE 1 Accélérer la croissance et maintenir les grands équilibres macroéconomiques							1,046,047.57
Cadre macroéconomique							0
Performance macroéconomique							0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 6%	2012	2015	MAED				
Contenir l'inflation à moins de 5,7%	2012	2015	BCM				
Porter les réserves de change à l'équivalent de 4,4 mois d'importations en 2015	2012	2015	BCM				
Ramener le déficit budgétaire y compris dons à 2,5% du PIB hors pétrole en moyenne sur 2011-2015	2012	2015	MF				
Réduire le déficit courant hors transferts officiels à 2,9 % du PIB en 2015	2012	2015	BCM				
Réformes structurelles							1,690.96
Développement du secteur privé							1,690.96
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Elaboration d'un plan de développement des PPP dans le secteur de l'agriculture irriguée pour le développement des filières agricoles porteuse	2014	2016	MDR	Non Acquis	PPP	315	
Elaboration d'une stratégie de développement du secteur privé	2012	2015	MAED				
Finalisation du code des investissements	2012	2015	MAED				
Fonds d'études pour la promotion de l'investissement	2013	2015	MAED	Acquis	BUDGET		
Mise en œuvre d'un Programme de Développement Intégré de la Baie de Nouadhibou	2014	2015	MAED	Non Acquis	DON	500	
Projet d'Amélioration du Climat de l'Activité Economique	2009	2013	MAED	Acquis	QUASI-DON	875.961	
Renforcement du guichet unique pour faciliter les formalités administratives de création d'entreprises							
Réforme des systèmes d'incitation							0
Accès aux crédits bancaires							0

Année 2011

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
FSAP Mise en œuvre du plan d'actions inclus dans le	2012	2015	BCM			
Mise en place d'une centrale de gestion des informations financières	2012	2015	BCM			
Renforcement de la régulation et de la supervision du secteur	2012	2015	MF/BCM			
Renforcement des capacités des PME à produire des états financiers fiables	2012	2015	MCIAT/MF			

Cadre juridique des affaires

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en place d'un cadre légal et institutionnel pour le développement des PPP	2012	2015	MAED			
Renforcement de la contribution du secteur privé au respect des contrats et au recouvrement des créances	2012	2015	MAED			
Renforcement du système judiciaire (droits des affaires)	2012	2015	MAED			
Révision du code du commerce adaptée à la révision du code des investissements	2012	2015	MAED			
Révision du code du travail adaptée à la révision du code des investissements	2012	2015	MAED			

Politique fiscale

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Modernisation du système informatique, son intégration et sa généralisation	2012	2015	MF			
Adoption et la mise en œuvre d'un nouveau Code des douanes.	2012	2015	MF			
Assainissement de la profession de commissionnaires en douane.	2012	2015	MF			
Création des sections de contrôle différé au niveau local	2012	2015	MF			
connexion des cellules de contrôle différé, de contrôle à posteriori, de gestion de risque et de renseignement à Sydonia	2012	2015	MF			
Mise en place d'un mécanisme de consultation et de communication entre la douane et le secteur privé	2012	2015	MF			
Elaboration de procédures de receveur de douane.	2012	2015	MF			
Elaboration et la mise en œuvre d'un statut particulier des personnels des douane	2012	2015	MF			
Simplification du régime d'imposition	2012	2015	MF			

Année 2011

Mise en place de procédures visant à améliorer le financement de l'économie							0
<u>Politique monétaire</u>							0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Renforcement de la transparence du marché, l'accroissement des transactions	2012	2015	BCM				
Modernisation du marché de change plus flexibles	2012	2015	BCM				
Encourager la création d'une structure spécialisée dans le rachat des créances	2012	2015	BCM				
Difionir des critères de sélection pour les commissaires aux comptes et des auditeurs éligibles à la certification des établissements de crédit	2012	2015	BCM				
Création d'une agence de refinancement des institutions de micro finance	2012	2015	BCM				
Lancement d'une étude pour déterminer les prés requis à la mise en place d'un marché financier	2012	2015	BCM				
Titrisation de la créance BCM sur le Trésor	2012	2015	BCM				
Développement des produits de la finance islamique	2012	2015	BCM				
Création d'une caisse de dépôts	2012	2015	BCM				
<u>Renforcement des capacités</u>							0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Développement d'une culture d'entreprise propre à la BCM	2012	2015	BCM				
Mise en place d'un système d'informations à la BCM	2012	2015	BCM				
Développement des ressources humaines de la BCM	2012	2015	BCM				
<u>Commerce</u>							0
<u>Commerce extérieur</u>							0
Programme d'appui au commerce et au secteur privé	2011	2014	MAED/MCIAT	Acquis	DON	1755	
Renforcement des capacités des structures impliquées dans les APE	2012	2015	MCIAT				
Facilitation du commerce et promotion des exportations	2012	2015	MCIAT				
Appui à la mise à niveau et la diversification des filières à fort potentiel	2012	2015	MCIAT				
<u>Concurrence</u>							0

Année 2011

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Définition d'une stratégie de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles	2012	2015	MCIAT			
Définition des systèmes de protection des droits de propriété privée	2012	2015	MCIAT			
Définition d'un cadre juridique règlementant l'octroi des aides publiques	2012	2015	MCIAT			
Développement et la mise en œuvre d'un cadre juridique de la concurrence	2012	2015	MCIAT			
Infrastructures						662,038
Transports						586928.4861
Appui institutionnel						4210.7
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui à la Réforme du sous-secteur du transport terrestre en Mauritanie	2009	2013	MET	Acquis	DON	800.7
Fonds d'études MET	2010	2014	MET	Acquis	BUDGET	2020
Projet d'Assistance Technique et de Renforcement Institutionnel dans le Secteur des Transports	2010	2013	MET	Acquis	QUASI-DON	1160
Projet d'Assistance Technique et de Renforcement Institutionnel dans le Secteur des Transports	2010	2013	MET	Acquis	BUDGET	230
Entretien routier						400
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Contrôle des travaux d'entretien routier	2009	2013	MET	Acquis	BUDGET	400
Infrastructures aéroportuaires						2287.29
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Acquisition de matériel de sécurité aéroportuaire	2012	2015	MET	Non Acquis	DON	780
Construction d'un aéroport international à Nouakchott	2011	2016	MET	Acquis	PPP	
Installation d'instruments d'observation à travers le pays	2012	2015	MET	Non Acquis	DON	1015
Mise aux normes des Aéroports de l'Interieur du Pays	2011	2012	MET	Acquis	BUDGET	492.29
Infrastructures diverses						555
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Equipement de Stations Météo	2005	2012	MET	Acquis	BUDGET	555
Infrastructures portuaires						103390

Année 2011

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction d'un quai à conteneurs à Nouakchott	2012	2015	MET	Non acquis	PPP	30000
Projet de développement du Port de Nouakchott	2008	2011	MET	Acquis	DON	390
Projet d'extension du Port Autonome de Nouakchott/PAN PA	2009	2012	MET	Acquis	PRÊT	73000
Infrastructures routières						476085.4961
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction Route Tidjikja - Kiffa-Frontière Mali(LOT 1/92 km)	2013	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	16000
Construction Route Tidjikja - Kiffa-Frontière Mali(LOT 2/70 km)	2013	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	10000
Construction Route Tidjikja - Kiffa-Frontière Mali(LOT 3/108 km)	2013	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	18000
Construction Route Tidjikja - Kiffa-Frontière Mali(LOT 5/97km)	2013	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	17500
Construction Route Tidjikja - Kiffa-Frontière Mali(LOT 6/99 km)	2013	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	15000
Construction Route Aweinat Zebel-Diguenni(84 km)	2013	2016	MET	Non Acquis	PRÊT	14000
Réhabilitation de la route Tintane-Nema	2013	2016	MET	Non Acquis	QUASI-DON	45084
Réhabilitation de la Route Boutlimit-Aleg	2014	2017	MET	Non Acquis	QUASI-DON	12300
Réhabilitation de la route Boghe-Kaedi	2014	2017	MET	Non Acquis	QUASI-DON	12285
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2014	2017	MET	Non Acquis	PRÊT	12480
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2014	2017	MET	Non Acquis	PRÊT	10920
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2014	2017	MET	Non Acquis	PRÊT	10140
Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2014	2017	MET	Non Acquis	PRÊT	5980
Construction d'un quai à conteneurs à Nouakchott	2014	2017	MET	Non acquis	PPP	30000
Construction du périphérique de Nouakchott	2014	2017	MET	Non Acquis	PRÊT	35510
Construction de la route Nema-Amourj-Frontière Mali(LOT1/74 km)	2013	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	11500
Construction de la route Nema-Amourj-Frontière Mali(LOT2/67km)	2013	2015	MET	Non Acquis	PRÊT	9000
Construction de la route de Nema-Bassikounou-Fassala	2013	2017	MET	Non Acquis	PRÊT	37400
Construction route Kseir-Torchane-Choum	2014	2017	MET	Non Acquis	DON	7000
Etude la route Tiguent Mederdra-Rkiz-Boutlimit	2011	2013	MET	Acquis	DON	81

Année 2011

	Construction de la route Kiffa-Kankossa	2010	2014	MET	Acquis	Leasing	6046.65
	Construction de la route Kiffa-Kankossa	2010	2014	MET	Acquis	PRÊT	4090.5
	Construction de la route Atar-Tidjikja	2007	2012	MET	Acquis	PRÊT	3960.91
Fassala	Construction de la route de Nema-Bassikounou-	2012	2016	MET	Acquis	Istisnaa	2911.95
Fassala	Construction de la route de Nema-Bassikounou-	2012	2016	MET	Acquis	Leasing	2085.75
	Renforcement de la route Nouakchott-Rosso	2010	2013	MET	Acquis	QUASI-DON	5390.241
Port de l'Amitié	Extension du port autonome de Nouakchott dit le	2008	2012	MET	Acquis	PRÊT	1957.086
	Désenclavement de la zone Aftout Chergui	2010	2013	MET	Acquis	PRÊT	24216.92308
Tintane	Réhabilitation Route Espoir tronçon 2&4 entre Kiffa-	2008	2013	MET	Acquis	PRÊT	16416
	Construction de la route Atar-Tidjikja	2007	2013	MET	Acquis	PRÊT	9504
	Construction de la route Atar-Tidjikja	2007	2012	MET	Acquis	PRÊT	4924.8
	Construction de la route Atar-Tidjikja	2009	2013	MET	Acquis	PRÊT	5400
	Renforcement de la route Nouakchott-Rosso	2011	2014	MET	Acquis	DON	17901
Gouraye	Constuction de la route Kaédi-Mbout-Sélibaby-	2006	2012	MET	Acquis	DON	30300.426
	Assistance technique au MET et à l'ENER	2006	2013	MET	Acquis	DON	1088.1
	Travaux de voirie urbaine de Nouakchott	2010	2015	MET	Acquis	BUDGET	9711.16
Énergie							65209.75

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Schéma Directeur Production Transport	2011	2012	MPEM	Acquis	PRÊT	100
Etude Tarifaire	2011	2012	MPEM	Acquis	PRÊT	50
Centrale Duale 120 MW	2011	2014	Somelec	Acquis	PRÊT	60000
Projet Grande Centrale à Gaz	2011	2020	MPEM	Non acquis	PPP	300000
Centrale PV 15 MW	2011	2013	MPEM	Acquis	DON	18000
Centrale éolienne 30 à 40 MW à Nouakchott	2011	2014	MPEM	Non acquis	PRÊT	16000
Centrale éolienne de Nouadhibou	2012	2016	MPEM	Non acquis	PRÊT	
Lignes de Transport	2012	2016	MPEM	Non acquis	PRÊT	

Année 2011

Centrale hybride solaire de 5 MW à Kiffa	2012	2016	MPEM	Acquis	PRÊT	8000
Centrale hybride solaire/hydro/diesel dans l'Aftout	2012	2016	MPEM	Acquis	DON	7000
hybridation solaire de 8 centres semi-urbains	2012	2016	MPEM	Acquis	PRÊT	
Regroupement et hybridation de centres	2012	2016	MPEM	Non acquis	PRÊT	
Efficacité énergétique (PELEC 2)	2012	2016	MPEM	Acquis	DON	1894

TIC

9,900

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation connexion par fibre optique au réseau international au câble sous-marin (ACE)	2011	2012	MDEFPNT	Acquis	PRÊT	9,000
Mise en place d'un centre de veille Internet / vulgarisation des TICs	2012	2012	MDEFPNT	A mobiliser	BUDGET	300
Mise à disposition des utilisateurs de l'Intranet d'outils de collaboration et de support deuxième niveau	2012	2014	MDEFPNT	Acquis	BUDGET	600
Mise en œuvre, avec le Ministère de la Santé, du projet Panafricain de services en ligne en Mauritanie avec le Gouvernement indien	2012	2012	MDEFPNT	Acquis	PRÊT	
Mise en place d'un système de télé-éducation	2013	2015	MDEFPNT	Non acquis	PRÊT	2.000
Adoption de la Stratégie Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication	2012	2012	MDEFPNT	Acquis	DON	0.02
Mise en place des instances de pilotage de la stratégie nationale des Technologies de l'Information et de la Communication	2012	2012	MDEFPNT			
Evaluation de la réforme du secteur des télécommunications et mise à jour de son cadre juridique et réglementaire	2012	2015	ARE/DGTIC			

Sources de croissance

382318.376

Pétrole

4641.74

Géologie pétrolière

4641.74

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Projet de renforcement des capacités du secteur minier (PRISM I)	2009	2013	MPEM	Acquis		4641.74
Réalisation d'une Etude de faisabilité d'une Banque de données pétrolière	2012	2015	MPEM			
Réalisation d'un cadastre pétrolier fiable et automatisé	2012	2015	MPEM			

Hydrocarbures bruts

0

Année 2011

Suivi rapproché des opérations pétrolières ainsi que les engagements au titre des contrats	2012	2015	MPEM
Réalisation en cours de forages	2012	2015	MPEM
Développement des compétences nationales (Ministère et SMH)	2012	2015	MPEM

Mines

4641.74

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Projet de renforcement des capacités du secteur minier (PRISM I)	2009	2013	MPEM	Acquis		4641.74
Diversification des activités de recherche de nouvelles ressources minières	2012	2015	MPEM			
Lancement de l'exploitation du gisement de phosphate de BOFAL	2013	2015	MPEM			
Lancement des travaux du développement du gisement de fer TASADIT	2013	2015	MPEM			
Renforcement des capacités techniques de l'OMRG	2012	2015	MPEM			
Production au niveau du gisement de Quartz dans la zone de Nouadhibou	2012	2015	MPEM			

Pêche

149206.676

Infrastructures diverses

149206.676

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Raccordement des principaux pôles de développement aux réseaux d'adduction d'eau et aux axes routiers	2014	2015	MPEM	Non Acquis	QUASI-DON	26383
Extension et Réfection pontons du Port artisanal de Nouadhibou	2013	2016	MPEM	Non Acquis	DON	4050
Construction d'un port de pêche à Tanit	2013	2014	MPEM	Non acquis	PPP	15829.8
Construction d'un complexe pélagique à Nouadhibou	2013	2015	MPEM	Non Acquis	QUASI-DON	26383
Construction de quatre pôles intégrés de développement de la pêche artisanale et cotières	2013	2015	MPEM	Non Acquis	QUASI-DON	53000
Programme de Gestion des Ressources naturelles	2011	2013	MPEM	Acquis	DON	3510
Assistance conseil au secteur de la pêche	2010	2013	MPEM	Acquis	DON	814.32
Extension du Port de Nouadhibou	2009	2013	MPEM	Acquis	PRÊT	6258.681
Commercialisation des produits de la pêche artisanale de la côte sud de la Mauritanie	2011	2015	MPEM	Acquis	DON	1755
Commercialisation des produits de la pêche artisanale de la côte sud de la Mauritanie	2011	2012	MPEM	Acquis	DON	114.075

Année 2011

Enlèvement des épaves dans la baie de Nouadhibou (Fds Stabex)	2006	2013	MPEM	Acquis	DON	10108.8
Mise en place d'un réseau de distribution de poisson	2013	2015	MPEM	Non Acquis	DON	1000
Renforcement des capacités						0
Appui au programme de formation pour le secteur	2012	2015	MPEM			
Mise en place d'un système de distribution et de commercialisation des produits de la pêche	2012	2015	MPEM			
Renforcement, la modernisation et la mise aux normes des industries de pêche et des navires de pêche	2012	2015	MPEM			
Promotion des produits de la pêche pour améliorer la valorisation, la transformation et la distribution	2012	2015	MPEM			
Promotion d'une pêche artisanale et côtière	2012	2015	MPEM			
Renforcement de la surveillance pêche	2012	2015	MPEM			

Tourisme et artisanat

4386

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Etude et réalisation de zones industrielles	2014	2018	MCIAT	Non Acquis	DON	2000
Développement de l'Artisanat d'art	2014	2015	MCIAT	Non Acquis	DON	500
Construction et équipement de maisons régionales de l'Artisanat	2014	2016	MCIAT	Non Acquis	DON	500
Mise en œuvre du programme d'enrichissement de la farine et de l'huile comestible	2014	2016	MCIAT	Non Acquis	DON	310
Renforcement des capacités de stockage des produits de base de la SONIMEX (blé, le sucre, les huiles et le riz)	2013	2015	MCIAT	Non Acquis	DON	572
Marketing et promotion	2012	2015	MCIAT	Non Acquis	DON	48
Cadre juridique et gouvernance	2012	2015	MCIAT	Non Acquis	DON	56
Promotion du Tourisme en Mauritanie	2014	2016	MCIAT	Non Acquis	DON	400

Industrie

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Augmentation du volume des investissements industriels	2012	2015	MCIAT			
Augmentation du nombre des industries manufacturières	2012	2015	MCIAT			
Augmentation de la valeur de la production industrielle	2012	2015	MCIAT			
Appui-conseil aux entreprises et un pilotage institutionnel et opérationnel efficient	2012	2015	MCIAT			

Année 2011

Amélioration de la productivité des unités de production et de la compétitivité des produits	2012	2015	MCIAT
Etude et réalisation de zones industrielles	2012	2015	MCIAT
Renforcement des capacités de la DDI/MCIAT	2012	2015	MCIAT

Agriculture	196815.4
Agriculture irriguée	47580.4

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réhabilitation du périmètre irrigué du casier pilote de Boghé (790 ha)	2013	2015	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	1412
Projet de relance de l'agriculture irriguée dans le perimetre de Foug Gleita	2013	2015	MDR	Non Acquis	DON	7280
Programme du Développement Rural Intégré	2013	2017	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	6450
Mise œuvre du Programme d' Aménagement du Lac R'Kiz II	2014	2015	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	748
Mise en œuvre du Programme Aménagement du Lac R'Kiz	2009	2013	MDR	Acquis	PRÊT	3339
Mise en œuvre du Programme Aménagement du Lac R'Kiz	2009	2013	MDR	Acquis	Istisnaa	2851.4
Programme d'aménagement etd emise en valeur des périmetres irrigués villageois et d'insertion des diplômés chomeurs en agriculture (phase 1-12000Ha)	2013	2016	Non Acquis	Non Acquis	QUASI-DON	25500

Promotion du Partenariat Public-Privé	149235
--	--------

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Aménagement de 11.000 Ha dans le Gorgol (canne à sucre)	2012	2015	MDR	Acquis	PPP	44120
Aménagement de 20.000 Ha dans le Brakna	2012	2015	MDR	Acquis	PPP	68120
Master plan en irrigué pour le développement des filières agricoles porteuses	2014	2016	MDR	Acquis	PPP	315
Aménagement de nouveaux périmètres irrigués dans la vallée de 15.000 ha pour la mise en œuvre de projets de diversification	2014	2016	MDR	Acquis	PPP	36680

Elevage	22626.82
----------------	----------

Appui aux filières	20626.82
---------------------------	----------

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme de développement du secteur laitier(Bassin laitier Sud)	2014	2016	MDR	Non Acquis	DON	3956.72
Programme d'appui aux filières porteuses II	2013	2017	MDR	Non Acquis	DON	4400

Année 2011

Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'appui aux filières	2009	2016	MDR	Acquis	DON	3288.33
Complexe avicole	2013	2015	MDR	Non Acquis	DON	1800
Développement de la filière Viande Rouge	2014	2016	MDR	Non Acquis	DON	7181.77

Renforcement des capacités

2000

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme National Développement de l'Elevage Promotion et valorisation des filières de l'élevage Protection des pâturages par des pare feux Valorisation Production Animale et Gestion de zones Pastorales Projet d'appui au fonctionnement du dispositif de contrôle et certification des produits d'élevage pour la promotion de qualité et d'amélioration de la compétitivité	2013	2015	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	2000

AXE 2 Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres

381,901.94

Développement rural

103359.155

Projet de développement rural

intégré

93666.625

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques proliférantes	2006	2012	MDR	Acquis	QUASI-DON	4140.18
Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques proliférantes	2006	2012	MDR	Acquis	QUASI-DON	70
III Programme de Développement Durable des Oasis	2004	2012	MDR	Acquis	QUASI-DON	2986.8
III Programme de Développement Durable des Oasis	2004	2012	MDR	Acquis	QUASI-DON	1204
III Programme de Développement Durable des Oasis	2004	2012	MDR	Acquis	QUASI-DON	390
Programme de Construction et de Réhabilitation d'ouvrages de retenue d'eau pour le développement des cultures pluviales						
Programme du Développement Rural Intégré	2013	2017	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	6450
Projet de Développement des Cultures Pluviales	2014	2016	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	5571

Année 2011

Programme de Construction et de Réhabilitation d'ouvrages de retenue d'eau pour le développement des cultures pluviales	2014	2017	MDR	Non Acquis	DON	12220
Aménagement des axes hydrauliques dans la vallée	2014	2016	MDR	Non Acquis	DON	5032
Projet d'Aménagement Hydroagricole du Brakna Ouest (PAHABO)	2005	2012	MDR	Non Acquis	PRÊT	1061.7225
Projet de réhabilitation des 16 barrages dans l'Assaba (Zone limitrophe d'Achram	2013	2016	MDR	Non Acquis	DON	3500
programme d'aménagement et mise en valeur des périmètres irrigués villageois et d'insertion (phase 1-12000Ha)	2013	2016	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	25500
Programme de développement rural inclusif et participatif pour quatre régions riveraines du fleuve	2011	2012	MDR	Acquis	Acquis	70.2
Programme de développement rural communautaire (PDRC)	2004	2012	MDR	Acquis	PRÊT	11925
Projet d'Appui Communautaire aux Bassins Versants (PACBV)	2006	2012	MDR	Acquis	PRÊT	1590
Projet d'Aménagement Hydroagricole du Brakna Ouest (PAHABO)	2005	2012	MDR	Acquis	PRÊT	1061.7225
Projet de relance de l'agriculture irriguée dans le périmètre de Foum Gleita	2013	2015	MDR	Non Acquis	DON	7280
PASK II	2012	2017	MDR	Acquis	PRÊT	2668
PASK II	2012	2017	MDR	Acquis	DON	946

Appui aux filières

7855.53

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme d'appui aux filières porteuses II	2013	2017	MDR	Non Acquis	DON	4400
Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'appui aux filières	2009	2016	Acquis	Acquis	DON	3288.33
Projet d'Amélioration de la Productivité des cultures Stratégiques (vivrières)	2001	2012	MDR	Acquis	DON	167.2

Statistiques agricoles

1837

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Recensement agricole et agro-pastoral	2014	2015	MDR	Non Acquis	QUASI-DON	1837

Renforcement des capacités

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Renforcement des capacités des services vétérinaires	2012	2015	MDR			

Année 2011

Renforcement des capacités des systèmes nationaux de Recherche-Formation-Vulgarisation et de la capacité d'exécution du MDR	2012	2015	MDR				
Réhabilitation de l'ENFVA de Kaédi	2012	2015	MDR				
Sécurité alimentaire							43585.304
Aide d'urgence							231.345
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Nutrition (CRENAM)	2012	2013	CSA	Acquis	DON	35.51	
Stock alimentaire villageois de sécurité	2012	2013	CSA	Acquis	DON	18.55	
Programme Pilote de cash transfert pour lutter contre la pauvreté à court et moyen termes et stabiliser la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en Mauritanie dans la région du Gorgol(Kaédi et Maghama)	2010	2012	CSA	Acquis	DON	177.285	
Prévention des crises							39038.959
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Programme de lutte contre l'insécurité alimentaire dans le centre est	2013	2015	CSA	Non Acquis	DON	1473	
Programme de renforcement de la sécurité alimentaire (PRSA)	2008	2013	CSA	Acquis	PRÊT	2484.375	
Programme de renforcement de la sécurité alimentaire (PRSA)	2008	2013	CSA	Acquis	PRÊT	496.875	
Projet d'Apui à la Sécurité Alimentaire	2012	2015	CSA	Acquis	DON	106	
Valorisation de l'Irriguée pour la Souveraineté Alimentaire (VISA)	2007	2012	CSA	Acquis	DON	863.46	
Stock alimentaire	2008	2012	CSA	Acquis	DON	648	
Appui à la sécurité alimentaire	2011	2013	CSA	Acquis	PRÊT	23055	
Projet de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire dans le Centre-Est Mauritanien	2010	2014	CSA	Acquis	DON	1396.629	
Stock alimentaire villageois de sécurité	2012	2013	CSA	Acquis	DON	18.55	
Accélération de la lutte contre la Faim et la Malnutrition des enfants dans le Sud Est Mauritanien	2009	2014	CSA	Acquis	DON	635.58	
Mise en place de mesures de mitigation et de réponses d'urgence aux populations affectées par la crise alimentaire en Mauritanie	2012	2012	CSA	Acquis	DON	7861.49	
Renforcement des capacités							4315
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Renouvellement du Parc de tranport du CSA	2014	2015	CSA	Non Acquis	DON	816	

Année 2011

stockage	Réhabilitation et extention des capacités de	2013	2015	CSA	Non Acquis	DON	1300
	Renforcement du stock National de Sécurité	2013	2014	CSA	Non Acquis	DON	2199
	Renforcer l'Observatoire de Sécurité Alimentaire	2013	2014	CSA			

Développement urbain

234957.485

Logement et habitat

183.5

106

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Sédentarisation	2014	2018	MHUAT	Non Acquis	DON	5000
	2014	2016	MHUAT	Non Acquis	DON	7000
	2013	2015	MHUAT	Non Acquis	DON	38
	2013	2015	MHUAT	Non Acquis	DON	2340
moyen standing	2013	2015	MHUAT	Non Acquis	DON	38000
	2011	2013	MHUAT	Acquis	DON	1722.5
	2007	2014	MHUAT	Acquis	DON	5300
phase 2	2014	2016	MAED	Acquis	PRÊT	39000
Administratifs (pole financier)	2013	2015	MHUAT	Non Acquis	DON	7783
de soutien à l'Habitat	2012	2015	MHUAT			
2005 de la promotion immobilière	2012	2015	MHUAT			
Nouakchott	2012	2015	MHUAT			
logements à Teyarett, 50 logements à Chami et du siège de ISKAN	2012	2015	MHUAT			
Programme de construction de 6000 logements à destination des fonctionnaires de l'Etat	2012	2015	MHUAT			
Programme de protection des villes inondables	2012	2015	MHUAT			
infrastructures de santé	2012	2015	MHUAT			

Urbanisme

2

717

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mauritanie	2014	2016	MHUAT	Non Acquis	DON	1872

Année 2011

Réhab/Rénovation de la ville de Tintane	2007	2014	MHUAT	Acquis	DON	5300
Actualisation du SDAU de Nouakchott et des autres capitales régionales	2012	2015	MHUAT			
Finalisation Programme de restructuration de Nouakchott	2012	2015	MHUAT			
Finalisation et la validation du plan d'aménagement du Centre Ville de Nouakchott	2012	2015	MHUAT			
Mise en place d'un observatoire urbain	2012	2015	MHUAT			
Opérationnalisation de la Commission Nationale de l'Information Géographique	2012	2015	MHUAT			
Eau et assainissement						104
Assainissement						50700
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Projet d'assainissement de Rosso	2014	2016	MHA	Non Acquis	DON	24700
Assainissement de Nouadhibou	2014	2016	MHA	Non Acquis	DON	26000
Eau en milieu urbain						54028.671
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
lot 2) Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott (lot 1 et	2010	2015	SNDE	Acquis	PRÊT	8640
4)) Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott (lot 3 et	2011	2016	SNDE	Acquis	PRÊT	11547.36
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott (lot 5)	2010	2014	SNDE	Acquis	PRÊT	10366.65
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott (lot 6)	2011	2013	SNDE	Acquis	PRÊT	2486.7
Réseau de distribution d'Eau à Nouakchott (lot 6)	2011	2013	SNDE	Acquis	PRÊT	3439.7
Améliorer la qualité de l'eau dans les quartiers périphériques	2006	2012	SNDE	Acquis	DON	377.676
Programme Hydraulique d'Urgence à Nouakchott	2008	2013	SNDE	Acquis	PRÊT	12960
AEP d'Aleg	2010	2012	SNDE	Acquis	DON	193.05
Aménagement et gestion des ressources en eau	2001	2012	MHA	Acquis	PRÊT	189.135
Extension réseaux distribution d'eau de Nouadhibou	2006	2012	MHA	Acquis	PRÊT	3828.4
Micro finance et micro entreprise						118
Renforcement des capacités						1189
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant

Année 2011

Programme National Intégré d'Appui à la Micro et Petite Entreprise (PNIME phase II)	2013	2015	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	1189
Mise en place d'un plan d'assainissement pour la PROCAPEC	2012	2015	BCM			
Actualisation et l'adoption de la SNMF	2012	2015	BCM			
Institutionnalisation de Beit el mal et la création de nouvelles agences	2012	2015	BCM			
Mise en place du fonds de développement agro-pastoral et caisses du microcrédit	2012	2015	BCM			
Programme de promotion de la pierre taillée						

Cadre institutionnel

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Elévation du niveau institutionnel de pilotage de la MF						
Création d'un Comité de concertation de la Micro finance						
Adoption d'un régime fiscal approprié aux secteurs de la MF						
Redynamisation de l'APROMI						
Mise en place du programme d'appui de mise en œuvre de la SNMF						

Valorisation économique du

capital naturel

25.384

119

11925.384

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réhabilitation et conservation des Forêts Classés	2014	2017	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	4000
Atténuation de la pauvreté par la Lutte Contre la Désertification et pour la Régénération du Gommier	2014	2016	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	2636
Accord de coopération Financiere(Park National du Banc-d'Arguin)	2012	2015	MDPM ENVDD	Acquis	DON	2018.77
Parc National du Diawling	2008	2012	MDPM ENVDD	Acquis	DON	328.887
Protection participative de l'environnement dans les OASIS	2010	2012	MDPM ENVDD	Acquis	DON	1151.82
Projet d'approfondissement des connaissances scientifiques de l'écosystème du golfe du Banc d'Arguin (PACOBBA)	2006	2013	MDPM ENVDD	Acquis	DON	163.982
Intégration de la gestion environnementale dans le processus de planification en Mauritanie	2011	2012	MDPM ENVDD	Acquis	DON	371

Année 2011

Aires protégées Gleib Richatt	2012	2015	MDPM ENVDD	Acquis		925
Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans le processus de planification	2008	2012	MDPM ENVDD	Acquis	DON	329.925
Mise en œuvre des mesures d'adaptations périurbain	2012	2015	MDPM ENVDD			
Mise en valeur des actions de reboisement économique multiple	2012	2015	MDPM ENVDD			
Reboisement d'espaces sylvicoles à valeur bois énergie	2012	2015	MDPM ENVDD			
Etude et la structuration des maillons de la filière bois énergie	2012	2015	MDPM ENVDD			
Gestion durable des Aires protégées marines et côtières	2012	2015	MDPM ENVDD			
Mise en valeur des Aires marines protégées	2012	2015	MDPM ENVDD			

Protection sociale

8.93

375

Assistance et gestion de l'indigence

3758.93

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Apui aux initiatives spécifiques d'insertion en milieu pauvre	2012	2014	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	547.015
Poursuite des programmes d'éradication des séquelles de l'esclavage	2009	2012	CDHAHRSC	Acquis	DON	1375.59
Vivres contre travail	2012	2013	CDHAHRSC	Acquis	DON	68.37
Appui aux initiatives spécifiques d'insertion en milieu pauvre	2014	2016	CDHAHRSC	Acquis	DON	290
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2009	2012	CDHAHRSC	Acquis	DON	734.05
Prévention des Conflits et Renforcement de la cohésion sociale	2009	2012	CDHAHRSC	Acquis	DON	743.905
Renforcement des capacités de la cellule IEC/MASEF						
Stratégie nationale de la protection sociale						

Assurance Maladie

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Renforcement des capacités de la CNAM	2012	2015	CNAM			
Révision des textes des Caisses de retraite (fonctionnaires et secteur privé)	2012	2015	MS			

Sécurité sociale

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

Année 2011

Réflexion sur l'extension de son champ d'intervention pour couvrir l'assurance maladie et la retraite complémentaire	2012	2015	MASEF
Mise en place d'un régime d'allocation chômage d'une indemnité de vieillesse	2012	2015	MASEF
Révision des textes constitutifs de la CNSS	2012	2015	MASEF
Elaboration d'étude actuarielle sur les allocations versées par la CNSS	2012	2015	MASEF

AXE 3 Développement des ressources humaines et expansion des services de base 386,736.04

Éducation et formation 148661.5718

Enseignement de base 48320.71383

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Stimulation de la demande scolaire (matériel didactique et outils pédagogiques)	2014	2016	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	500
Restructuration de la formation initiale des enseignants	2014	2017	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	650
Projet d'appui à la reconstruction du secondaire	2014	2016	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3851.4
Programme de développement de l'enseignement (phase 1)	2014	2017	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	10270.2
Mise en place d'une offre scolaire pour les groupes défavorisés	2014	2017	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3365
Mise à niveau des enseignants du fondamental	2014	2017	MEEN	Non Acquis	DON	649.959
Généralisation des cantines et accès des groupes défavorisés au secondaire	2014	2017	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	6000
Équipement établissements primaires	2014	2016	MEEN	Non Acquis	DON	1300
Aménagements des bâtiments administratifs et locaux de service	2014	2017	MEEN	Non Acquis	DON	5200
Appui au PNDSE (Education pour tous, Fast track)	2008	2012	MEEN	Acquis	QUASI-DON	3710
Matériel education	2010	2012	MEEN	Acquis	DON	1957.086
Projet d'Appui à la Langue Française	2012	2017	MEEN	Acquis	DON	263.25
Renforcement des capacités de l'Education nationale	2007	2012	MEEN	Acquis	DON	1894.75
Renforcement au secteur de l'éducation (C2D 3)	2010	2013	MEEN	Acquis	DON	4172.41383
Alimentation scolaire	2012	2013	MEEN	Acquis	DON	202.195
Education pour tous	2011	2016	MEEN	Acquis	DON	4240
Education des filles et appui à la généralisation de l'EMP/EVF	2004	2012	MEEN	Acquis	BUDGET	94.46

Année 2011

Enseignement secondaire							99.37	142
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Renforcement de la capacité d'accueil des établissements secondaire	2014	2017	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	2800		
Projet d'appui à la reconstruction du secondaire	2014	2016	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3851.4		
Programme de développement de l'enseignement (phase 2)	2014	2017	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	3982.4		
Amélioration de l'Accès et de l'Equité au Secondaire II	2014	2016	MEEN	Non Acquis	DON	495.57		
Acquisition des mobilier scolaires et équipement de labolatoire	2014	2016	MEEN	Non Acquis	QUASI-DON	1500		
Projet d'appui à l'ENS	2011	2013	MEEN	Acquis	DON	81		
Formation recyclage des professeurs des disciplines scientifiques	2012	2015	MEEN	Non Acquis	DON	400		
Généralisation des cantines et accès des groupes défavorisés au secondaire	2012	2015	MEEN					
Mise en place des dispositifs transparents et des critères objectifs pour sélectionner et recruter les personnels en fonction d'un profil d'aptitude	2012	2015	MEEN					
Production des manuels scolaires et outils didactiques	2012	2015	MEEN					
Projet d'appui à la reconstruction du secondaire	2012	2015	MEEN					
Enseignement supérieur							86.488	741
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Développement recherche scientifique	2014	2016	MEEN	Non Acquis	DON	324.979		
Création, construction et équipement d'une Université à KIFFA	2014	2017	MEEN	Non Acquis	DON	6500		
Construction d'un hôpital universitaire	2014	2017	MEEN	Non Acquis	DON	3900		
Construction de la faculté des sciences juridiques et économiques et construction de la cité universitaire	2014	2018	MEEN	Non Acquis	DON	9100		
Aménagements des bâtiments administratifs et locaux de service	2014	2017	MEEN	Non Acquis	DON	5200		
Construction de la fac de sciences et techniques	2005	2013	MEEN	Acquis	PRÊT	5265		
Construction de la fac de sciences et techniques	2005	2013	MEEN	Acquis	PRÊT	830.25		
Programme d'appui à l'enseignement supérieur	2004	2012	MEEN	Acquis	QUASI-DON	3975		
Matériel éducation	2010	2012	MEEN	Acquis	DON	1957.086		

Année 2011

Construction de la faculté de médecine	2009	2012	MEEN	Acquis	DON	2348.503
Construction de la faculté de lettres et des sciences humaines et la cité universitaire	2010	2014	MEEN	Acquis	PRÊT	9504
Projet d'Appui à la Langue Française	2012	2017	MEEN	Acquis	DON	263.25
Renforcement des capacités de l'Education nationale	2007	2012	MEEN	Acquis	DON	1894.75
Construction et Equipement Campus de Nouakchott (phase II)	2013	2016	MEEN	Non Acquis	PRÊT	23123.67
Développement de la formation continue en cours d'emploi	2012	2015	MEEN			
Développement d'une offre de formation à distance	2012	2015	MEEN			
Développement recherche scientifique	2012	2015	MEEN			
Consolidation de la réforme pédagogique LMD	2012	2015	MEEN			
Mise en place d'une nouvelle politique de gestion des bourses	2012	2015	MEEN			
Renforcement de la professionnalisation des filières	2012	2015	MEEN			
Acquisition de supports de l'ensemble des bibliothèques et des laboratoires	2012	2015	MEEN			
Valorisation du personnel enseignant et de recherche et l'amélioration de ses performances	2012	2015	MEEN			
Formation technique et professionnelle						842
						0.35
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Conception et Réalisation d'un système information sur l'Emploi	2014	2015	MDEFPNT	Acquis	DON	153.1
Amélioration de la pertinence et l'efficacité de la FTP	2014	2016	MDEFPNT	Non Acquis	QUASI-DON	2000
Appui à la formation technique et professionnelle	2011	2016	MDEFPNT	Acquis	PRÊT	4372.5
Renforcement des capacités de l'Education nationale	2007	2012	MDEFPNT	Acquis	DON	1894.75
Projet d'Appui à l'Enseignement Technique et Professionnel	2012	2015	MDEFPNT			
Mise à jour du cadre juridique et réglementaire de la FTP	2012	2015	MDEFPNT			
Création d'une structure de formation de formateurs et de personnels d'encadrement	2012	2015	MDEFPNT			
Création de collèges techniques à Nouakchott, Nouadhibou, Aioun et Sélibaby	2012	2015	MDEFPNT			
Mise en place de l'Ecole Nationale des métiers du Génie Civil d'Aleg (ENAM-GC)	2012	2015	MDEFPNT			

Année 2011

Enseignement originel							0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Construction et l'équipement de mosquées et de complexes du Waqf	2012	2015	MAIEO				
Elargissement de l'offre de formation pour assurer l'habilitation et le perfectionnement des Imams de mosquées	2012	2015	MAIEO				
Organisation de colloques et d'ateliers pour valoriser la culture de l'Islam et l'esprit de tolérance	2012	2015	MAIEO				
Création de structures régionales chargées du pèlerinage et des prêches religieuses	2012	2015	MAIEO				
Elaboration d'un cadre législatif et juridique précisant les normes de création et de certification (Ijaza) des Mahadras	2012	2015	MAIEO				
							343
Alphabétisation							4.65
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Amélioration de la lutte contre l'Analphabétisme	2014	2016	MAIEO	Non Acquis	DON	358	
Programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métier(PALAM)	2010	2015	MAIEO	Acquis	PRÊT	1669.5	
Programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métier(PALAM)	2010	2015	MAIEO	Acquis	PRÊT	1407.15	
Réactualisation de la SNEA avec une révision des curricula	2012	2015	MAIEO				
Création de centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés ;	2012	2015	MAIEO				
Redynamisation de la station radio éducative pour la promotion de la lutte contre l'analphabétisme	2012	2015	MAIEO				
Renforcement du cadre institutionnel de la lutte contre l'analphabétisme	2012	2015	MAIEO				
Mise en place d'une offre d'enseignement primaire non formelle, basée sur le développement de l'alphabétisation fonctionnelle	2012	2015	MAIEO				
Promotion de l'enseignement originel et le renforcement de sa contribution à l'éducation de base	2012	2015	MAIEO				
							96409.46
Santé et nutrition							158
Politique de santé							54.111
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Réduction de la mortalité maternelle et infantile juvénile	2013	2015	MS	Non Acquis	QUASI-DON	4000	

Année 2011

Lutte contre les maladies transmissibles II	2014	2016	MS	Non Acquis	DON	9880
Projet de Lutte contre le Paludisme	2008	2012	MS	Acquis	PRÊT	784.89
Reproduction au Trarza	2007	2012	MS	Acquis	DON	705.861
Amélioration et prévention du VIH	2012	2013	MS	Acquis	DON	29.15
jeunes Amélioration des services de santé sexuelle des	2012	2013	MS	Acquis	DON	39.75
de l'enfant dans la région du Brakna	2010	2014	MS	Acquis	DON	378.95
Nutrition (CRENAM)	2012	2013	CSA	Acquis	DON	35.51
Equipement						349
						47.399
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme de construction, extension, réhabilitation et d'équipement des Infrastructures de Santé	2013	2016	MS	Non Acquis	PRÊT	10000
Acquisition de matériels et d'équipements biomédicaux pour les structures de santé	2013	2015	MS	Non Acquis	DON	14575
Appui à l'échographie obstetricale	2009	2013	MS	Acquis	DON	87.399
Appui au forfait obstetrical	2012	2015	MS	Acquis	DON	877.5
Survie du jeune enfant	2011	2016	MS	Acquis	DON	9407.5
Extension des services de santé						456
						07.95
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction et réhabilitation des structures hospitalieres	2013	2014	MS	Non Acquis	DON	10335
Construction et réhabilitation des structures de Santé de Base	2013	2014	MS	Non Acquis	PRÊT	16120
Construction des hôpitaux régionaux de Kaedi et Selibaby	2014	2016	MS	Non Acquis	DON	12220
Amélioration de l'utilisation des services de santé	2014	2016	MS	Non Acquis	DON	2000
Centre National de cardiologie	2011	2015	MS	Acquis	PRÊT	2571.75
Centre National de cardiologie	2011	2015	MS	Acquis	Leasing	2008.8
Appui à l'élaboration de la carte scolaire	2012	2014	MS	Acquis	DON	140.4
Amélioration services de santé des meres et des nouveaux-nés	2012	2013	MS	Acquis	DON	119.25
Amélioration des services de planification familiale	2012	2013	MS	Acquis	DON	92.75
Politique de nutrition						0

Année 2011

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en place d'un fonds national d'assistance aux groupes vulnérables et la coordination de la solidarité nationale	2011	2015	MASEF			
Réalisation d'un programme multimédia ciblé dans les Centres de Nutrition Communautaire en direction des mères, des femmes en état de grossesse et des femmes allaitantes ;	2011	2015	MASEF			
Promotion de la consommation du sel iodé et des produits agricoles traditionnels locaux	2011	2015	MASEF			
Implication des communautés dans le domaine de la promotion et de la prévention nutritionnelle	2011	2015	MASEF			
Emploi						0
Politique de promotion de l'emploi						0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Recensement des sous traitants en matière d'embauche	2012	2015	MFPMA/MDEFNPNT			
Mise en place d'un système national d'information sur le marché de l'emploi	2012	2015	MFPMA/MDEFNPNT			
Identification des marchés et chantiers à forte concentration de main d'œuvre (BTP, Génie, Civi,l etc.)	2012	2015	MFPMA/MDEFNPNT			
Renforcement des capacités en matière de placement et de l'auto-emploi						0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Renforcement des capacités nationales en matière de placement et d'auto-emploi des chômeurs	2012	2015	MFPMA/MDEFNPNT			
Mise en place d'un mécanisme de financement adapté aux besoins des demandeurs d'emplois	2012	2015	MFPMA/MDEFNPNT			
Promotion de l'emploi des jeunes/ ANAPEJ	2012	2015	MFPMA/MDEFNPNT			
Renforcement des capacités des activités des AGR	2012	2015	MFPMA/MDEFNPNT			
Travail et prévoyance sociale						0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation d'une enquête sur l'emploi	2012	2015	MDEFNPNT			
Modernisation de l'administration du travail (CNSS, inspection du travail, ONMT)	2012	2015	MDEFNPNT			
Accès à l'eau en milieu rural						32.681
						866

Année 2011

Accès à l'eau potable							32.681	866
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Réhabilitation de réseaux distribution d'eau des villes intérieures	2014	2016	MHA	Non Acquis	PRÊT	2000		
Essahili Projet de construction de réseaux AEP dans l'Aftout	2013	2015	MHA	Non Acquis	DON	7540		
Projet Aftout Chergui (Lot 3et 4)	2010	2014	MHA	Acquis	Istisnaa	5734.8		
Projet Aftout Chergui (Lot 3et 4)	2010	2014	MHA	Acquis	PRÊT	3677.4		
Projet Aftout Chergui (AEP à partir de Foum Gleita)	2012	2016	MHA	Acquis	PRÊT	6912		
Projet Aftout Chergui (AEP à partir de Foum Gleita)	2013	2016	MHA	Non Acquis	PRÊT	6912		
Projet Aftout Chergui (AEP à partir de Foum Gleita)	2013	2016	MHA	Non Acquis	PRÊT	7020		
mare de Kankossa Etude et réalisation de l'AEP à Kiffa à partir de la	2014	2016	MHA	Non acquis	PRÊT	12000		
Projet AEPA en milieu rural dans la zone méridionale	2007	2013	MHA	Acquis	QUASI-DON	3914.73		
Projet Eau du Fleuve (Amélioration de l'accès à l'Eau Potable à la Rive du fleuve Sénégal)	2008	2012	MHA	Acquis	DON	526.851		
Alimentation en Eau Potable des villes et des villages de l'Est à partir du Bassin Dhar	2012	2015	MHA	Acquis	PRÊT	17280		
Infrastructures hydraulique de Ouassa	2011	2012	MHA	Acquis	DON	140.4		
Programme saoudien de puits (Exécution GIZ)	2008	2013	MHA	Acquis	PRÊT	1512		
Développement des services hydrauliques et routiers dans les zones rurales	2007	2013	MAED	Acquis	PRÊT	11232		
Renforcement AEP centres intérieurs	2012	2012	MHA	Acquis	BUDGET	230.5		
Valorisation des ressources en eau							0	0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Réalisation d'ouvrages structurants pour valoriser les eaux de surface (barrages, bassins de rétention...)	2012	2015	MHA					
Intensification de l'investissement dans le domaine de la mobilisation des eaux de surfaces	2012	2015	MHA					
Formation des ressources humaines dans la maîtrise et le traitement des eaux de surface	2012	2015	MHA					
Conception d'une base de données et d'un SIG sur les ressources en eau de surface	2012	2015	MHA					
Renforcement des capacités							0	0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		

Année 2011

Extension de la GIRE dans les Wilayas	2012	2015	MHA				
Elaboration d'une stratégie à long terme du secteur	2012	2015	MHA				
Renforcement des Directions centrales en moyens humains , matériels et financiers au niveau des directions centrales	2012	2015	MHA				
Renforcement des services déconcentrés en personnel qualifié	2012	2015	MHA				
Genre, enfance et politique de population							436
							6.02
Equité de genre							241.
							23
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Projet de mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de l'abandon des mutilations génitales	2010	2013	MASEF	Acquis	DON	147.42	
Droits des femmes	2012	2013	MASEF	Acquis	DON	45.05	
Appui à l'institutionnalisation du genre	2009	2012	MASEF	Acquis	DON	48.76	
Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG et du programme sectoriel de lutte contre le SIDA	2012	2015	MASEF				
Campagne de sensibilisation sur la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et la vulgarisation du code de statut personnel	2012	2015	MASEF				
Adoption des textes législatifs incriminant les VBG et les MGF	2012	2015	MASEF				
développement de l'approche de familles d'accueil pour les élèves filles issues des milieux pauvres	2012	2015	MASEF				
Renforcement des structures de micro finance dans le milieu rural à travers les AGR	2012	2015	MASEF				
Formation des femmes leaders d'opinion	2012	2015	MASEF				
Vulgarisation et la mise en œuvre de la SNIG	2012	2015	MASEF				
Enfance							409
							2.99
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant	
Création d'un centre de protection et d'intégration sociale des enfants	2014	2016	MASEF	Non Acquis	DON	736	
Appui à la mise en place d'un système de formation de personnels spécialisés en éducation préscolaire à travers le CFPE	2014	2016	MASEF	Non Acquis	DON	191	
Amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire	2014	2018	MASEF	Non Acquis	DON	1585	
Protection de l'enfant	2011	2016	MASEF	Acquis	DON	1580.99	

Année 2011

Renforcement de l'offre préscolaire formelle et informelle de qualité	2012	2015	MASEF
Mise en place d'un système d'encadrement et l'animation de proximité au profit des initiatives privées et communautaire	2012	2015	MASEF
Développement et la diffusion d'un programme d'éducation parentale au niveau communautaire	2012	2015	MASEF
Formation initiale et continue des monitrices de jardins d'enfants	2012	2015	MASEF
Elaboration d'un code général des droits de l'enfant	2012	2015	MASEF
Renforcement des capacités du Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants	2012	2015	MASEF
Mise en place de systèmes de protection des enfants	2012	2015	MASEF
Mise en œuvre d'un programme IEC axé sur la prévention et le dépistage des maladies	2012	2015	MASEF
Prise en charge des besoins spécifiques des enfants handicapés en matière d'éducation	2012	2015	MASEF

Population

31.8

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Actualisation validation de la politique de population	2012	2013	MAED	Acquis	DON	31.8
Adoption d'une déclaration de population actualisée ainsi que des plans d'action régionaux	2012	2015	MAED			
Extension de l'utilisation des services en santé de la reproduction	2012	2015	MAED			
Promotion économique des femme	2012	2015	MAED			
Mobilisation de fonds pour le financement du Programme National de Population (PNP)	2012	2015	MAED			
Prise en compte des inter-relations entre population et développement	2012	2015	MAED			
Renforcement des mécanismes de coordination entre la commission nationale de population et les structures d'appui	2012	2015	MAED			

Culture, jeunesse et sport

18.33

227

Culture

18.33

109

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Construction d'un Palais de la Culture	2014	2016	MCJS	Acquis	DON	5000

Année 2011

Réalisation du programme patrimoine traditionnel et créativité au service du DHD de la Mauritanie	2009	2013	MCJS	Acquis	DON	668.33
Création d'un institut national de la musique	2014	2014	MCJS	Non Acquis	DON	5000
Création d' une maison nationale des beaux arts	2014	2014	MCJS	Non Acquis	DON	250
modernisation du musée national	2012	2015	MCJS			
recherches scientifiques	2012	2015	MCJS			
diffusion	2012	2015	MCJS			
l'élaboration des stratégies globales en matière de culture	2012	2015	MCJS			
Organisation de festivals spécialisés en poésie art et musique	2012	2015	MCJS			

Jeunesse et sport

00 118

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réhabilitation et construction d'installations sportives dans les wilayas et les Moughataas	2014	2016	MCJS	Non Acquis	DON	600
Promotion Jeunesse & Activités Sportives	2014	2017	MCJS	Non Acquis	DON	600
Projet de construction d'un stade omnisports de 5000 places à Nouadhibou	2013	2015	MCJS	Non Acquis	DON	1500
Création d' un complexe sportif comprenant une salle omnisports couverte d' une capacité de 3000 places et une grande piscine olympique	2014	2016	MCJS	Non Acquis	DON	1600
Construction d'un complexe olympique de 20000 places à Nouakchott	2014	2016	MCJS	Non Acquis	DON	5500
Aménagements d' un parcours sportif à Nouakchott vers la plage	2013	2015	MCJS	Non Acquis	DON	2000

Accès universel aux services de base

47.975 123.

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Plateformes solaires multifonctionnelle pour la LCP	2011	2012	APAUS	Acquis	DON	123.225
Mise en place d'un fonds de vulgarisation des TIC						

Eau

0 364

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Approvisionnement en eau potable de 200 Localités de plus de 500 habitants dans tous le Pays	2014	2016	MHA	Non Acquis	DON	3640

Année 2011

Vulgarisation des notions de démocratie et de libertés publiques

Unité nationale							1.64	537
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie	2009	2012	CDHAHRSC	Acquis	DON	734.05		
Protection Civile Equipement des Centres de secours de la	2014	2016	MIDEC	Non Acquis	DON	1631		
l'esclavage Programme d'éradication des séquelles de	2013	2014	MIDEC	Non Acquis	DON	1375.59		
Constrution et consolidation des infrastructures rurales (zone Lehdada) Equipement des Centres de secours de la	2014	2016	MIDEC	Non Acquis	DON	1631		
Protection Civile Production titres voyages et documents séjour sécurisés								
Mauritaniens Programme d'accueil/Réinsertion des Réfugiés								
l'esclavage Programme d'éradication des séquelles de								
pour le Développement Programme National de Déminage Humanitaire								
Justice							567.567	567.
Consolider le système judiciaire							567	
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
(JUSSEC) Justice et sécurité en région sahélo-saharienne	2010	2013	MIDEC	Acquis	DON	567.567		
Adoption d'un loi sur les droits réels	2012	2015	MJ					
Appui au Secteur de la Justice	2012	2015	MJ					
Justice Amélioration de la qualité des services publics de la	2012	2015	MJ					
l'enfant Elaboration du code de l'enfant	2012	2015	MJ					
Révision de l'ordonnance portant protection de								
Renforcement des capacités								0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Amélioration des performances personnel magistrats et greffiers	2012	2015	MJ					
Mise en place d'un Institut de Formation Judiciaire	2012	2015	MJ					

Année 2011

Modernisation des infrastructures relevant du MJ	2012	2015	MJ
Programme de modernisation de l'ENAJM (Construction, équipement et révision des programmes)	2012	2015	MJ

Amélioration des conditions de vie dans les prisons 0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Acquisition de matériel de Surveillance	2012	2015	MJ			
Réhabilitation des bâtiments judiciaires et pénitentiaires existants	2012	2015	MJ			
Construction de nouveaux locaux judiciaires et pénitentiaires	2012	2015	MJ			
Introduction d'un mécanisme de suivi statistique des décisions judiciaires	2012	2015	MJ			

Gouvernance territoriale et locale 23243.79
Décentralisation et déconcentration 41.29

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Décentralisation du développement local	2013	2015	MIDEC	Non Acquis	DON	6630
Programme bonne gouvernance	2011	2013	MIDEC	Acquis	DON	1930.49
Formation initiale et continue en Décentralisation	2011	2013	MIDEC	Acquis	DON	1053
Programme de Décentralisation pour le Développt local/PERICLES	2007	2013	MIDEC	Acquis	DON	2583.75
Programme de Décentralisation pour le Développt local/PERICLES	2008	2013	MIDEC	Acquis	DON	807.3
Programme d'articulation des réseaux territoriaux pour la Gouvernance et le développement Local (ART GOLD Mauritanie)	2011	2015	MIDEC	Acquis	DON	1620
Projet d'appui à la gouvernance locale	2010	2013	MIDEC	Acquis	DON	516.75
Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de décentralisation et de développement local	2012	2015	MIDEC			
Etude sur la mise en place d'un découpage territorial cohérent	2012	2015	MIDEC			
Fonds régional de développement	2012	2015	MIDEC			
Amélioration des conditions de travail des autorités par l'adoption d'un statut plus approprié	2012	2015	MIDEC			
Programme VAINCRE (composante décentralisation)	2012	2015	MIDEC			

Aménagement du territoire 2.5 810

Année 2011

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Programme VAINCRE 2 (C2D 3)	2011	2013	MHUAT	Acquis	DON	1722.5
Elaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire	2014	2016	MHUAT	Non Acquis	DON	1080
Achèvement de la mise en place du cadre juridique et institutionnel de l'AT						
Réhabilitation et rénovation de la ville de Tintane	2007	2014	MHUAT	Acquis	DON	5300
Modernisation et actualisation de la cartographie en Mauritanie						
Aménagement de la baie de Nouadhibou						
Gouvernance économique						0
Gestion efficiente des biens publics						0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation d'un schéma directeur des réformes des finances publiques	2012	2015	MF			
Recentrage et la moralisation des dépenses communes par l'affectation aux départements ministériels concernés de montants destinés à des opérations spécifiques	2012	2015	MF			
Allègement et simplification des circuits de liquidation, d'ordonnancement et de paiement	2012	2015	MF			
Poursuite de la rationalisation des dépenses de l'Etat en matière de transport et de logement au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat	2012	2015	MF			
Renforcement des institutions de contrôle (cour des comptes, inspection générale d'Etat et l'inspection générale des finances)	2012	2015	MF			
Levée des contraintes empêchant la mise en place d'une comptabilité patrimoniale amorcée au cours des dernières années	2012	2015	MF			
Renforcement des capacités de la direction générale des domaines	2012	2015	MF			
Poursuite des opérations de réappropriation/viabilisation du domaine public	2012	2015	MF			
Réalisation d'opérations d'inventaires fonciers et de délimitation du domaine public au niveau des capitales régionales	2012	2015	MF			
Programmation						0
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant

Année 2011

Poursuite de travaux d'alignement des différents outils de programmation économiques et financière (CSLP, CDMT, PIP et LFI)	2012	2015	MF/MAED
Amélioration et l'affinement de l'outil utilisé pour les estimations et les prévisions de la croissance économique	2012	2015	MAED
Mise en place d'un système de suivi du cadre macro-économique et le renforcement des capacités dans le domaine de la modélisation et de l'élaboration des CDMT	2012	2015	MF/MAED
Fondement de la loi des finances sur le CDMT ainsi que la présentation du budget suivant une approche cohérente avec une nomenclature fonctionnelle et économique	2012	2015	MF/MAED
Renforcement des capacités du personnel dans les domaines de la macroéconomie et de la statistique	2012	2015	MAED
Mise en place d'outils d'évaluation permanente des politiques publiques	2012	2015	MAED
Réalisation d'une maquette de programmation financière	2012	2015	MF
Réalisation d'une matrice de comptabilité sociale préalable à l'élaboration d'un modèle d'équilibre général	2012	2015	MAED
Révision de la Loi organique relative aux lois de finances en vue de l'alignement des différents outils de programmation	2012	2015	MF/MAED

Statistiques

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2012	2015	MAED			
Réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et l'opérationnalisation de la fonction statistique au sein des ministères	2012	2015	MAED			
Rénovation de l'IHPC	2012	2015	MAED			

Coordination de l'aide extérieure

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Développement d'un système d'informations sur l'aide extérieure	2012	2015	BCM/MAED			
Mise en œuvre des recommandations de la déclaration de Paris	2012	2015	BCM/MAED			
Renforcement de la coordination de l'aide extérieure	2012	2015	BCM/MAED			

Gouvernance environnementale

12279.386

Année 2011

Renforcement des capacités							9.386	927
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Protection des pâturages et lutte contre les feux de brousse	2014	2016	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	3000		
Évaluation des risques pollution de l'eau du fleuve Sénégal dans le cadre du projet Aftout EL Sahli	2014	2015	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	75		
Équipement du Laboratoire National Contrôle et Suivi Environnemental	2014	2017	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	400		
Construction et équipement des bâtiments des délégations et inspections départementales de l'environnement	2013	2015	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	529		
Construction d'une digue littorale aux abords de Nouakchott	2013	2015	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	1000		
Appui à l'information Education communication Environnementale	2014	2015	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	350		
Lutte contre la sécheresse	2007	2012	MDPM ENVDD	Acquis	DON	604.8		
Protection participative de l'environnement dans les OASIS	2010	2012	MDPM ENVDD	Acquis	DON	1151.82		
Partenariat pour la promotion de la biodiversité dans le cadre du secteur pétrolier et gazier en Mauritanie	2011	2014	MDPM ENVDD	Acquis	DON	304.75		
Programme pour l'amélioration des capacités faisant face aux désastres naturels causés par le changement climatique	2010	2013	MAED	Acquis	DON	1534.091		
Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans le processus de planification	2008	2012	MDPM ENVDD	Acquis	DON	329.925		
Changements climatiques							0	300
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Projet environnemental du littoral	2014	2016	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	2000		
Construction d'une digue littorale aux abords de Nouakchott	2013	2015	MDPM ENVDD	Non Acquis	DON	1000		
Protection de la ville de Nouakchott (reboisement, grande muraille verte)	2012	2015	MDPM ENVDD					
Sensibilisation au changement climatique	2012	2015	MDPM ENVDD					
Contrôle citoyen de l'action publique								1590
Appui aux acteurs non étatiques et à la bonne gouvernance							0	159
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Appui à la société civile et à la culture - PESCC	2013	2014	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	390		

Année 2011

Renforcement de la société civile en milieu rural	2014	2014	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	200
FAPONG) II Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONG (2014	2016	CDHAHRSC	Non Acquis	DON	1000
Elaboration d'un mécanisme de suivi des activités des ONG internationales	2012	2015	CDHAHRSC			
Création d'une structure dénommée « Dar el Moujtama Elmedeni » (la Maison de la Société Civile)	2012	2015	CDHAHRSC			
Facilitation de l'accès aux prêts bancaires et aux institutions de micro-finance des petites organisations de la société civile	2012	2015	CDHAHRSC			
Etude pour la mise en place d'un observatoire indépendant de la société civile	2012	2015	CDHAHRSC			

Communication

1884.08

Stratégie de communication

2

421.

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Appui aux medias	2008	2012	MCRP	Acquis	DON	421.2
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement des médias	2012	2015	MCRP			
Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques des différents intervenants dans le secteur de la presse et de la communication	2012	2015	MCRP			

Renforcement des capacités

2.88

146

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Numérisation des archives sonores de Radio Mauritanie	2013	2014	MCRP	Non Acquis	DON	170
Mise en service d'un reseau de relais FM couvrant les villes situées en milieu rural	2014	2014	MCRP	Non Acquis	QUASI-DON	300
Acquisition d'un réseau numérique de 35 stations de télédiffusion terrestre TNT multicanaux	2014	2016	MCRP	Non Acquis	DON	992.88

Renforcement des capacités des acteurs publics

4388.31

Renforcement du cadre institutionnel

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Optimisation, la formalisation et l'automatisation des procédures et méthodes de gestion de l'administration publique						

Année 2011

Rationalisation, formalisation et automatisation des procédures et méthodes de gestion de l'administration publique

Qualité du service public

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

Amélioration de la qualité du service public par un meilleur accès à l'information

Elaboration d'une charte des services publics
Simplification des procédures et formalités administratives

Renforcement des capacités de l'administration publique

8.31

438

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

Projet de Renforcement des Capacités Secteur Public (PRECASP)

2006

2013

MFPMA

Acquis

QUASI-DON

4050

Projet d'amélioration de la finalité du service public

2008

2013

MFPMA

Acquis

DON

338.31

AXE 5 Renforcement du pilotage, du suivi et de l'évaluation du plan d'actions 2011-2015

8,342.15

Dispositif institutionnel

3500

Cadre légal et réglementaire

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

Concertation sur le suivi et l'évaluation avec l'ensemble des parties prenantes

2012

2015

MAED

Diagnostic et bilan du suivi et évaluation en Mauritanie

2012

2015

MAED

Préparation et adoption d'une loi cadre sur le suivi et évaluation

2012

2015

MAED

Renforcement des capacités

0

350

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

Appui à la mise en oeuvre suivi et évaluation du CSLP

2012

2015

MAED

Acquis

BUDGET

Renforcement de la fonction de Suivi/ Evaluation du MAED

2014

2018

MAED

Non Acquis

DON

3500

Renforcement de la coordination

0

0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
----------------------	-------	-----	-------------	-------------	------	---------

Année 2011

Amélioration de la concertation par la tenue de réunions régulières avec les PTF	2012	2015	MAED			
Mise en place de réformes nécessaires à la mobilisation des appuis budgétaires	2012	2015	MAED			

Opérationnalisation du 3ème plan d'action du CSLP 2012-2015 4842.148

Mise en place du dispositif 0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Constitution d'une base de métadonnées pour les indicateurs retenus	2012	2015	MAED			
Elaboration d'une matrice d'indicateurs "SMART"	2012	2015	MAED			

Evolution de la matrice des indicateurs 0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Actualisation et amélioration de la matrice du CSLP par de nouveaux indicateurs renseignables	2012	2015	MAED			

Outils de reporting 0

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Mise en place d'un système d'information et de suivi	2012	2015	MAED			

Sources d'informations statistiques 419

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation d'une enquête sur l'emploi (moyens logistiques en plus)	2014	2014	MAED	Non Acquis	DON	69
Rénovation de l'IHPC	2014	2014	MAED	Non Acquis	DON	350
Réalisation de deux enquêtes MICS	2012	2015	MAED			
Réalisation de l'enquête 1 2 3	2012	2015	MAED			
Réalisation de l'EPCV 2012	2012	2015	MAED			
Réalisation des enquêtes annuelles sur la sécurité alimentaire, sur les entreprises et le secteur agricole	2012	2015	MAED			

Recensement 7.75

Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant
Réalisation du RGPH	2014	2015	MAED	Non Acquis	DON	1428
Réalisation du RGPH	2012	2013		Acquis	DON	39.75

Année 2011

Renforcement des capacités							5.398	295
Actions prioritaires	Début	Fin	Responsable	Financement	Type	Montant		
Renforcement des capacités du CMAP phase 2	2007	2012	MAED	Acquis	DON	878.475		
Accord de coopération technique et économique	2008	2013	MAED	Acquis	QUASI-DON	2076.923		
Renforcement des capacités des services en charge du suivi-évaluation								

Année 2011

ANNEXE 3. TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Réf	Indicateur	Institution Responsable	Type	Catégorie	Situation de référence		Situation antérieure		Situation Actuelle		Cibles 2015
					Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
1	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT										
1.1	Incidence de la pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	46,70 %	2008	42%	2011		25%
1.2	Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	ONS	Enquête	Impact	2004	6,7%	2008	6,30%	2011		>10%
1.3	Écart de pauvreté (Incidence x Profondeurs)	ONS	Enquête	Impact	2004	7%	2008	6,10%	2011		4%
1.4	Proportion de ménages habitant dans un logement précaire	ONS	Enquête	Impact	2004	33%	2008	32,50%	2011		0%
1.5	Taux net de scolarisation au fondamental (TNS)	Educations	Enquête	Impact	2004	40,2%	2009	73%	2011	72,7%	85%
1.6	Rapport filles/garçons au fondamental	Educations	Enquête	Impact	2004	99%	2009	102%	2011	102%	100%
1.7	Taux de rétention en fin du cycle fondamental	Educations	Enquête	Impact	2004	38,90%	2009	61%	2011	65,2%	79%
1.8	Rapport filles/garçons au secondaire	Educations	Enquête	Impact	2004	85%	2009	85%	2011	82%	100%
1.9	Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans)	Orientations Islamiques	Enquête	Impact	2004	42,50%	2008	38,50%	2011		15%

Année 2011

	et plus)	ue									
1.10	Taux d'analphabétisme des adultes femmes par rapport aux adultes hommes (15 ans et plus)	Orientalion Islamique	Enquête	Impact	2004	17,3	2008	15,50%	2011		5%
1.11	Taux de mortalité infantile (pour 1000)	Santé	Enquête	Impact	2000	87	2007	77	2011	77	38.04
1.12	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	Santé	Enquête	Impact	2000	135	2007	122	2011	118	58.31
1.13	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000)	Santé	Enquête	Impact	2000	747	2007	686	2011	626	400
1.14	Taux de prévalence du VIH/SIDA	Santé	Enquête	Impact	2004	0,5%	2008	0,50%	2011	0,70%	<1%
1.15	% de femmes enceintes séropositives recevant un régime complet prophylactique d'ARV pour réduire la TME du VIH	Santé	Annuel	Résultat	nd	nd	nd	nd	2011	17%	70%
1.16	% d'accouchements assistés par personnel qualifié	Santé	Annuel	Résultat	2001	57%	nd	nd	2011	67%	85%
1.17	Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants <5 ans	Santé	Enquête	Impact	2004	30,2%	2007	29,8%	2011		10%
1.18	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable en milieu rural et semi-urbain	MHA	Enquête	Impact	2004	52%	2008	62%	2011	63,3%	74%

Année 2011

1.19	Proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré	MHA	Enquête	Impact	2004	19,7%	2008	21,8%	2011	32,4%	70%
1.20	Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en milliers ha)	MDPM EDD	Enquête	Impact	2010	0,4 %	2000	1232	2011	0,4 %	3 %
1.21	Tenue d'élections transparentes	MIDEC	Enquête	Impact	2004	0	2009	1	2011	0	4
2	INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE										
2.1	Indice d'extrême pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	28,80%	2008	26,80%	2011	-	16%
2.2	Nombre de pauvres (en milliers)	ONS	Enquête	Impact	2004	1 320	2008	1 284	2011	-	924
2.3	Profondeur de la pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	15,30%	2008	14,5%	2011	-	7%
2.4	Sévérité de la pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	6,90%	2008	6,9%	2011	-	4%
2.5	Indice de Gini	ONS	Enquête	Impact	2004	39,30%	2008	38%	2011	-	40,50%
2.6	PIB par habitant en USD	ONS	Annuel	Impact	2004	542	2009	940	2011	1 246.2	1 374
3	INDICATEURS MACROECONOMIQUES										
3.1	Taux annuel moyen de croissance du PIB du pays	MAED	Annuel	Impact	2004	5,2	2009	-1,2%	2011	4%	4,7%

Année 2011

3.2	Déficit budgétaire (hors dons et pétrole) moyen (en % du PIB hors pétrole)	MAED	Annuel	Impact	2004	8,0%	2009	8,0%	2011	4.2%	2,2%
3.3	Déficit courant hors transferts officiels (en % du PIB)	MAED	Annuel	Impact	2004	38,7%	2009	14,6%	2011	5.4%	2,9%
3.4	Taux d'inflation	BCM	Annuel	Impact	2004	10,4	2008	7,3%	2011	5.7%	5,0%
3.5	Réserves brutes (en mois d'importation)	BCM	Annuel	Impact	2004	0,6	2008	2,1	2011	3.6	2,8 (2013)
4	INDICATEURS DE RESULTATS										
4.1	Nombre de touristes	MCIAT	Annuel	Résultats	2004	40 000	2008	72 000	2011	65 000	300 000
4.2	Offres de lits (capacités d'accueil hôtelières)	MCIAT	Annuel	Résultats	2004	1410	2008	9503	2011	9950	15 000
4.3	Linéaire des routes bitumées(en KM)	MET	Annuel	Résultats	-	-	2005	2012	2011	3546	4858
4.4	Linéaire des routes réhabilitées(en KM)	MET	Annuel	Résultats	-	-	2006	990	2011	1013	1200
4.5	Nombre d'accidents de circulation	MET	Annuel	Résultats	-	-	2009	7 358	2011	7 242	5518
4.6	Nombre de morts sur les routes	MET	Annuel	Résultats	-	-	2009	3 094	2011	2 678	2320
4.7	Nombre de blessés d'accidents de circulation	MET	Annuel	Résultats	-	-	2009	221	2011	177	165

Année 2011

4.8	Temps requis pour la création d'une entreprise	MAED	Annuel	Résultats	2004	60 jours	2008	10 à 30 jours	2011	19	5-10 jours
4.9	Classement Doing Business de la Mauritanie	MAED	Annuel	Résultats	-	-	2010	166	2011	162	156
4.10	Couverture des besoins céréaliers du pays par la production locale	MDR	Annuel	Résultats	-	-	2009	30%	2011	30%	50%
4.11	Taux de couverture vaccinale du cheptel (PPCB)	MDR	Annuel	Résultats	-	-	2009	90%	2011	-	100%
4.12	Taux brut de scolarisation au fondamental (TBS)	Educati on	Annuel	Résultats	2004	95,10%	2009	99%	2011	97%	100%
4.13	Ecart type entre les TBS des wilayas	Educati on	Annuel	Résultats	-	-	2007	12%	2011	10,5%	5%
4.14	Taux brut de scolarisation au premier cycle secondaire (TBS)	Educati on	Annuel	Résultats	-	-	2009	23%	2011	22,1%	32%
4.15	Taux de réussite au BAC	Educati on	Annuel	Résultats	-	-	2009	17%	2011	20,83%	30%
4.16	Nombre de formés aux écoles et centres de FTP	Educati on	Annuel	Résultats	2004	999	2008	1470 (2 280)	2011	738 (3 935) (page 115)	2868 (7 910)
4.17	Taux d'accessibilité géographique aux soins de santé dans un rayon de 5 km	Santé	Annuel	Résultats	2004	58,66 %	2008	75 %	2011	80,08%	86,9%
4.18	Ratio Infirmiers /population	Santé	Annuel	Résultats	-	-	2010	1 pour 1.593	2011		1 pour 1.414
4.19	Taux de couverture vaccinale des PENTA 3 du PEV (enfants de 0 à 23 mois)	Santé	Annuel	Résultats	2004	79%	2008	68,80%	2011	74%	95%

Année 2011

4.20	% de cas de TB dépistés et traités parmi tous les cas TB	Santé	Annuel	Résultats	-	-	2009	69%	2011	19%	55%
4.21	Pourcentage de cas suspects de paludisme ayant bénéficié d'un examen parasitologique (TDR ou GE)	Santé	Annuel	Résultats	nd	nd	nd	nd	2011	5.1%	90%
4.22	Nombre d'abonnés à l'Internet	ARE	Annuel	Résultats	-	-	2008	9693	2011	30 000	400 000
4.23	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 1.000 hab.	ARE	Annuel	Résultats	-	-	2008	628	2011	3 284	900
4.24	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	MCRP	Annuel	Résultats	2004	2%	2008	18%	2011	20%	35%
4.25	Taux de pression fiscale	MF	Annuel	Résultats	2006	17,20%	2009	14,10%	2011	16,30%	16,10%
4.26	Nombre de radios et télévisions privées	MCRP	Annuel	Résultats	-	-	2010	0	2011	7	3
4.27	Nombre d'entreprises féminines développées	MASEF	Annuel	Résultats	-	-	2010	20	2011	-	100
4.28	Le nombre d'étudiants du supérieur	Educati on	Annuel	Résultats	-	-	2009	15200	2011	16 000	15 800
4.29	Morbidité confirmée du paludisme	Santé	Annuel	Résultats	2004	-	2009	22%	2011	-	nd
4.30	Nombre d'actifs assurés à la CNSS	MTFPM A	Annuel	Résultats	-	-	2009	45000	2011	47 500	47 000

Année 2011

4.31	Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité nationale	MPEMi	Annuel	Résultats			2010	<1%	2011	<1%	15%
4.32	Niveau du Stock de Sécurité (tonnes)	CSA	Annuel	Résultats				0	2011	3.100	20 000
5	INDICATEURS DE MOYENS ET DE REALISATIONS										
5.1	Niveau de réalisation du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott	MHA	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	0%	100%
5.2	Niveau de réalisation du projet de construction du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott	MHA	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	10%	100%
5.3	Niveau de réalisation du projet de construction du Campus de l'Université de Nouakchott	Educati on	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011		100%
5.4	Niveau de réalisation du projet de réhabilitation de la route Nouakchott-Rosso	MET	Annuel	Réalisation	2010				2011	2%	100%
5.5	Niveau de réalisation du projet de construction de la route Atar-Tidjikja	MET	Annuel	Réalisation	2010				2011	18%	100%
5.6	Niveau de réalisation du projet de construction, réhabilitation et équipement de centres de santé	MS	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	-	100%

Année 2011

5.7	Niveau de réalisation du projet d'Aftout Chergui (AEP)	MHA	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	5%	100%
5.8	Niveau de réalisation du projet d'extension de la centrale électrique de Nouakchott	MPEMi	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	0%	100%
5.9	Niveau de réalisation du projet de construction du parc Eolien de Nouadhibou	MPEMi	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	0%	100%
5.10	le dispositif institué pour le pilotage de la réforme des finances publiques fonctionne régulièrement et se réunit chaque année au moins une fois par trimestre et ; (ii) le SDR-GFP est mis en œuvre de façon conforme et satisfaisante.	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Non	Oui
5.11	Création et fonctionnement régulier d'une DG de l'informatique au sein du MF	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Non	Oui
5.12	Les audits des principales applications informatiques et le schéma directeur informatique du MF sont réalisés et mis en œuvre sous l'autorité de la DGI	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Non	Oui
5.13	Le compte unique du trésor a été créé	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Oui	Oui
5.14	Part des dépenses de santé dans le	MF	Annuel	Moyens	2010	3,40%	2008	3,6%	2011	3,8%	8 à 10%

Année 2011

	budget de l'Etat										
5.15	Dépenses courantes MEF en % dépenses courantes de l'Etat (hors dette)	MEEN	Annuel	Moyens	2009	9,60%			2011	7,3%	10%
5.16	Montant du FRD (en millions UM)	MIDEC	Annuel	Moyens	2004	2700	2009	3000	2011	3000	3 500
5.17	Réhabilitation et réalisation de nouvelles infrastructures et espaces des loisirs au niveau national	MCJS	Annuel	Réalisation	2009	-	2010	25%	2011	66%	90% Infrastructures réalisées répondant aux normes internationales
5.18	Encadrement des jeunes vers la citoyenneté nationale, l'activité d'associations culturelles, jeunesse et sports	MCJS	Annuel	Réalisation	2009	-	2010	50%	2011	70%	100% de couverture des activités du mouvement associatif réalisé
5.19	Proportion des villes sans quartiers précaires	MHUAT	Annuel	Réalisation	2009	0	2009	20%	2011	45%	95%
5.20	Nombre des pôles de regroupements et de villes modernes créées	MHUAT	Annuel	Réalisation	2009				2011	5	25